

Les nouveaux dirigeants européens

Commission

Parlement Conseil



Federica Mogherini
Vice-présidente



Jean-Claude Juncker
PRÉSIDENT



Frans Timmermans
Premier Vice-président



Martin Schulz
PRÉSIDENT



Donald Tusk
PRÉSIDENT



De gauche à droite et de haut en bas: Vice-présidents:

Kristalina Georgieva
Andrus Ansip
Maroš Šefčovič
Valdis Dombrovskis
Jyrki Katainen

Günther Oettinger
Johannes Hahn
Cecilia Malmström
Neven Mimica
Miguel Arias Cañete
Karmenu Vella
Vytenis Andriukaitis
Dimitris Avramopoulos
Marianne Thyssen
Pierre Moscovici
Christos Stylianides
Phil Hogan
Jonathan Hill
Violeta Bulc
Elżbieta Bieńkowska
Věra Jourová
Tibor Navracsics
Corina Crețu
Margrethe Vestager
Carlos Moedas



AIACE Congress

2015

Assises de l'AIACE

 **BRATISLAVA**

2-8/6/2015
Bratislava | Slovakia



www.aiace-europa.eu/

ÉDITORIAL

- 3 AIACE is not hibernating !

PE/NOMINATION COM

- 4 EUROPE - Démocratie respectée, institutions organisées... Européens à mobiliser
5 La "Commission Juncker" au pied du mur!
Premier obstacle, l'affaire « Luxleaks »

INSTITUTIONS/COMMISSION

- 7 Safeguarding European memory
9 Un "Opt Out" dans la poursuite de l'intégration européenne
10 Deux nouveaux dirigeants de l'UE

MÉTHODE & PENSIONS

- 11 De la Réclamation vers le Recours concernant l'adaptation des rémunérations et pensions
11 Les Méthodes, la Clause d'exception et la « Crise » des années 2009 à 2012

SÉCURITÉ SOCIALE

- 14 Assurance maladie 2013 : nouveau déficit de 11 Mios d'euros!
17 Les branches de notre Sécurité sociale et leur financement

U.E./SOCIÉTÉ

- 21 L'Europe dans la tempête
23 Gardez le contact avec Yammer!
24 Wie August Macke 1914 seine Illusion verlor
26 Paul Collowald : « J'ai vu naître l'Europe »

28 LE PMO VOUS INFORME**30 ASSISES 2015 À BRATISLAVA****ASSURANCES**

- 40 Polices d'assurance proposées par l'AIACE
41 Insurance Policies proposed by AIACE

VIE DE L'AIACE

- 43 Sweden
44 United Kingdom
44 Portugal
45 Danmark
47 Deutschland
48 France
49 Italia
50 Belgique - België
51 Grèce
53 Österreich
54 Espagne

- 55 «Info Senior» reçoit le prix «Rédaction claire» 2014

OPINIONS

- 56 Notre sécurité sociale en question

ACTUALITES

- 57 1914-2014, centenaire du début de la « Grande Guerre
58 9 novembre 2014, 25e anniversaire de la chute du mur de Berlin
59 E dopo « Mare Nostrum », ecco « Triton »...

L'AIACE ET VOUS

- 61 Travelling with the Gods
64 Eurocratus par François-Pierre Nizery

NÉCROLOGIE

- 65 In Memoriam: Michael Goppel
65 In Memoriam: Michael Palmer
66 In Memoriam: Georges Ludovici
65 Nous ont quittés



Cover:

Du Parlement au Conseil en passant par la Commission tous les dirigeants de l'UE sont élus/nommés pour 5 ans.

N.B.: les titres exacts et la présentation de Mme F Mogherini et de Mr D Tusk se trouvent page 10 de ce VOX.

Avertissement de la rédaction VOX:

The Pay Master Office (PMO) alone is responsible for the information set out on pages 28 to 29. Les informations publiées aux pages 28 à 29 n'engagent que le Pay Master Office (PMO)

RETIRED AND NOT YET MEMBER? TO JOIN US, PLEASE FILL IN THE ENCLOSED FORM !

PENSIONNÉ ET PAS ENCORE MEMBRE? POUR NOUS REJOINDRE REMPLISSEZ LE BULLETIN D'ADHÉSION CI-JOINT!

Editeur responsable :

Richard Hay

Rédacteur en Chef :

Pierre Blanchard

Comité de rédaction :

Egon C. Heinrich

Giovanni Livi

Raffaella Longoni

Marc Schober

Ludwig Schubert

Giovanni Sergio

Roger Vancampenhout

**Adresse :**

Association Internationale
des Anciens de l'Union européenne
(SC-29 02/04)

B-1049 Bruxelles - Tel: 02-295.29.60

Email: aiace-int@ec.europa.eu

Internet: <http://www.aiace-europa.eu>

Tirage de «VOX»: 22.000 exemplaires

Secrétariat de Rédaction :

aiace-int@ec.europa.eu

blancpi43@gmail.com

Photos :

Médiathèque CE - Aiace

Mise en Page:

Jean-Claude Lesuisse

E-mail: jelesuisse@skynet.be

Impression:

OIB

Ateliers de reproduction de la Commission

AIACE is not hibernating !

Dear friends

The colours of the leaves of the trees in the autumn have now given way to bare branches (I always forget that this is true for nearly half the year). We are entering our cold season, when the buds are dormant, and some animals so to speak pull the duvet up higher and wait for the warmer weather to come again. If the season is moving into its winter hibernation, that is not true for AIACE.

In October, the Executive Board (Conseil d'administration) held a full two day meeting, hosted by the Committee of the Regions. Together we dealt with many issues in a positive spirit:

- ❑ on pensions, we discussed the reply by the Commission which rejected its share of the more than 450 complaints made by AIACE members in the summer; the Council Secretariat has now done the same. While some points in the complaint were answered, the main ones were not. The whole European enterprise is built on law. Those who decide within it should respect the law. Although what is involved here is not as important as other areas, it is right to uphold the law. So the Executive Board decided to see this matter brought to the Tribunal of the European Public Service; AIACE will work with those who made complaints and with the organisations representing serving staff; it will bear a share of the legal costs
- ❑ on the way AIACE itself works, we explored the federal nature of our structure, with only one association but with members registered through one of our 15 Sections. This structure involves both the Sections and the centre in mutual responsibilities. We agreed some changes to reflect this structure more clearly in AIACE's life
- ❑ on the Joint Sickness Insurance Fund, we had a very full debate about the current operating deficit and the management's responses

to it. While most users seem very satisfied, there is a small but rapidly rising number of complaints. The deficit itself is not caused by spending (reimbursement of medical costs remains very reasonable) but by reduced income as a result of recruitment of less well paid staff, changes affecting promotions, and low pay increases. However, before raising contributions, management wants to make all possible savings on the way the scheme works now. They are doing this not by changing the existing rules but by being strict in their application. In this they also have to take account of audit controls, legal judgements, and the present severe limits on overall administrative expenditure. We discussed and decided several ways to try to meet present needs. The first is to defend the legal rights we already have against erosion. The second is to develop our cooperation with the administrations involved as they try to do a good and caring job in times that have become hard. The third is to work towards a small increase in contributions to relieve the present pressures. We will be ready to raise these issues at every level that may be fruitful.

So the months before June, when a new chair must be found, are proving to be full. No hibernation for AIACE, as we too look forward to a summer of improvements for our members, indeed for all pensioners. And hope is a vital part of this winter season. Even in the coldest moment we know that there will again be warmth, that after dying back or death there will be again new life. Those who will be celebrating Christmas this year do so to remember that birth, life, death and new life are the promise offered in Jesus Christ. Whether or not this is important to you, I wish you a very happy celebration.



Secrétariat international de l'AIACE:

Anne-Pascale DESCAMPS- Marceline NGALA-MIANDA

De 10 h à 12 h et de 14 h à 16 h

Rue de la Science 29 (SC-29 02/04)

1049 BRUXELLES

Tél. : + 32(0)2-295.29.60

Email: aiace-int@ec.europa.eu



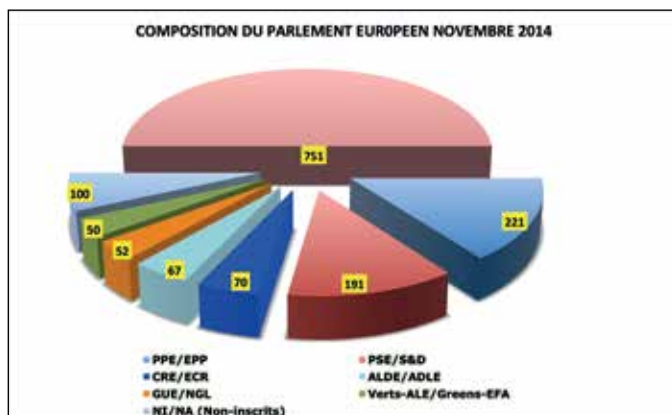
EUROPE

Démocratie respectée, institutions organisées... Européens à mobiliser

Après les élections, les institutions européennes se sont mises en place. Malgré la progression des partis anti-européens, les équilibres politiques restent inchangés. Le centre droit et le centre gauche ont confirmé leur coalition. Le taux d'abstention reste important, mais il a cessé d'augmenter.

Le Parti populaire européen – PPE – de centre droit a obtenu 221 sièges, la seconde place revient à l'Alliance progressiste des Socialistes et des démocrates (S & D) avec 191 sièges = 412 sièges sur un total de 751 : Majorité absolue !!

Le groupe ECR des Conservateurs et réformistes européens recueille 70 sièges. L'Alliance des démocrates et libéraux pour l'Europe (ADLE) obtient 67 sièges, les Verts/Alliance libre européenne 50 sièges, la Gauche unitaire européenne/Gauche verte nordique (GUE/NGL) : 52 sièges.



Le 16 octobre dernier, le groupe eurosceptique – Europe de la liberté et de la démocratie directe – EFDD – (48 sièges) mené par le Britannique Nigel Farage – a été dissous, n'étant plus conforme au règlement du Parlement européen qui prévoit, pour constituer un groupe politique qu'il faut réunir au moins 25 parlementaires de 7 États membres différents. En effet, une parlementaire lettone a officiellement quitté le groupe, et donc seulement 6 États restent représentés... il manque le 7e...

De ce fait, le groupe des non inscrits qui était composé de 52 parlementaires au lendemain des élections européennes est constitué maintenant de

100 parlementaires. Un record depuis 1979, première année de l'élection du Parlement européen au suffrage universel.

Un vote plus démocratique :

Pour la première fois, chaque citoyen européen a pu identifier des responsables politiques à la tête des listes présentées au suffrage universel. C'est un progrès démocratique important. Les résultats des urnes ont été respectés : c'est bien Jean-Claude Juncker qui va assumer la présidence de la Commission européenne, parce que c'est son groupe politique – le PPE – qui a rassemblé le plus de suffrages à l'issue des élections. C'est une bonne leçon à se rappeler pour les prochaines élections européennes en 2019. Le vote de chaque citoyenne et citoyen compte et est respecté !

Comme le dit souvent Pascal Lamy – Président d'honneur de *Notre Europe-Institut Jacques Delors* « C'est Jacques Delors qui a mis sur la table cette idée de juxtaposer une vraie dimension politique européenne, il y a une quinzaine d'années. Si on veut faire progresser le sentiment, chez les Européens, que nous vivons dans un espace démocratique supranational, alors il suffit que les groupes politiques européens prennent la décision de désigner leur "champion". Et c'est le "champion" qui gagnera finalement ce combat électoral qui sera Président de la Commission européenne ».

Europe : Démocratie vivante :

Dans quel État membre de l'Union européenne l'Assemblée nationale élue auditionne-t-elle les ministres avant de les déclarer aptes à assumer la fonction ministérielle ?

Sans comparaison exagérée, dès que le Président de la Commission européenne – l'ancien Premier ministre luxembourgeois Jean-Claude Juncker – a été validé par l'assemblée plénière du Parlement européen en juillet dernier, il a été en mesure de composer son futur Collège de la Commission européenne, en concertation avec chacun des États membres. Il a regretté vivement le peu de femmes proposées à la responsabilité de Commissaire européen. Il a réparti les responsabilités. Les auditions publiques individuelles des futurs Commissaires se sont déroulées du 29 septembre au 6 octobre, durant trois heures. Chaque futur

Commissaire s'est retrouvé en situation de grand oral devant les commissions parlementaires correspondant à leur futur champ de responsabilité.

Et ce n'est pas une simple formalité. C'est du sérieux !!



209 contre et 67 abstentions. Celle-ci peut être soumise à tout moment au vote de censure du Parlement européen.

Lors de son intervention, le nouveau président de la Commission européenne – Jean-Claude Juncker – a précisé que

« *cette Commission sera celle de la dernière chance... soit nous réussissons à rapprocher les citoyens de l'Europe, à réduire de façon draconienne le niveau de chômage et à redonner une perspective aux jeunes, soit nous échouons* ». À propos de la dimension sociale, le nouveau Président de la Commission européenne a tracé une ligne ambitieuse « *Je veux que l'Europe sociale soit dotée d'un AAA social, aussi important qu'un AAA économique et financier... en affirmant que sa priorité est "la lutte contre le chômage..."* ». À propos du plan d'investissement de 300 milliards d'euros annoncé en juillet dernier devant le Parlement européen dans son discours d'investiture, Jean-Claude Juncker s'est engagé à en présenter le détail, en collaboration avec le Finlandais Jyrki Katainen, vice-président de la Commission européenne pour l'emploi, la croissance, l'investissement et la compétitivité, "avant Noël".

Le parlement nouvellement élu par les peuples d'Europe, en mai dernier, a joué son rôle. Des Commissaires ont dû compléter leur audition orale par une épreuve écrite (le Français Pierre Moscovici, mais aussi le Slovaque Maroš Šefčovič). Une candidate commissaire n'a pas été validée : La Slovène Alenka Bratusek. Sa remplaçante est la Slovène Violeta Bulc. Des responsabilités ont été adaptées, réattribuées pour tenir compte de l'avis du Parlement: par exemple, le candidat Commissaire slovaque Maroš Šefčovič, initialement en charge des transports, se retrouve à une vice-présidence responsable de l'Union énergétique. La citoyenneté était attribuée au Hongrois Tibor Navrascis, un ancien ministre de Victor Orban (Premier ministre hongrois) portant atteinte aux libertés et fortement critiqué : changement d'attribution.

Nouvelle Commission européenne :

Le 22 octobre, après trois heures de discussion en séance plénière, le Parlement européen a voté l'investiture, pour une durée de cinq ans, de la nouvelle Commission européenne par 422 voix pour,

Chacune et chacun d'entre nous doivent rester actifs, car les élections européennes passées, tout commence et pour cinq ans !

La "Commission Juncker" au pied du mur!

Premier obstacle, l'affaire « Luxleaks »

La Rédaction

A la suite de sa campagne électorale à travers l'UE, Jean-Claude Juncker a été proposé comme candidat à la fonction de président de la Commission européenne par le Conseil européen le 27 juin 2014. Après avoir exposé ses **orientations politiques** devant les membres du Parlement européen, il a été élu pour devenir le prochain président de la Commission européenne par une forte majorité de 422 voix lors de la séance plénière du Parlement européen du 15 juillet 2014.



La Commission Juncker : une équipe forte et expérimentée pour faire bouger les choses

Le président élu, Jean-Claude Juncker, a dévoilé son équipe et la nouvelle organisation de la prochaine Commission européenne. Après avoir traversé l'une des périodes les plus difficiles de son histoire, l'UE devra convaincre ses citoyens

que les choses vont changer. Et pour que les choses changent, la Commission doit être ouverte aux réformes. La nouvelle Commission européenne sera simplifiée pour se concentrer sur les grands défis politiques de l'UE : la lutte contre le chômage par la création d'emplois décents, la promotion de l'investissement,

l'accès de l'économie réelle au crédit bancaire, la création d'un marché numérique connecté, la formulation d'une politique étrangère crédible et l'indépendance énergétique de l'UE. La nouvelle organisation de la future Commission reflète les **orientations politiques** sur la base desquelles Jean-Claude Juncker a été élu par le Parlement européen.

Le président élu a personnellement **auditionné les commissaires désignés** et est convaincu que son équipe, composée de personnalités respectées et expérimentées, pourra atteindre ses objectifs, en travaillant collectivement et plus efficacement.

Une nouvelle organisation du travail

Le nouveau collège sera composé de sept vice-présidents, six en plus de la haute représentante de l'Union pour les affaires étrangères et la politique de sécurité, chacun responsable d'une **équipe de projet**. Les vice-présidents piloteront et coordonneront le travail d'un certain nombre de commissaires, dans des groupes dont la composition pourra évoluer en fonction des besoins et de la mise sur pied progressive de nouveaux projets. Ces équipes de projet reflètent les orientations politiques (« Emploi, croissance, investissement et compétitivité », « Marché unique du numérique » ou « Union de l'énergie », par exemple). Tous les membres du collège collaboreront ainsi de manière dynamique, en rupture avec les approches figées et cloisonnées traditionnelles. Les vice-présidents seront tous de véritables adjoints du président.

Le Président Juncker a déclaré : « *La nouvelle Commission ne comprend ni commissaires de premier rang ni commissaires de second rang. Il s'agit d'une équipe composée de joueurs solidaires, dont certains ont un rôle de leader. Ils travailleront ensemble, dans un esprit de collégialité, et seront mutuellement dépendants les uns des autres. Je veux faire tomber les cloisons et instaurer une nouvelle organisation collaborative du travail dans des domaines où l'Europe peut vraiment faire bouger les choses.* »

La nouvelle Commission Juncker a succédé à la Commission Barroso le 3 novembre 2014

Le Président Juncker et le nouveau Collège de la Commission européenne ont pris leurs

fonctions le 3 novembre 2014 (voir la page de couverture du VOX 99).

Dès le 5 novembre, après quelques déclarations d'usage lors de la prise de fonction, le Président de la Commission s'est retrouvé en mauvaise posture dans l'affaire dite de « Luxleaks », ces accords fiscaux conclus au Luxembourg, alors qu'il était Premier ministre, et qui constituent des outils d'évitement fiscal pour plus de 300 grandes sociétés multinationales.

*Déclaration du président Juncker
répondant au Président du Conseil Italien*

“Je ne suis pas à la tête d'un gang d'eurocrates”

C'est pourquoi le Président Juncker est venu s'expliquer dès le 12 novembre devant le Parlement européen et a insisté à nouveau sur le fait qu'il n'existait pas de conflit d'intérêts dans les enquêtes entamées par la Commission européenne, dont il est le président, et qu'il n'y avait rien d'illégal dans les documents qui ont filtré. In fine, il a ainsi réussi à conserver la confiance des parlementaires européens et notamment le soutien renouvelé des groupes pro-européens majoritaires en réaffirmant son engagement dans la lutte contre la fraude fiscale.

Le président Juncker garde — pour le moment — le soutien des groupes politiques du PE qui l'ont élu. Néanmoins, au sein de la majorité au PE, certains lui demandent de s'engager à agir pour l'harmonisation fiscale. Quant aux groupes politiques d'opposition, des modérés aux plus europhobes, ils utilisent cette première occasion pour se faire entendre au PE et dans les médias. Malgré le soutien renouvelé du PE avec des nuances, le Président ne risque-t-il pas d'être politiquement et moralement atteint dès le départ d'un long et extrêmement périlleux mandat de 5 ans ?

Malgré ces péripéties, la Commission s'est mise au travail pour adopter les premières mesures organisationnelles conformes aux nouvelles idées du Président. Il y aura donc de nombreuses restructurations dès le début de l'année 2015 avec son cortège de nominations... et de dé-nominations !

Rendez-vous dans le prochain VOX (le 100^{ème}) en mars – avril 2015 !

Sources : Europa, Euractiv, divers journaux et magazines

Safeguarding European memory

The Historical Archives of the European Union (HAEU) is a centre dedicated to the archival preservation and research on the history of European integration. In close cooperation with the Archives services of the EU Institutions, the HAEU preserves and makes available to research the archival holdings of EU Institutions.

The Historical Archives is the official archives for the historical documents of the Institutions of the European Union. It preserves more than 5 kilometres of paper archives, mainly from the European Parliament, the Commission, the Council, the European Investment Bank and the Court of Auditors, covering the years since the establishment of the European Coal and Steel Community in 1951 until the early 1980s. The Archives is also home to more than 150 deposits of private papers from eminent European political leaders and pioneers in the European integration process, and hosts the archives of many pro-European movements and associations and other organisations with a European scope, such as the European Space Agency.



MM. De Gasperi & Monnet

Established following a decision by the European Communities in 1983 to open their historical archives to the public, the HAEU opened its doors in 1986. As part of the European University Institute, it is located in the historic Villa Salviati in Florence, Italy.

The value of individual testimonies

In performing their daily duties, staff members of EU Institutions and agencies contribute to enriching the EU-Institutional archives, which after 30 years are disclosed, transferred to Florence and opened to the public. This individual contribution to good practice of records keeping and archiving according to the guidance of the Archives service of each EU Institution constitutes valuable archival files for future historical research.

At the same time, staff members may be active in pro-European movements or associations, contribute with academic papers and visions to a future Europe or have rich personal correspondence with relevant European personalities. The Historical Archives in Florence collects, preserves and makes

available to research such private papers of individuals that played an important role in the process of European integration and cooperation since the Second World War.

Personalities that have deposited their private papers at the HAEU include the archives of founders of the European Communities, such as Alcide de Gasperi, Walter Hallstein and Paul-Henri Spaak (the latter two in copies). The archives also hosts the papers of pioneers for a united Europe, such as Altiero Spinelli, Alexandre Marc and Pierre Uri, and of political leaders that played a major role in European integration, such as Fernand Dehousse, Franco Maria Malfatti, Etienne Hirsch, François-Xavier Ortoli and Peter Sutherland.

Reaching out to the community

The Historical Archives strives to give a voice to the history of European integration, pay tribute to the workings and achievements of past generations and raise the levels of understanding and empathy of younger generations for the unique European project. To these ends, it offers a range of cultural and pedagogical activities and opens

its doors to interested citizens, university students and children.

A brilliant example of this is the educational programme of the Historical Archives aimed at Primary and Secondary Schools, launched in 2014. With about 200 pupils, ages 6 to 14, visiting Villa Salviati this spring semester to familiarize themselves with the European Union and its Historical Archives, the programme has proven to be a success.

Voices from beyond

Various oral history programmes have in recent years recorded the voices of European politicians and officials in order to enrich the legacy. The Historical Archives has become the repository for several of these programmes, preserving both the original recordings and written transcripts. These interviews add a more personal note to the official archival sources.

Today, as result of 15 years of acquisition and collecting audio materials and transcriptions on the



5,000 meters of history, and counting

Currently, the Historical Archives hosts a total of 5,000 linear meters of paper files, comprising 3,600 meters from EU Institutions and 1,400 meters of private papers and collections. More than 200,000 files have been inventoried in the online database. Archival documents are made available to research with an average delay of 30 years according to the EU rules on access to archives.

In addition to the written documents on European integration, a substantial collection of more than 11,000 photographs and almost 600 interview recordings from European oral history projects are available.

history of European construction, the Historical Archives has established an impressive collection of almost 600 interviews. The material is available for research in digital format, either online or on-site in the reading room of the HAEU.

Focus on digitalisation

The Historical Archives has developed a strong digital strategy. Its website receives more than a million visitors each year, and 35,000 digital files are downloaded annually.

To further encourage the digital approach, the HAEU both digitises the archival material for consultation and preservation purposes, and also preserves digitally-born records. The availability of key holdings online is a priority and indeed more than 13,000 digitised records are now accessible via the internet.

A digital repository is available to host digitally-born and digitised records of the various institutions, organisations, associations and individuals that deposit their archives at Villa Salviati.

The highly specialised library contains approximately 20.000 volumes on the History of European Integration from the early 1940's, external relations of the EC member states and the Cold War.

You are welcome to visit

Should you have time on your hands as a retiree, you might want to pay a visit to Florence. Among the city's many fine examples of architecture, the magnificent Villas Salviati invites you to take a stroll in its beautiful gardens and visit the precious Historical Archives, open on weekdays from 8:30 to 17:00.

Contact

Historical Archives of the European Union

Villa Salviati, Via Bolognese 156

50139 Firenze, Italy

Tel: (+39) 055 4685 661

Email: archiv@eui.eu

Website: <http://www.eui.eu/histarchives>



Villa Salviati



Un “Opt Out” dans la poursuite de l’intégration européenne

Dans le relevé des conclusions du Conseil européen des 26/27 juin 2014, figure un chapitre III intitulé « *The next institutional cycle* » (en anglais dans le texte... anglais).

Ce chapitre comporte trois paragraphes :

- ❑ le premier indique sobrement que « le Conseil a adopté une décision proposant au Parlement européen **Jean Claude Juncker** comme candidat à la présidence de la Commission ». Il n’y est nullement fait mention des modalités du vote (26 pour 2 contre) ni révélé officiellement l’identité des deux États minoritaires.
- ❑ le deuxième fait référence au « **programme stratégique** » d’actions dressé par le Conseil européen pour les cinq prochaines années dans différents domaines, notamment économique. Il est précisé que « le Conseil européen *invite* les Institutions et les États membres à *mettre pleinement* en œuvre ces priorités ». Le Conseil ajoute que « les Institutions *devront organiser leurs travaux* » de manière à assurer cette mise en œuvre. Et il précise qu’il assurera lui-même *la surveillance régulière* (« regular monitoring ») de l’exécution de ce programme.
- ❑ le troisième fait référence aux « **préoccupations** » (« concerns ») du **Royaume-Uni** sur le développement futur de l’UE. Il déclare que ces préoccupations « *devront être examinées* » (« will need to be addressed »). Mais, d’ores et déjà, le Conseil européen a pris note que : **« le concept d’union toujours plus étroite permet différentes voies d’intégration pour différents pays : il permet à ceux qui veulent approfondir l’intégration d’avancer et il respecte le souhait de ceux qui ne veulent plus d’approfondissement ».**

Le même paragraphe prévoit que le Conseil européen « *examinera* » (« will consider ») la procédure de nomination du Président de la Commission pour l’avenir, dans le respect des Traités.

Commentaires :

Les spécialistes apprécieront les termes de ce communiqué qui reflètent un certain raidissement institutionnel à la suite de la tournure prise par la question du Président de la Commission.

L’insistance mise sur la pleine autorité du Conseil européen en matière de grandes orientations de l’UE est inhabituelle et peu conforme au principe de séparation des pouvoirs et d’équilibre interinstitutionnel.

La menace à peine voilée de revoir la procédure de nomination du Président de la Commission sonne comme un désir de revanche...

Plus gravement, la reconnaissance officielle de la possibilité pour un État membre de refuser de participer à un approfondissement ultérieur de l’UE est une déclaration aussi inattendue que contestable. C’est, littéralement, une remise en cause d’un des principes de base des Traités, rappelé dans les préambules du TUE et du TFUE. Cette partie au moins des conclusions



du Conseil européen devrait susciter les protestations ou les réserves des autres Institutions afin d’éviter qu’elle ne s’enracine dans la « doctrine » constitutionnelle européenne, légitimant ainsi à l’avenir toutes sortes et formes « d’opt out » qui videraient rapidement « l’Union » de sa substance. En s’attaquant au concept hautement symbolique « d’Union sans cesse plus étroite des peuples européens », le Conseil européen a commis une faute qu’il importe de dénoncer.

N. B. Cette conclusion du Conseil n’a provoqué aucune réaction des milieux informés ni, ce qui est plus grave, des organisations pro-européennes.

Deux nouveaux dirigeants de l'UE



Présidence du Conseil européen

Donald Tusk

Nouvelle Haute Représentante de l'UE pour les affaires étrangères

Federica Mogherini



Le Conseil européen a décidé le 30 août dernier de nommer à sa tête M. Donald Tusk et de nommer Mme Federica Mogherini au poste de Haute Représentante de l'Union pour les affaires étrangères et la politique de sécurité.

Le président du Conseil est élu pour la période allant du 1er décembre 2014 au 31 mai 2017.

Le mandat du président du Conseil européen, d'une durée de deux ans et demi, peut être renouvelé une fois. Donald Tusk a également été élu à la présidence du sommet de la zone euro pour la même période.

La Haute Représentante de l'Union pour les affaires étrangères et la politique de sécurité est nommée pour la période allant de la fin du mandat de la Commission actuelle jusqu'au 31 octobre 2019. Cette nomination a été effectuée avec l'accord du président élu de la Commission.

Le président de la Commission, la Haute Représentante qui sera également vice-présidente de la Commission européenne et les autres membres de la Commission ont été soumis, en tant que collègue, à un vote d'approbation du Parlement européen. Ci-après, vous trouverez les biographies de M. Donald Tusk et de MME Federica Mogherini

Donald Tusk est le Premier ministre de la Pologne depuis le 16 novembre 2007.

Il est né à Gdańsk le 22 avril 1957. Diplômé d'histoire de la faculté des lettres de l'université de Gdańsk, il est également un des créateurs du comité étudiant du syndicat Solidarité.

Il a collaboré avec les syndicats libres du littoral, cofondé l'association des étudiants indépendants de Gdańsk, dirigé l'antenne de « Solidarité » de la maison d'édition Wydawnictwo Morskie et travaillé comme journaliste à l'hebdomadaire « Samorządność » publié par le syndicat. Pendant sept ans, il a gagné sa vie en travaillant au sein de la coopérative « Świetlik ».

Élu sénateur de l'Union de la liberté (UW) en 1997, il a été vice-président de la Chambre haute. Il a également été vice-président du Sejm de 2001 à 2005 et député à la Chambre basse au cours des

1re, 4e, 5e, 6e et 7e législatures. Il préside le parti « Plateforme civique » depuis avril 2003.

Il est marié et père de deux enfants.

Federica Mogherini était ministre italienne des Affaires étrangères depuis février 2014.

Elle siège au Parlement italien (chambre des députés), où elle a été élue pour la première fois en 2008.

En tant que parlementaire, elle a présidé la délégation italienne à l'Assemblée parlementaire de l'OTAN, où elle a été vice-présidente du Comité politique (2013-2014) ; elle a été membre de la délégation italienne à l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe (2008-2013), secrétaire de la Commission de la défense (2008-2013) et membre de la Commission des affaires étrangères.

Elle a également été coordinatrice du groupe interparlementaire pour la coopération au développement. Elle est membre de la direction du Parti démocrate depuis sa fondation en 2007, d'abord en tant que secrétaire aux réformes institutionnelles, puis en tant que membre du conseil national et, en 2013-2014, en tant que secrétaire aux affaires européennes et internationales.

Elle a précédemment été membre du bureau du PSE (Parti des socialistes européens), vice-présidente de l'Organisation des jeunes socialistes européens (ECOSY), membre du bureau du Forum européen de la jeunesse et membre du secrétariat du Forum de la jeunesse de l'Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO).

Elle est membre de l'IAI (Istituto Affari Internazionali) du Conseil pour les États-Unis et l'Italie et membre du « German Marshall Fund for the United States ».

Elle est également membre du Réseau du « leadership » européen pour le désarmement nucléaire multilatéral et la non-prolifération (ELN) du Groupe des multilatéraux (GEM) de la commission préparatoire de l'Organisation du traité d'interdiction complète des essais nucléaires (OTICE).

Elle est née à Rome en 1973 et a obtenu un diplôme en sciences politiques à l'université « La Sapienza » de Rome. Elle parle couramment le français et l'anglais et comprend l'espagnol. Elle est mariée et mère de deux filles.



Source : Service de presse
Secrétariat général du Conseil



Ludwig Schubert
Président d'honneur de l'AIACE INT.

De la Réclamation vers le Recours concernant l'adaptation des rémunérations et pensions

En 2011 0,0 % et en 2012 0,8 %

Faisant suite à l'appel de l'AIACE, plus de 450 réclamations ont été introduites auprès des « Autorités investies du Pouvoir de Nomination (AIPN) » des institutions d'origines de nos collègues pensionnés. À cela s'ajoutent de très nombreuses réclamations introduites par les actifs à la suite de l'appel des organisations syndicales.

Comme première institution, la Commission, le 1^{er} octobre 2014, a répondu de manière négative à cette réclamation. Il ne fallait pas s'attendre que l'AIPN de la Commission nous donne raison. Elle ne pouvait pas modifier la décision du Conseil et du Parlement, décision à la prise de laquelle elle a participé en dépit de sa position initiale contraire. Elle aurait pu ne pas répondre, mais le « Tribunal de la Fonction publique européenne » n'apprécie pas les recours fondés sur une non-réponse des institutions (la non-réponse après quatre mois vaut rejet de la réclamation).

À partir de la date de cette réponse, ceux qui ont adressé leur réclamation à la Commission ont un délai de trois mois pour introduire un recours contre la Commission devant le Tribunal. Pour ceux qui ont introduit leur réclamation auprès des autres institutions, le délai dépend de la date de leur réponse éventuelle. S'il n'y a pas de réponse des autres institutions, il y a un rejet implicite quatre mois après l'introduction de la réclamation et le délai de trois mois pour l'introduction du recours contre ces institutions commence à courir à partir de cette date.

Lors du Conseil d'administration de l'AIACE des 21 et 22 octobre 2014, l'AIACE a décidé de soutenir, en commun

avec les syndicats, les recours à adresser contre les différentes institutions.

Un « Groupe de pilotage des recours » constitué par les représentants des syndicats et des anciens a retenu le principe que les frais de ces recours seraient répartis en fonction du nombre des populations représentées (un tiers pour les anciens et deux tiers pour les actifs). Un premier recours sera adressé contre la Commission, les recours contre le Conseil et probablement le Parlement suivraient en fonction des délais.



Pour limiter les frais administratifs, les avocats nous ont conseillé d'introduire par institution un recours individuel par

modèle de réclamation utilisé. De cette manière, tous les arguments des différents modèles de réclamation seraient couverts. Pour le recours contre la Commission on aboutirait probablement à sept recours dont trois pour les anciens y compris deux pour l'AIACE et quatre pour les syndicats. Il est évident que chaque personne qui a introduit une réclamation a le droit d'introduire son propre recours individuel. Toutefois pour des raisons pratiques et de coûts il sera indiqué de faire confiance à la procédure proposée par les avocats.

Concernant notamment les arguments économiques à faire valoir dans ces recours, nous avons remis aux avocats un document de travail dont les extraits sont repris ci-après

Les Méthodes, la Clause d'exception et la « Crise » des années 2009 à 2012

Extraits d'un document de travail remis aux avocats.

1) Les Méthodes et le principe du parallélisme

Les six Méthodes d'adaptation des rémunérations et pensions en vigueur depuis 1972 étaient fondées sur « le principe du parallélisme ». Ceci signifie que l'évolution du pouvoir d'achat du Service public européen (SPE) devrait suivre en plus ou en moins l'évolution moyenne du pouvoir d'achat dans les services publics centraux dans les pays membres. Les modes de calcul ont été raffinés en cours de route. Toutefois, depuis la troisième Méthode 1981-1990, l'indicateur spécifique net mesure l'évolution réelle (moins l'inflation) et nette (après impôt) en moyenne des

pays membres. Ce pourcentage d'évolution du pouvoir d'achat est appliqué en plus ou en moins aux rémunérations et pensions du Service public européen (SPE). En y ajoutant le taux d'inflation à Bruxelles (ou en Belgique), on arrive à l'évolution nominale des rémunérations et pensions du SPE.

De cette manière, la Méthode donne la garantie qu'elle prend en considération l'évolution de la situation économique et sociale dans l'UE dans la même mesure que les pays membres l'ont prise en considération pour leurs propres services publics centraux.

Toutefois, il y a un certain décalage temporel technique entre les évolutions au plan national et leur application au SPE à travers la Méthode. Dans un mouvement conjoncturel normal, ces décalages n'affectent pas le principe du parallélisme : à terme, les évolutions restent parallèles ! Une « clause d'exception » ne serait pas indispensable.

2) Les Méthodes et la clause d'exception

Depuis la troisième Méthode introduite en 1981 les Méthodes étaient conclues pour une période relativement longue (en principe pour dix ans), avec un prélèvement qui est devenu le prix de la Méthode, sans clause de résiliation, mais avec une « clause d'exception » pour le cas d'évolutions particulièrement graves et soudaines que la Méthode ne pouvait pas refléter de manière suffisamment rapide. Jusqu'en 2010 cette clause n'a jamais dû ou (pu) être appliquée.



La cinquième Méthode, également à durée déterminée de 2004 à 2012 et sans clause de résiliation, réintroduisait un nouveau prélèvement pour la même durée comme « prix de la Méthode ». Dans son article 10, elle comportait de nouveau une clause d'exception similaire aux précédentes, à déclencher par une proposition de la Commission à décider par le Conseil, suite à une évaluation à la lumière de données objectives fournies par la Commission. Toutefois, depuis le Traité de Lisbonne, la décision devait être prise par le Parlement et par le Conseil en codécision selon la procédure de l'article 336 TFUE (Règlement NR 1080/2010, JO 311 du 26.11.2010).

*Chapitre 5 de la Méthode
Clause d'exception (version 26.11.2010)
Article 10*

« En cas de détérioration grave et soudaine de la situation économique et sociale constatée à l'intérieur de l'Union, évaluée à la lumière des données objectives fournies à cet égard par la Commission, celle-ci présente des propositions au Parlement européen et au Conseil, qui statuent selon la procédure prévue à l'article 336 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne ».

Déjà en 2009, le Conseil avait essayé d'appliquer cette clause d'exception à sa propre initiative sans proposition de la Commission. Après un recours de la Commission, la Méthode a dû être appliquée correctement (cf. arrêt de la Cour du 24 novembre 2010). Par la suite, le Conseil a fait des demandes et déclarations visant l'application de la clause dans les années suivantes. La Commission a présenté plusieurs rapports montrant que la clause ne s'appliquait pas. Néanmoins, en 2011 et en 2012, le Conseil a refusé d'appliquer la Méthode et la Com-

mission a réagi en introduisant plusieurs recours. Le 19 novembre 2013, la Cour de justice a rendu son arrêt dans l'affaire C-63/12, Commission/Conseil, concernant le refus d'application de la Méthode pour 2011. La Cour a jugé qu'il « appartient au Conseil d'évaluer les données objectives fournies par la Commission, afin de constater s'il existe ou non une telle détérioration grave et soudaine permettant d'écarter la méthode "normale" d'adaptation annuelle des rémunérations et des pensions comme prévu à l'article 3 de l'annexe XI du Statut et de déclencher la procédure prévue à l'article 10 de cette annexe, afin que le Conseil puisse statuer ensemble avec le Parlement sur les mesures appropriées proposées par la Commission dans une telle situation de crise ».

Il y a lieu de souligner que l'arrêt de la Cour ne concernait que la procédure de décision sans faire une appréciation de fond quant à la question de savoir si l'évaluation des données objectives devait conduire effectivement à l'application la clause d'exception.

En effet, la Méthode depuis 2010 et en 2011 et 2012 reflétait bien la crise (la récession) de 2009. Cet aspect crucial n'a pas été pris en compte dans l'évaluation du Conseil (cf. ci-après). En outre, compte tenu de la marge d'appréciation que la Cour a attribuée à la Commission pour sa nouvelle proposition après l'arrêt du 19 novembre 2013, celle-ci aurait pu faire une proposition du type suivant : maintien à terme du pourcentage résultant de la Méthode pour 2011 et 2012 et déplacement éventuel de la date d'effet pour tenir compte de l'application de la clause d'exception. Une telle proposition aurait été en analogie à la sixième Méthode (applicable à partir de 2015) retenue dans la révision du Statut de 2014. Cette possibilité a été prise favorablement en considération par les représentants de la Commission lors de la concertation du 2 décembre 2013. Toutefois, lors de la concertation du 9 décembre 2013, la Commission a annoncé qu'elle proposerait 0,9 % pour 2011 et pour 2012 (l'arrêt de la Cour ne concernait que l'année 2011 !). Ces chiffres sont purement arbitraires (ils ont été choisis parce que l'on supposait qu'ils aient une chance d'être acceptés – ce qui n'était pas le cas en fin de compte !), ils étaient sans relation avec les « données objectives » que la Commission avait présentées au Conseil et ils ne tenaient pas compte du fait que la Méthode avait déjà reflété la situation économique et sociale !

3) La justification d'une clause d'exception.

Il y a lieu de souligner encore une fois que la Méthode reflète, certes avec un certain décalage, l'évolution de la situation économique et sociale dans l'UE (ou dans les pays membres de l'échantillon retenu) dans la même

mesure que ces pays membres l'ont prise en considération pour leurs propres services publics centraux. Si l'on accepte « le principe du parallélisme », une clause d'exception ne devrait pas être nécessaire.

Toutefois dans le cas d'une « crise » (il faudrait mieux dire d'une « récession ») **grave et soudaine**, l'évolution salariale ne s'ajuste qu'avec un certain retard à la situation économique. Le besoin d'une flexibilité de l'évolution salariale face à une récession existe aussi au plan national. Si l'on applique une telle flexibilité au plan national, elle se répercute avec un certain décalage via la Méthode sur l'évolution des rémunérations du SPE. Si la crise (la récession) est **grave et soudaine**, il pourrait être opportun d'agir simultanément au plan national et à celui du Service public européen, mais de telles mesures aux deux niveaux n'ont jamais été prises.



En outre, compte tenu du double décalage, celui de l'évolution salariale au plan national au moment d'une récession et celui, inhérent à la Méthode, qui se cumulent, peut se présenter la situation où une adaptation significativement positive justifiée par la Méthode devrait intervenir, à un moment où l'opinion publique est devenue pleinement consciente de la crise (de la récession). Dans ce cas, il y a une pression politique pour appliquer la clause d'exception, bien que la Méthode reflète bien ce qui s'est produit 6 à 18 mois plus tôt au plan national.

Cette situation ressemble à celle de 2009 où l'adaptation annuelle fondée sur la Méthode était sensiblement positive (pouvoir d'achat +2,7 %, adaptation nominale +3,6 %), mais où la décision devait intervenir en décembre 2009, à un moment où l'opinion publique était pleinement consciente de la grave récession dans l'UE (PIB -4,4 %). Comme nous l'avons déjà expliqué plus haut, le Conseil a, à l'époque, essayé d'appliquer la clause d'exception de sa propre initiative sans proposition de la Commission. Le recours de la Commission a été gagné par l'arrêt du 24 novembre 2010.

Cet exemple montre bien que la clause d'exception correspond essentiellement à un besoin politique et psychologique de pouvoir agir au niveau du SPE, même si l'évolution au plan national, compte tenu du « principe du parallélisme », ne le justifie pas. À cela s'ajoute l'intention de certaines délégations au Conseil d'utiliser chaque occasion qui se présente pour essayer de diminuer le niveau relatif des rémunérations du SPE et ceci en contradiction avec le principe du parallélisme consacré par toutes les Méthodes depuis 1972.

L'application de la clause pour les années 2011 et 2012 doit être examinée sous l'aspect d'un respect strict des critères. Il doit y avoir **une détérioration grave** de la situation économique, sinon la question de son application ne se pose pas. **En plus et simultanément, la détérioration doit être soudaine de sorte que la Méthode ne peut pas la refléter dans un délai raisonnable.**

Il a été déjà souligné que l'arrêt de la Cour du 19 novembre 2013 ajoute, de manière surprenante et contre l'avis de l'avocat général (et évidemment de la Commission), la possibilité pour le Conseil d'évaluer lui-même « les données objectives » fournies par la Commission pour savoir si la clause d'exception peut être appliquée ou non.

Étant donné que la Cour, dans cet arrêt, ne s'est pas prononcée sur le fond, mais uniquement sur la procédure, il y a lieu d'examiner également si cette « évaluation des données objectives » par le Conseil a été faite correctement !

4) La « crise » des années 2009 à 2012 et l'application de la clause d'exception en 2011 et 2012

La récession de 2009 était la plus grave que l'UE a vécu depuis son existence (le PIB a diminué de 4,4 % en 2009 !). Elle a été déclenchée essentiellement par la crise financière en provenance des États-Unis, mais elle a révélé également des situations intenablement en Europe. Déjà en 2008, la croissance du PIB (+0,5 % contre +3,1 % en 2007) s'est ralentie. On s'attendait à une récession en 2009, mais sa profondeur n'a pas été entièrement prévue. Donc, en 2009, il y avait, certes, une crise « grave », mais on peut s'interroger si elle était vraiment « soudaine ». De toute manière, la clause d'exception n'a pas pu être appliquée en 2009 (confirmé par la Cour de Justice, dans son arrêt du 24 novembre 2010).

En 2010, il y avait une reprise économique (PIB +2,1 %), mais l'évolution salariale reflétait la récession de 2009 (indicateur spécifique du pouvoir d'achat -2,2 %). Compte tenu de la faible augmentation des rémunérations nominales (+0,1 %) qui résultait de la Méthode, le Conseil n'a pas insisté sur l'application de la clause d'exception pour cette année.

En 2011, la croissance positive s'est poursuivie (PIB +1,7 %), mais l'évolution salariale continuait à refléter la récession de 2009 (-1,8 % en ce qui concerne l'indicateur spécifique du pouvoir d'achat, l'adaptation nominale aurait été, selon la Méthode +1,7 %). L'économie de l'UE continuait à se redresser et la « **crise** » n'était **certainement pas « soudaine »** !

En 2012, il y avait de nouveau une très légère récession (PIB -0,4 %), et l'ajustement salarial, suite à la récession de 2009, se poursuivait (indicateur spécifique -1,1 %, l'adaptation nominale aurait été également 1,7 % selon la Méthode). **Pour 2012, on ne peut pas parler d'une crise grave et encore moins d'une crise soudaine. En outre, une crise ne peut pas être soudaine à la fois en 2011 et 2012 !** Si la nouvelle (sixième) Méthode avait déjà été applicable en 2012, ni la clause de modération, ni la clause d'exception (art. 10 et 11 de la nouvelle annexe XI) n'auraient été applicables (la variation de l'indicateur spécifique étant inférieure à 2 % et négative) !

En 2013 et en 2014, la nouvelle et 6e Méthode ne s'appliquait pas encore et, en liaison avec la révision du Statut, les rémunérations et pensions sont restées

bloquées. Il en résulte une nouvelle perte de pouvoir d'achat de 1,5 % en 2013 et de 0,9 % en 2014.

La perte de pouvoir d'achat totale entre 2010 et 2014 s'élève ainsi à environ 10 % !

Il reste également à examiner de plus près la manière avec laquelle la Commission ainsi que le Conseil et le Parlement ont motivé les décisions du 16 avril 2014 concernant l'année 2011 (0,0 %) et 2012 (0,8 %). À cela s'ajoute l'absence complète d'information et de dialogue après le 9 décembre 2013 pendant les longues négociations difficiles entre Commission, Conseil et Parlement jusqu'à la préparation de la prise de décision finale au niveau du Coreper en mars 2014.

Sécurité sociale

Assurance maladie

2013 : nouveau déficit de 11 Mios d'euros!

Analyse d'une période de restrictions



Pierre BLANCHARD

Membre du CGAM sans droit de vote

Questions-réponses

- ❑ Les affiliés présentent-ils trop de demandes de remboursement dont les montants sont trop élevés, voire excessifs ?
- ❑ L'augmentation des coûts de la médecine dans l'UE et notamment en Belgique est-elle incontrôlable et plombe-t-elle ainsi les comptes de notre caisse maladie ?
- ❑ Les affiliés et les bénéficiaires exagèrent-ils en dépenses médicales coûteuses, voire superflues ?
- ❑ Les assurés sont-ils en mauvaise santé et/ou utilisent-ils trop de soins médicaux ?
- ❑ **Non**, les données disponibles, particulièrement claires et incontestables, démontrent au contraire (voir l'analyse critique ci-après) que le déficit devenu permanent depuis 2007/2008 provient du sous-financement du régime.

Une évolution très modérée des dépenses (sur 10 ans).

De 2003 à 2013, l'augmentation des dépenses mesurée par « la dépense moyenne annuelle par affilié » a été de **17,14 %**, soit **seulement 1,6 % par an**! De 2007 à 2013, l'augmentation annuelle a été encore plus basse, soit seulement **1,33 % par an**. En 2013, ce taux est même devenu négatif à **-0,85 %**.

1 4% du montant total des contributions, résultat opérationnel avant intervention des intérêts du fonds de réserve : résultat financier = -6,3 Mios d'euros

2 Sur la base des données statistiques officielles du RCAM

1,6 % ou 1,3 % constituent des taux d'augmentation annuelle bien inférieurs à tous ceux des principaux E.M pour un système d'assurance maladie. Ils sont dans tous les cas en dessous du taux d'inflation moyen annuel en Belgique de 2,3 % sur la même période et, encore plus, par rapport à certains E.M. Quant à l'augmentation moyenne annuelle par **bénéficiaire**, elle est quasiment identique avec **1,71 % par an** (2003-2013). (voir graphique ci-dessous)

Une évolution trop faible des recettes (sur 10 ans)

De 2003 à 2013, l'augmentation totale des recettes (les contributions), mesurée par la dépense moyenne annuelle par affilié a augmenté de **10,45 %**, soit un taux annuel de croissance inférieur à **1 %** ! Ce taux annuel est inférieur de plus d'un tiers de celui des dépenses et il est donc totalement insuffisant pour maintenir le régime en équilibre opérationnel (voir graphique ci-dessous)

Le lien entre le déficit structurel et la récente politique de « gestion plus rigoureuse »³ des remboursements.

Après huit ans, il s'agit bien d'un déficit permanent que l'on peut qualifier de structurel. Cette qualification était d'ailleurs reconnue et signalée en 2009 dans les rapports du CGAM⁴,

3 Qualifiée comme telle par l'administration elle même avec une version « plus réglementaire ».

4 Rapport annuel du CGAM - Comité de Gestion de l'Assurance Maladie (CGAM), organe paritaire composé des représentants des administrations et du personnel de toutes

puis elle a disparu des rapports successifs alors qu'elle se confirmait!

Entre 2012 et 2013, le taux annuel de la dépense d'un « bénéficiaire post-actif » est passé de + 3,7 % à -3,7 %, alors que l'augmentation moyenne correspondante sur 10 ans a été de + 2,9 %! Cela représente une perte moyenne de remboursement se situant entre **175 et 300 euros** par bénéficiaire post-actif, le montant de la dépense moyenne ayant rejoint celui de 2011⁵,

Par contre, toujours de 2012 à 2013 pour les bénéficiaires actifs, le taux annuel a été de **-0,64 %** et de **-1,3 %** pour tous les bénéficiaires. Au total, on peut estimer, selon les hypothèses prises en considération, que cette politique d'austérité a causé une perte de remboursement des post-actifs d'un montant se situant entre 5 et 9 millions d'euros ! Les anciens sont devenus la cible presque idéale de la politique de rigueur ! Ces résultats sont vérifiables dans les statistiques officielles du régime et justifient l'efficacité des gestionnaires.

Mise en œuvre de la politique d'économie sur les remboursements

Les anciens représentent 18,7 % des bénéficiaires, mais aussi 45,6 % du total des remboursements du régime.

Les ressources du régime diminueront mécaniquement avec les effets du statut de 2014, et, de ce fait, annuleront toute cette stratégie d'économie organisée autour de modification d'application des DGE. En effet pour le moment, faute de pouvoir changer les règles⁶ (les DGE), cette nouvelle politique de gestion dite « plus rigoureuse » ne fait que les interpréter de façon plus restrictive. C'est pourtant essentiellement aux médecins-conseils que l'on a confié l'essentiel du travail. À partir de la mi-juillet 2013, on constate une coordination et une recrudescence des avis médicaux négatifs dans le cadre des DGE actuelles. Sans changement des règles, mais via leurs interprétations, les médecins-conseils, par la force des choses, touchent directement les assurés les plus malades, c'est-à-dire les anciens !

En outre, les décisions d'interprétation administrative sont juridiquement contestables tandis que celles d'interprétation médicale le sont beaucoup moins.⁷ Pourtant, un arsenal administratif s'ajoute à la partie médicale (la reconnaissance des praticiens ou la légalité fiscale des factures... voire le rejet des factures elles-mêmes pour diverses raisons). La tolérance

les institutions et organes (Agences), dans lequel l'AIACE a un observateur (et son suppléant) sans droit de vote- déficit structurel mentionné de 2009 et 2010 puis disparaît des rapports 2011, 2012 et 2013.

5 respectivement : 2011=4544€; 2012=4714€; 2013=4540 € le niveau de 2013 est égal à celui d'il y a deux ans en 2011 soit au moins -5%

6 le Statut, la réglementation commune et les DGE (les Dispositions générales d'exécution (DGE) de l'article 72 du statut).

7 Mais toutefois pas au-dessus des lois, voir l'arrêt ALLEN et autres arrêts significatifs sur ce sujet.

tendant vers zéro est recherchée. Elle s'accommode mal de la capacité, hélas « déclinante » des anciens — normalement les plus âgés, mais pas seulement — à gérer leurs documents administratifs.

Les anciens sont visés et atteints : ils payent deux fois l'inertie politique et administrative dans la gestion du RCAM ! En effet, ceux qui ont subi les plafonds bloqués avant 1984 puis après 1991 sont les mêmes qui subissent les tentatives d'économies actuelles.

Par contre, les anciens comme tous les affiliés actifs soutiennent l'administration dans ses tentatives de réduire leurs dépenses médicales par des accords avec les principaux prestataires locaux. **Toutefois, ils ne sont pas d'accord qu'on réduise leurs remboursements avec la méthode actuelle pour combler le déficit structurel !**

La gestion dite « plus rigoureuse » pose des problèmes moraux et pratiques aux **anciens⁸, plus grands utilisateurs du régime, mais aussi les plus faibles** dès que l'âge avance, que la maladie grave frappe, ou qu'elle handicape et sépare les gens.

D'ailleurs la multiplication des réclamations au sens de l'Art 90 du statut⁹ montre bien plus que leur préoccupation ! Résultats : les dépenses restant complètement à charge des assurés, las de se défendre, peuvent aller de quelques dizaines à plusieurs centaines d'euros.

L'assurance maladie est, et reste globalement satisfaisante.

Le Régime donne satisfaction sur l'essentiel aux assurés notamment en cas de grosses dépenses liées à des maladies graves, reconnues ou pas, ou à des accidents, et ce, tant pour les actifs que pour les anciens. La dégradation relative actuelle met en cause la notion de « gestion en bon père de famille » ! Elle frappe les malades par des mesures difficilement justifiables, sauf en cas d'abus avérés. Personne ne demande une gestion laxiste, mais il y a des limites notamment dans notre contexte particulier de **Sécurité sociale internationale et pluriculturelle**. Dans certains cas, certes extrêmes et spécifiques, les montants pouvant rester à charge des affiliés peuvent être importants. S'agissant de refus complet de remboursement, **l'article 72-3** limitant la dépense annuelle à charge à la moitié des revenus mensuels (salaires ou pensions), ainsi que les mutuelles complémentaires sont inopérants.

Le montant du fonds de réserve est lié aux fluctuations des résultats économiques du RCAM

Dans les années 60, le personnel d'alors, soit une bonne partie des anciens d'aujourd'hui, a contribué dans un régime qui a été presque toujours excédentaire, faute de pensionnés et de malades. Pendant des années, les contributions disponibles n'ont pas été complètement utilisées. Pour autant, elles

8 23% d'affiliés qui occasionnent 45,6% des remboursements, voir les autres données à la page 17

9 De 46 en 2006 à plus de 300 par an en novembre 2014!

n'ont pas été réduites. C'est l'origine du fonds de réserve qui est donc **conjoncturel**. Il n'est juridiquement mentionné ni dans les traités ni dans le statut. Il a été réglementairement régularisé à un niveau juridique subsidiaire dans la « Réglementation commune ». Il permet de répondre aujourd'hui au déficit et de le compenser¹⁰ totalement avec des intérêts pourtant en baisse — et le capital — si nécessaire.

Un peu d'histoire. *Après une longue période de résultats excédentaires donc de constitution du fonds de réserve, en 1984, on a diminué les contributions et augmenté les remboursements. De 1985 à 1991¹¹, le régime a été déficitaire et le fonds de réserve a compensé les pertes. En 1989, on a réduit les remboursements dans les DGE appliquées en 1991 au moment où on a augmenté les contributions. De 1991 à 2007, le régime est devenu excédentaire sans que l'on ne change quoi que ce soit, sauf constater l'augmentation du fonds de réserve ! En 2007, grâce à une modification du statut, les DGE ont été modifiées pour réduire l'excédent. Depuis 2008, le régime est à nouveau en déficit... et on ne fait rien, sauf entreprendre une gestion plus rigoureuse qui s'en prend aux anciens.*

Durant la même période, la Méthode a parfaitement fonctionné en compensant une forte inflation, le plus souvent par des augmentations proportionnelles de salaire et de pension, donc des contributions au RCAM plus importantes. Quant aux taux d'intérêt très élevés à cette époque, ils ont dopé le fonds de réserve ce qui a augmenté le capital inutilisé. Le fonds de réserve avait atteint en 2004 plus de 200 Mios d'euros soit 16,5 mois de gestion du RCAM. Ce montant a commencé à sérieusement à inquiéter les États membres qui ont demandé des explications à la Commission.

Une excellente Caisse maladie, sociale et solidaire... pour tous !

Les quelques 21.000 pensionnés tiennent au bon fonctionnement de leur caisse maladie qui fait partie des 3 piliers de leur sécurité sociale¹².

Les anciens sont aussi concernés par les modalités d'application justifiées et humaines des règles.

Faut-il rappeler ici que la caisse maladie n'est pas une compagnie multinationale privée, mais une assurance sociale de droit public dont les assurés sont les « actionnaires » d'un tiers du financement !

L'expérience et l'expertise des anciens peuvent contribuer à améliorer la gestion du régime et à rétablir son équilibre financier.

Les anciens disposent de compétences et d'expériences dans de nombreux domaines¹³, et notamment dans celui de

la Caisse maladie. La Commission elle-même ne préconise-t-elle pas la valorisation de l'expertise des anciens ?

Les anciens ont un représentant (un titulaire et un suppléant) — selon les règles en vigueur et les accords de l'AIACE avec les institutions — participant pleinement au débat, mais sans droit de vote. Sous le prétexte qu'ils ne votent pas, on ne leur concède pas volontiers la parole. L'arrivée d'un nouveau suppléant¹⁴ pourtant médicalement compétent ne semble pas changer ce comportement regrettable. C'est contraire à l'intérêt bien compris de l'ensemble des affiliés, y inclut celui des gestionnaires.

Une stratégie partagée, le rétablissement de l'équilibre opérationnel du Régime COMMUN d'assurance maladie, dans l'intérêt de tous

Un ensemble de pistes à explorer pour mettre l'assurance en équilibre en profitant du fonds de réserve :

- ❑ maintenir la solidarité intergénérationnelle et intercatégorielle¹⁵ ;
- ❑ confirmer le rôle social du régime par une approche particulière pour les plus faibles ;
- ❑ revenir à une véritable gestion en « bon père de famille » sans gaspillage, mais sans restrictions injustifiées ;
- ❑ rendre au CGAM son rôle de spécialiste de la gestion consensuelle de la caisse ;
- ❑ rétablir la confiance réciproque pour instaurer un dialogue constructif ;
- ❑ augmenter le taux de la contribution des affiliés de seulement 0,1 %^{16 17} ;
- ❑ transcrire les accords dans les DGE ;
- ❑ maintenir un fonds de réserve limité au strict minimum ;
- ❑ mettre en place un mécanisme actuariel de maintien de l'équilibre financier et du fonds de réserve minimum.

tionnés à partir du 01/01/2014 : l'application de méthode sans prélèvement.

14 M. Karl Freese de la Section DE de l'AIACE remplace M. Thierry Garrigues de la section Da de l'AIACE que nous remercions vivement.

15 Entre les niveaux de ressources des actifs et des pensionnés.

16 Voir l'explication complète dans l'article de Ludwig Schubert point 3c, 8ème §, page 19 de ce VOX 99. Le taux maximum statutaire (art. 72) est de 2% du salaire de base ou de la pension pour les affiliés et cela représente un tiers de la contribution totale au RCAM.

17 Décision des des AIPN des institutions conformément au statut de 2014, il s'agit de montant ridiculement petit (facteur 1000) au regard des milliards d'économies réalisées ailleurs sur le fonctionnement des institutions EU et notamment sur le blocage des salaires et pensions, le prélèvement pour les actifs, les carrières plus réduites pour 80% du personnel, le recrutement des secrétaires en «AST-0», le nombre toujours plus grand d'agents contractuels, etc.

10 Le fonds de réserve est passé d'une capacité de 16,4 mois en 2004 à 7,7 mois en 2013 de dépenses annuelles du RCAM. Selon le même schéma, on peut estimer qu'il diminuera de moins de la moitié d'ici 2020.

11 Selon un extrait du rapport du CGAM de 1990.

12 Voir l'article de Ludwig Schubert page 17

13 Les représentants de l'AIACE ont participé à toutes les négociations sur le deuxième réforme du statut en 10 ans et ont obtenu des conditions statutaires correctes pour les pen-

Tableau évolutif des principales données du RCAM entre 2006 et 2013

Tableau évolutif des principales données du RCAM entre 2006 et 2013

Années/descriptions	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013
Nombre d'affiliés	56 800	61 000	64 000	67 000	70 919	72 400	74 550	76 460
Nombre de bénéficiaires	113 000	120 000	126 000	135 000	139 475	143 500	148 500	152 850
Nombre de bénéficiaires actifs	90 950	97 000	10 225 00	110 200	113 996	117 500	121 319	124 240
Nombre de bénéficiaires post-actifs	22 050	23 000	23 650	24 800	25 479	26 060	27 124	28 615
Nombre d'agents contractuels (tous)	5460	6875	7300	7870	10 180	10 260	11 540	11 930
Résultat financier de l'exercice (Mios d'euros)	12,1	-1,9	-13,8	-6,1	10,0	-0,3	-9,2	-6,3
Contribution annuelle moyenne par affilié actif (euros)	3316	3308	3373	3450	3500	3580	3571	3640
Contribution annuelle moyenne par affilié post actif (euros)	2964	2997	3091	3180	3290	3400	3358	3368
Contribution annuelle moyenne par affilié (euros)	3228	3231	3304	3390	3450	3540	3520	3572
Dépense annuelle moyenne par affilié (euros)	3200	3441	3710	3650	3550	3680	3756	3724
Dépense annuelle moyenne par bénéficiaire actif (euros)	1064	1160	1289	1274	1241	1262	1254	1246
Dépense annuelle moyenne par bénéficiaire post actif	3845	3852	4234	4371	4329	4544	4714	4540
Dépense annuelle moyenne par bénéficiaire (euros)	1609	1747	1882	1851	1805	1859	1886	1862
Fonds de réserve (en mois de dépenses)	14	12	10	9,8	9,6	8,9	8,3	7,7

Données de la mi-2013

L'affilié = le contribuant au régime

Le bénéficiaire = l'assuré lié à un ayant droit affilié actif ou post actif

Ludwig SCHUBERT
Président d'honneur de l'AIACE INT.



Les branches de notre Sécurité sociale et leur financement

1) Depuis 2007, notre assurance maladie connaît des déficits chaque année. Bien que ceux-ci ne soient pas le résultat d'une évolution trop rapide des dépenses, on essaye d'améliorer la situation financière par une gestion rigoureuse et restrictive des dépenses. Le personnel et notamment les anciens de l'Union européenne en souffrent et le nombre des réclamations concernant des refus de remboursements de frais médicaux augmente de manière inquiétante.

Dans cette situation, il paraît opportun de jeter une vue d'ensemble sur les différentes branches de notre sécurité sociale et sur leurs situations financières respectives.

2) Depuis la création des institutions européennes dans les années 1950, **il était évident que la diversité des régimes sociaux dans les 6 pays membres d'origine et, a fortiori, dans les 28 pays membres d'aujourd'hui rendait nécessaire l'établissement d'un régime de sécurité sociale commun pour les fonctionnaires, autres agents et pensionnés des institutions européennes.** Autrement il n'aurait pas été possible d'assurer un traitement égal de ce personnel en provenance des différents pays membres. Fondé sur un protocole ajouté aux Traités (n° 7 « *Privilèges et immunités des Communautés européennes* »,

art. 14) le « Statut des fonctionnaires et autres agents » des institutions européennes entré en vigueur le 1^{er} janvier 1962 dresse, déjà de manière très complète, notre régime de sécurité sociale.

Dans son sens le plus large, ce régime statutaire comprend les allocations familiales, une assurance accidents et maladies professionnelles, un régime de pension et une assurance maladie. À cela s'ajoutent quelques prestations plus ponctuelles telles qu'une allocation de naissance (art. 74), le remboursement des frais de transport du corps d'un fonctionnaire décédé (et des membres décédés de sa famille) au lieu d'origine (art. 75) ainsi que des prêts, dons ou avances à des fonctionnaires, des anciens fonctionnaires ou des conjoints survivants en difficulté (art. 76 et 76bis). Ces éléments ont été complétés plus récemment par des dispositions à caractère social visant notamment à concilier vie professionnelle et vie familiale. Les anciens fonctionnaires peuvent également « avoir accès à des mesures spécifiques limitées à caractère social » (art. 1, *sexies du Statut*). Par ailleurs dans ce domaine, l'AIACE, fondée sur ses accords avec la Commission (du 29/02/2008) et avec la plupart des autres institutions, contribue à l'action sociale de ces institutions en faveur des pensionnés.

Les allocations familiales (art. 67 et 68 du Statut)

comprennent l'allocation de foyer, l'allocation pour enfant à charge et l'allocation scolaire. Notre Statut considère que ces allocations font entièrement partie de la rémunération du fonctionnaire. Celui-ci « ne peut renoncer à ce droit » (sic art. 62 !). De ce fait, ces allocations sont financées par le budget et la question d'un financement par contributions sociales ne se pose pas.

3) Les trois autres branches importantes de notre sécurité sociale, comme dans la plupart des cas au plan national, **sont financées par des contributions salariales et patronales**. Il s'agit (1) de l'assurance contre les risques de maladie professionnelle et d'accident (*art. 73 du Statut*) (2) du régime de pension et d'invalidité (*art. 74 à 84 du Statut et ses annexes VIII et XII*) et (3) de l'assurance maladie (*art. 72 du Statut*). Dans ces trois branches, les prestations sont garanties par le Statut. Pour l'assurance accidents et maladies professionnelles et pour l'assurance maladie les dispositions du Statut sont précisées par des réglementations communes des institutions. Toutefois, depuis le Statut de 2014, ces règlements « communs » ne sont plus décidés de commun accord par les institutions, mais par les « Autorités investies du pouvoir de nomination – AIPN » des institutions. Ce changement de procédure de décision semble manifestement avoir été choisi pour faciliter la prise de décision.

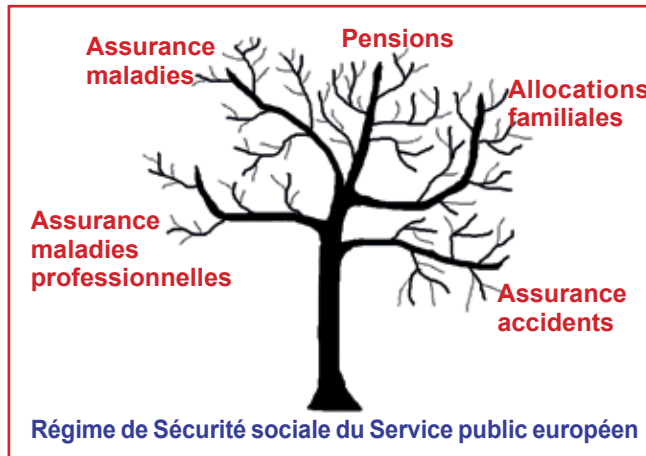
3a) Les prestations de « **l'assurance maladies professionnelles et accidents** » ne concernent que les fonctionnaires actifs et couvrent les cas de décès et d'invalidité ainsi que les frais médicaux qui dépassent les remboursements normaux de l'assurance maladie. Ces prestations sont définies dans le Statut et précisées dans une « réglementation commune » détaillée, dont la dernière version est entrée en vigueur en décembre 2005. Comme cette assurance couvre aussi les accidents de la vie privée des actifs, une contribution salariale obligatoire de 0.1 % est prélevée du traitement de base des actifs. Au-delà de cette contribution, les dépenses de cette assurance sont couvertes par le budget, sans qu'une limite supérieure soit fixée par le Statut. Suivant les contrats de réassurance conclus, cette contribution patronale de fait s'élève à environ 0,5 % à 0,7 % des traitements de base. Il n'y a donc pas de partage

déterminé entre contribution salariale et patronale. **Ce qui est regrettable, c'est que les « anciens » ne soient pas couverts par cette assurance pour les risques d'accident qui les concernent**. S'ils le souhaitent, ils sont obligés de conclure une assurance accident privée relativement chère.

3 b) Les prestations **du régime de pension et d'allocation d'invalidité** sont définies de manière précise dans les articles 77 à 82 du Statut et dans son annexe VIII. Lors des révisions du Statut de 2004 et de 2014, les perspectives de pension ont été clairement détériorées, notamment en ce qui concerne l'âge de référence de la retraite qui passe de 60 ans avant 2004 à 63 en 2004 et à 66 ans en 2014. Le taux d'accumulation des droits à pension passe de 2 % par an à 1,9 % par an en 2004 et à 1,8 % par an en 2014. À l'avenir, il faudra donc entrer en service à 27 ans pour pouvoir réaliser la pension complète de 70 % à l'âge de 66 ans ! Toutefois, les droits acquis des anciens ont été essentiellement sauvegardés, aussi grâce aux efforts de conviction déployés par l'AIACE auprès de la Commission, efforts qui étaient soutenus par le Parlement européen et par les services juridiques des institutions. Les coûts totaux du régime de pension sont, avec environ 30 % à 35 % des traitements de base, sensiblement plus élevés que ceux des autres branches de notre sécurité sociale (0,6 à 0,8 % pour l'assurance accidents et maladies professionnelles et actuellement encore 5,1 % pour l'assurance maladie).

Toutefois, en dépit de ce coût élevé, notre régime de pension se trouve en équilibre financier ! Son coût est financé à un tiers par une contribution salariale obligatoire qui, retenue à la source, reste dans le budget, et à deux tiers par une contribution patronale qui est également maintenue dans le budget. Les deux contributions alimentent ensemble un fonds de pension actuariel « notionnel » dont la valeur actualisée doit correspondre à la valeur actualisée de tous les droits à pension accumulés.

Afin de garantir l'équilibre du régime, les contributions salariales (et patronales) de chaque année doivent correspondre à la valeur actuelle des droits à pension acquis dans cette même année.



Le taux de contribution salariale, si nécessaire, peut être mis à jour annuellement selon les règles de l'annexe XII du Statut. Le taux de contribution patronale est implicitement mis à jour en même temps. Depuis la révision du Statut de 2014, cette actualisation est effectuée automatiquement sur la base d'un calcul actuariel établi sous la responsabilité de l'Office Statistique « Eurostat ».

De cette manière, l'équilibre du régime, à prestations statutaires données, est assuré par la variation du taux de contribution. La contribution salariale est ainsi passée de 9,25 % en 2004 à 11,6 % du traitement de base au moment de l'élaboration de la révision du Statut entrée en vigueur au 1.1.2014. Actuellement, suite à des modifications en plusieurs étapes, ce taux se situe à 10,3 % compte tenu des perspectives d'évolution moins favorables des rémunérations et pensions ! Ce taux, prochainement, pourrait diminuer encore. Par ailleurs, notre régime de pension, en équilibre financier, est garanti de manière excellente au plan juridique : le paiement des pensions est à la charge du budget de l'Union européenne et simultanément (ou à défaut) garanti par les États membres collectivement (art. 83, §1 du Statut) ! Dans le bilan de l'Union européenne, la valeur actuelle de notre fonds de pension actuariel (y compris toutes les obligations futures du budget en faveur du personnel), évaluée selon les règles comptables de ce bilan, s'élève à environ 46,8 Mrd Euro au 31.12.2013 !

3c) Les prestations de notre assurance maladie sont garanties par l'article 72 du Statut à 80 %, 85 % ou 100 % (en cas de maladie grave) des frais médicaux. En outre, si la partie non remboursée des frais médicaux, pendant une année, dépasse la moitié du traitement (ou pension) de base mensuel, un remboursement spécial de 90 % ou 100 % de la partie non remboursée est accordé.



Ces dispositions statutaires sont complétées par une « **réglementation commune** » des institutions, dont la dernière version est entrée en vigueur en décembre 2005. Selon le Statut de 2014, cette « Réglementation commune », comme celle de l'assurance accidents et maladies professionnelles, sera décidée à l'avenir par les « AIPN », ce qui facilite la procédure de décision, notamment en ce qui concerne l'adaptation du taux de contribution dans la limite autorisée par le Statut.

Les prestations de l'assurance maladie et les « plafonds de remboursements » sont fixés en détail dans des « Dispositions générales d'exécution » (DGE) dont l'élaboration a été déléguée par le Statut de 2004 et par la « Réglementation commune » de 2005 à la Commission.

La version actuelle de ces DGE est entrée en vigueur en juillet 2007.

Le financement des prestations de notre assurance maladie repose pour un tiers sur des contributions salariales (mais, selon le Statut, au maximum 2 % du traitement de base) et pour deux tiers sur une contribution patronale. Depuis le début des années 1990, la contribution salariale est fixée à 1,7 % et la contribution patronale à 3,4 % des traitements de base.

Suivant l'article 49 de la « Réglementation commune », notre assurance maladie doit réaliser, sur une base périodique, un équilibre entre les dépenses et les recettes, tout en respectant les garanties statutaires en matière de prestations. Toutefois, ce principe d'équilibre n'a été respecté, en pratique, que de manière très approximative.

Dans le passé, pendant une longue période, des excédents importants ont été accumulés et placés sur les marchés financiers. En 2004, les actifs totaux atteignaient 234 Mio € et correspondaient à 19,9 mois des dépenses du régime ; après déduction des obligations du régime, les actifs nets dans cette même année s'élevaient à 195 Mio € et correspondaient à 16,5 mois des dépenses du régime ! Ces excédents auraient permis une adaptation « des plafonds de remboursement » à l'évolution économique et/ou une diminution des cotisations. Par ailleurs, l'accumulation de tels excédents suscitait l'intérêt des autorités budgétaires !

L'adaptation « des plafonds de remboursements » a été finalement réalisée avec les DGE de 2007.

En dépit d'un rattrapage des dépenses par affilié en 2007 et 2008, ce n'est pas cette adaptation nécessaire « des plafonds de remboursement » de 2007 qui a provoqué l'apparition d'un déficit opérationnel **permanent** du régime à partir de l'année 2007.

L'évolution des dépenses par affilié est restée tout à fait raisonnable (2004 — 2007 : 1,99 % p. a., 2008 — 2012 : 1,77 % p. a. et en 2013 -0,85 %). C'est nettement

inférieur au taux d'inflation de la période 2004 — 2013 en Belgique : 2,3 % p. a). **Le problème se situe clairement du côté de l'évolution des cotisations moyennes par affilié.** Celles-ci n'ont progressé que de 1,0 % p. a. pendant la période 2004 à 2013 (de 2004 à 2007 : -0,97 % p. a. pour les actifs et + 2,8 % p. a. pour les post-actifs, pour les deux groupes ensemble : 0,0 % !). Cette évolution défavorable est essentiellement due au recrutement d'un personnel à niveau de revenu plus bas (agents contractuels et autres) et à la progression très faible des rémunérations et pensions nominales entre 2004 et 2013 : 1,3 % p. a, mais seulement, au total, 0,1 % pendant les quatre années 2010 à 2013, les 0,8 % accordés pour 2012 ayant été versés seulement en 2014.

Pendant la période 2007 à 2013, le déficit annuel moyen s'est situé dans un ordre de grandeur de 5,6 % des cotisations. Il aurait pu être comblé par une augmentation de 0,1 % point (de 1,7 % à 1,8 %) de la cotisation salariale et de 0,2 point de la cotisation patronale. Ce petit besoin d'ajustement potentiel de l'assurance maladie de 0,3 % des traitements (et pensions) de base peut être comparé avec la baisse récente de la cotisation salariale au régime de pension de 1,3 % des traitements (et pensions) de base (de 11,6 % à 10,3 %, cf. ci-dessus) ! Toutefois, pour la période 2007 à 2013, ce déficit a pu être couvert par les rendements du fonds de réserve et par une certaine diminution de son capital net de 209,6 Mio € en 2007 à 183,2 Mio € en 2013. En 2013, une réduction des dépenses par bénéficiaire (de 0,6 % pour les actifs et de 3,7 % pour les post-actifs) a contribué à réduire le déficit ; ceci montre bien l'effet de la gestion restrictive de notre assurance maladie. Compte tenu de l'accroissement des dépenses totales, notamment dû à celui du nombre des bénéficiaires (de 119,9 mille en 2007 à 152,9 mille en 2013), ce fonds, en 2013, ne représentait plus que 7,7 mois des dépenses du régime. En outre, les rendements de ce fonds ont diminué très sensiblement compte tenu du niveau très bas des taux d'intérêt sur les marchés financiers.



Dans ces conditions se posent trois questions de fond, à savoir : (1) à quel niveau se situe le montant indispensable d'un fonds de roulement, en dessous duquel le fonds de réserve ne devrait pas diminuer ; (2) à partir de quel point la gestion rigoureuse dite « en bon père de famille » pratiquée actuellement devient restrictive à un tel point que les prestations garanties par le Statut sont contournées ou mises en cause et (3) quel sera le moment approprié pour procéder à une légère augmentation de la cotisation à décider par les AIPN dans les limites permises par le Statut ?

Dans cette discussion concernant notre assurance maladie, nous devons être conscients qu'une politique trop restrictive en matière de remboursement des frais médicaux va clairement aux dépens des « malades et des vieux ». C'est la raison pour laquelle, pour les anciens, la solution à viser, à terme, devrait être un ajustement modéré de la cotisation au moment approprié.

4) En conclusion, il est possible de constater que notre Statut contient un système de sécurité sociale qui reste satisfaisant, notamment pour les anciens, en dépit des détériorations introduites par les révisions du Statut de 2004 et de 2014 en ce qui concerne, en particulier, les perspectives de carrière et de pension des actifs.

L'équilibre financier de sa branche la plus importante, notre régime de pension, est assuré – maintenant de manière automatique – par des variations, annuelles si nécessaire, des taux de cotisation vers le haut et le bas et ceci dans le respect précis des prestations définies par le Statut. C'est un acquis très important !

Contrairement à cette pratique dans notre régime de pension, dans le cas de notre assurance maladie, les taux de cotisation sont restés stables pendant des décennies. L'équilibre financier n'a été respecté que de manière approximative par l'accumulation ou l'absorption d'un fonds de réserve et dans le cas d'un déficit opérationnel — comme c'est le cas depuis un certain temps — par une interprétation plus restrictive des règles concernant les prestations définies par le Statut et par les DGE, ce qui soulève de plus en plus de problèmes. Cette pratique dans le cas de notre assurance maladie semble être due en partie à une réglementation moins claire que celle de notre régime de pensions, mais aussi à une intimidation des responsables par une attitude hostile de certaines délégations au Conseil.

Les problèmes financiers que connaît notre assurance maladie ne sont pas dus à l'évolution des dépenses, mais bien à l'évolution insuffisante des contributions dues aux efforts d'économies budgétaires mis en œuvre en matière de recrutements, de rémunérations et de pensions. Dans ces conditions, le retour, à terme, à un équilibre financier devrait être envisagé plus par une légère mise à jour des cotisations que par l'application d'une restriction trop forte des prestations. Par ailleurs, l'augmentation potentielle de la cotisation à l'assurance maladie correspondrait environ au treizième (et peut-être bientôt au quinzisième) de la baisse de la cotisation à notre régime de pension déjà intervenue en raison des mêmes efforts d'économies budgétaires.

Le Statut de 2014 avec la délégation (limitée) des décisions aux AIPN pourrait faciliter, à l'avenir, une gestion financière plus rationnelle de notre assurance maladie. Pour cela, il serait utile d'élaborer – au-delà des débats, souvent passionnels concernant la gestion du régime dans le détail – quelques règles simples pour assurer l'équilibre financier tout en respectant les garanties statutaires en matière de prestations. Une méthode très simple pourrait être de définir une marge vers le haut et vers le bas en ce qui concerne le niveau du fonds de roulement (de réserve). Dans le cas d'un dépassement de ces marges, une mise à jour du taux de cotisation dans un sens ou dans l'autre pourrait être envisagée. Des formules plus élaborées sont concevables et pourraient être discutées.



L'Europe dans la tempête¹



Prologue : l'amiral VAN ROMPUY aux commandes

Fin 2009, en pleine tourmente financière et économique, Herman VAN ROMPUY prend la barre du Conseil européen, le Conseil des chefs d'État ou de gouvernement, devenu une institution à part entière depuis le Traité de Lisbonne. À la fin de son mandat², Herman VAN ROMPUY n'écrira pas ses mémoires. En revanche, il a « voulu dire quelles sont les leçons qu'il tire de son expérience à la tête du Conseil européen ». Nous avons tiré de son livre quelques temps forts, que nous présentons sous la forme d'une pièce en cinq actes.

Acte un : l'Union en état de choc

Fin novembre 2009, début 2010, un pays de la zone euro, la Grèce, risquait la faillite. Il fallait agir dans l'urgence, d'autant que cette situation menaçait, par des effets de contagion vers d'autres pays, d'entraîner la zone euro dans le naufrage. Problème : les traités européens interdisent explicitement aux États membres d'assumer les engagements financiers les uns des autres³, cette fameuse clause de « non-renflouement » (« no bail-out clause ») étant un des principes fondateurs de l'Union économique et monétaire (UEM). L'amiral VAN ROMPUY était conscient que le convoi des seize navires qui composaient la zone euro⁴, déjà dans une zone de

turbulence due aux crises bancaires et des dettes souveraines, était sur le point de devoir affronter une tempête. « Attachez vos ceintures » était la devise - « sauf qu'aucune ceinture de sécurité n'avait été prévue par nos prédécesseurs » ! Pour les dirigeants européens et leurs pays, ce fut le début d'une expérience difficile : « nager ou couler » ! Cette situation devait se prolonger tout au long des années 2010 et 2011.

Acte II : coordonner les manoeuvres des commandants de bord

Convaincu que « l'Union est aussi forte que son maillon le plus faible », Herman VAN ROMPUY était placé, de par les positions plus ou moins explicites de certains chefs de gouvernement, devant un dilemme crucial : la Grèce devait-elle ou non sortir de la zone euro ? Le sommet européen qui se tint les 28 et 29 juin 2012 fut le moment de vérité. Ce Conseil européen marqua un moment important. Après plus de deux ans passés à gérer les problèmes des pays par le biais de mesures de circonstance, les dirigeants avaient enfin intégré que nous n'étions pas seulement confrontés à une série de problèmes nationaux, mais également à une crise systémique exigeant une réponse systémique. La chancelière Angela MERKEL déclara : « Scheitert der Euro, dann scheitert Europa » (« Si l'euro échoue, l'Europe échoue »). « Une rupture aurait détruit le marché unique et, dans son sillage, l'Union ». « Les dirigeants se rallièrent, à l'unanimité, autour de la nécessité d'une action pour l'Europe tout entière. Nous avons enfin une boussole ». Des enveloppes de prêts de sécurité furent octroyées à la Grèce. Un plan de sauvetage massif d'une valeur totale de 750 milliards d'euros fut mis sur pied⁵. « La Banque centrale européenne, pour sa part, prit la décision sans précédent d'acheter des obligations d'État sur les marchés secondaires pour aider à stabiliser la zone euro ». Par un changement limité du traité, « la voie était ouverte pour un bouclier permanent pour la stabilité financière de la zone euro ».

1 Herman VAN ROMPUY « L'Europe dans la tempête » (Éd. Racines). Version NL : « Europa in de storm » - Version EN : « Europe in the storm » (Davidsfonds Uitgeverij)

2 Conformément au traité de Lisbonne, le premier mandat de Herman VAN ROMPUY s'est terminé fin mai 2012. Il a été reconduit pour un second mandat qui se terminera en novembre 2014.

3 Voir les articles 123 à 125 du traité de Lisbonne (TFUE)

4 La zone euro compte actuellement dix-huit membres, après l'adhésion de l'Estonie en 2011 et de la Lettonie en 2014. Au 1er janvier 2015, la Lituanie en sera le dix-neuvième membre.

5 Le Mécanisme européen de stabilité (MES) prévu par un traité « ad hoc » fondé sur une modification de l'article 136 du Traité de Lisbonne est entré en vigueur le 1er janvier 2013. Parallèlement est entré en vigueur le « Traité sur la stabilité, la coordination et la gouvernance » (TSCG) appelé aussi « traité budgétaire » et désigné souvent erronément par l'anglicisme « traité fiscal » - EN : « Fiscal Compact ») visant à resserrer la discipline budgétaire : il s'agit d'un traité international signé par 25 États membres, le Royaume-Uni et la République tchèque ayant décidé de ne pas s'y associer (NdR)

Acte III : assumer le mirage du passé et l'innocence perdue

« Les fondateurs de l'Union économique et monétaire (UEM) s'étaient appuyés sur les règles du Pacte de stabilité et de croissance pour maintenir des limites aux déficits budgétaires. Mais la crédibilité de ce pacte fut gravement endommagée en 2003, lorsque les États membres ⁽⁶⁾ enfreignirent pour la première fois les règles qu'ils s'étaient fixées et décidèrent ensuite de les assouplir encore davantage (.) ». « Au cours de la décennie qui précéda la crise de 2008, de nombreux pays européens profitèrent d'un boom économique. Cependant, dans plusieurs d'entre eux – de la Grèce aux Pays-Bas et de l'Espagne à l'Irlande – ce boom fut, au moins pour partie, alimenté par un crédit bon marché. L'euro était fort, les taux d'intérêt bas. Mais l'accumulation de dettes était excessive : dette publique, dette privée, dans certains cas les deux ». Herman Van Rompuy est conscient de l'impact des politiques d'austérité sur l'image de l'Europe et de la perception qu'en ont les citoyens de nombre d'États membres : « Au cours des quatre ou cinq dernières années de crise économique, l'« Europe » est devenue impopulaire parmi les Européens ». Il « comprend l'indignation de tous ceux qui ne se sont pas rendu compte qu'ils avaient été mal gouvernés dans le passé et que des risques inacceptables avaient été pris par le secteur financier ». Certes, nous partagerons son sentiment qu'il n'est pas utile de regarder dans le rétroviseur, si ce n'est pour apprendre à ne pas répéter les erreurs du passé. Cela dit, il appartiendra à ses successeurs (Conseil européen, nouvelle Commission) d'en convaincre les citoyens européens. Comment regagner la confiance ?



Acte IV : serrer les voiles et discipliner le convoi

Herman VAN ROMPUY martèle les deux conditions du succès d'une sortie de crise : responsabilité et solidarité doivent être partagées par tous les éléments du convoi (entendez : les 28 États membres – ...sans parler des institutions communes ?). « En ce qui me concerne, et il en sera de même pour mes successeurs, l'une des tâches politiques les plus redoutables de président du Conseil européen a été d'aider l'Union à trouver sa boussole. Instaurer un sens de l'orientation stratégique, en s'appuyant sur la conscience forte que nous sommes réunis dans cette aventure. Cela n'a rien d'impossible : briser les vagues, braver les tempêtes et mener notre cher convoi au travers des courants à venir ». À lire ces mots, l'on comprend mieux que, sans « boussole » ni « orientation stratégique » (entendez :

6 En particulier, la France et . . . l'Allemagne ! (NdR)

sans instruments de bord ni gouvernail dignes de ce nom), il s'en fallut de peu que la zone euro ne sombrât !

Acte V : avant tout, garder le cap et croire en l'avenir

D'un « lieu » qui est statique, l'Europe doit devenir un « espace » dynamique, où les choses doivent bouger : combattre le chômage et gagner le combat pour l'emploi ; favoriser la commercialisation de la recherche et les technologies de l'information et de la communication.

Contre les « prophètes de malheur », Herman VAN ROMPUY reste optimiste et – conviction qui ne sera sans doute pas partagée par tous – se livre à un vigoureux plaidoyer « pro domo » : « C'est précisément là que le Conseil européen entre en jeu. Nos réunions, qui rassemblent tous les dirigeants nationaux, sont le meilleur forum qui soit pour réunir toutes leurs compétences et responsabilités respectives, et déclarer, d'une seule voix : c'est une question de responsabilité commune, nous devons agir en tant qu'Européens. » En passant, un petit salut aux Américains :

« En unissant leurs forces, l'Europe et l'Amérique ont le pouvoir de s'assurer qu'elles continueront à forger, ensemble, les normes et les standards d'aujourd'hui et de demain » (un clin d'oeil aux négociateurs du TTIP⁷). Fort du constat que « L'Europe est devenue une constante de la vie politique dans tous les États membres », Herman VAN ROMPUY ne craint pas la résurgence – en fait, il s'agit plutôt d'une constante – des particularités nationales : « Les gouvernements jouant un rôle plus actif, certains craignent une renationalisation de la politique européenne. Mais en réalité, ce que nous observons actuellement s'apparente davantage à une « européanisation » de la politique nationale ». Optimisme excessif ? On retrouve ici une thématique chère à Luuk van MIDDELAAR⁸, la « plume » de Herman VAN ROMPUY, auquel celui-ci rend hommage dans son « Avant-propos ».

Épilogue : tendre vers l'Europe, mais comment ?

Pour Herman VAN ROMPUY, « Ces dernières années, nous sommes arrivés à une conclusion essentielle : une monnaie commune implique davantage de politiques

7 « Transatlantic Trade and Investment Partnership » ou « Transatlantic Free Trade Area » (TAFTA) (NdR)

8 Auteur du livre « De passage naar Europa. Geschiedenis van een begin » « Le passage à l'Europe. Histoire d'un commencement » (Voir l'analyse de Michel RICHONNIER dans VOX N° 90 – avril 2012)

communes, donc une approche plus intégrée au sujet des banques, des budgets, de la compétitivité et de l'emploi. Si nous n'achevons pas le travail en cours visant à renforcer la zone euro, notre monnaie ne sera pas en mesure de surmonter une future tempête. Nous ne pouvons pas laisser le sentiment d'urgence s'estomper.

Je tire confiance de l'immense effort collectif réalisé ces dernières années afin de mobiliser la volonté politique, les majorités parlementaires et les moyens et l'argent nécessaires pour sortir ensemble de la crise. Ce fut une démonstration de responsabilité et de solidarité à une échelle sans précédent. »

Un dernier commentaire

Manifestement, Herman VAN ROMPUY est, à juste titre, satisfait du travail accompli. Certes, il fut un « facilitateur » efficace, ayant su naviguer entre vingt-huit capitales, souvent tentées de suivre leur propre cap, tout en ménageant la Commission européenne, le Parlement européen, la Haute représentante pour les affaires étrangères et la politique de sécurité, le Conseil des ministres et en rappelant l'appui déterminant de la BCE. Rompu à l'exercice du compromis, pour avoir longtemps trempé ses mains dans le cambouis de la politique belge, Herman VAN ROMPUY n'a pas pu, ni voulu, dépasser le carcan de la « méthode intergouvernementale », souvent synonyme de la recherche

du plus petit dénominateur commun. Lorsqu'il a voulu inscrire son action dans une vision plus ambitieuse, ses pairs ne l'ont pas laissé dépasser le stade des bonnes intentions. Il tempère ainsi son optimisme, tout en prenant le risque d'affirmer une chose et son contraire : « À l'heure actuelle, il n'y a pas le moindre consensus, entre les pays de la zone euro, sur le besoin éventuel d'adapter les traités pour permettre davantage de solidarité ou de « mutualisation » (par exemple, pour ce qui est de la dette publique dans la zone euro⁹) ». Et de pointer en outre du doigt le Royaume-Uni, dont le cas devra immanquablement être traité par son successeur. Entre-temps, l'amiral aura rejoint le port, d'où il pourra observer, non sans nostalgie, le convoi se préparant à traverser de nouvelles tempêtes.

POST-SCRIPTUM

L'habileté (« *the deal-making skills* », selon The European Voice du 4 septembre dernier) de Herman VAN ROMPUY n'aura pas peu contribué à peser sur le compromis réalisé sur la désignation de Donald TUSK en tant que nouveau président permanent du Conseil européen et celle de Federica MOGHERINI en tant que nouvelle cheffe de la diplomatie européenne, lors du Conseil européen du 30 août dernier. Souhaitons leur « bon vent ».

⁹ Référence aux « Eurobonds » ou « euro-obligations » (NdR)

Gardez le contact avec Yammer!

Yammer After EC est une plateforme sociale interne — serveur de la Commission — de discussion et d'échange d'informations réservée aux pensionnés de toutes les institutions européennes.

Yammer After EC vous permet de rester en contact avec vos anciens collègues et autres pensionnés dans les institutions et/ou organes de l'UE.

Avec Yammer After EC, une fois inscrit, vous pourrez parcourir la liste des membres pour retrouver des personnes que vous avez perdues de vue et les contacter directement en leur laissant un message public (lisible sur tout le réseau ou un groupe) ou privé.

De cette façon, vous pouvez obtenir les coordonnées d'un participant pour le recontacter ultérieurement.

Yammer After EC facilite la circulation des idées et organise les échanges sous forme de groupes d'intérêt auxquels vous choisirez, ou pas, de participer. Vous pourrez même créer un nouveau groupe sur un sujet qui pourrait intéresser d'autres pensionnés. Vous pourrez participer aux discussions, ajouter le

cas échéant des images, des photos, des documents ou encore des liens hypertextes pour appuyer vos propos. Vous pourrez aussi solliciter l'avis des autres ou demander de l'aide. L'expérience d'une personne sera partagée avec d'autres, par exemple à propos de la caisse maladie, un des sujets actuellement le plus souvent abordés.

L'AIACE International a créé un groupe restreint auquel seuls les membres inscrits peuvent accéder. Depuis peu de temps on peut se connecter à Yammer After EC depuis n'importe quel ordinateur, et même depuis son Smartphone ou sa Tablette.

Pour découvrir ce réseau, il ne vous reste plus qu'à envoyer un email à

AIACE-INT@ec.europa.eu
avec votre demande ou encore à s'inscrire directement sur www.yammer.com/afterec

Mentionnez votre numéro de pensionné, et un administrateur fera le nécessaire.

<https://www.yammer.com/afterec/>



Wie August Macke 1914 seine Illusion verlor

Ein Buch über die Kriegserlebnisse des deutschen Malers

Die zahlreichen Veranstaltungen, Ausstellungen, Lesungen und Konzerte, die in diesen Monaten in Frankreich, Belgien und Großbritannien zum Gedenken an „La Grande Guerre“ von 1914 –



Dr. Franz Eppe

Westflandern zum Symbol für das Grauen und die vielen Toten des I. Weltkriegs geworden.

So erlebt Ypern in diesem Jahr einen großen Zustrom an Touristen, vor allem auch aus Großbritannien und den Commonwealth-Ländern. Inzwischen ist die Mohnblume Poppy nicht nur auf der Insel, sondern auch in Flandern zum Symbol für die Erinnerung an die Millionen gefallenen Soldaten geworden. Selbst auf den deutschen Soldatenfriedhöfen in Flandern werden die künstlichen roten Poppies niedergelegt. Schließlich wurde das weltberühmte Gedicht „In Flanders fields the poppies blow...“ in einem Schützengraben bei Ypern von dem kanadischen Sanitätsoffizier und Dichter Alexander McCrae verfasst. Dieses Gedicht hat auch dem eindrucksvollen und berührenden Kriegsmuseum „In Flanders Fields“ in Ypern seinen Namen gegeben.

Offt wird vergessen, dass der I. Weltkrieg nicht nur in Flandern und an der Marne, sondern zuerst auch in Lüttich, Löwen und den südlichen Regionen des von deutschen Truppen überfallenen neutralen Belgien tobte und große Opfer unter der Zivilbevölkerung forderte. So stießen in den belgischen Ardennen, also in den belgischen Provinzen Namur und Luxemburg, die deutschen Truppen im August

1918 stattfinden, zeigen deutlich, wie tief sich dieser grausame Krieg in das Gedächtnis und das Geschichtsbewusstsein dieser Völker eingepägt hat. In Deutschland dagegen steht der I. Weltkrieg deutlich im Schatten des II. Weltkriegs und der Nazi-Herrschaft.

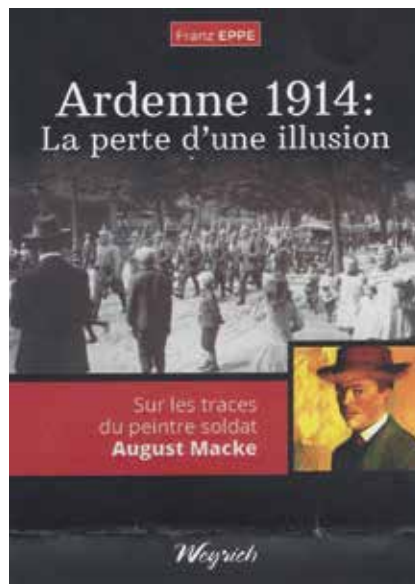
In nördlichen Belgien ist die Stadt Ypern

1914 bei ihrem Vormarsch zur französischen Grenze auf heftigen Widerstand französischer Einheiten, die in erbitterten und verlustreichen Kämpfen in die Flucht geschlagen und nach Frankreich an die Marne zurückgedrängt werden konnten, wo dann ein zermürender vierjähriger „Stellungskrieg“ (guerre des tranchées) begann.

Im Geschichtsbewusstsein der Bewohner Südbelgiens ist jedoch auch heute noch der „Bewegungskrieg“ (batailles de rencontre) auf ihrem Gebiet zu Kriegsbeginn die die Jahre 1914-18 überschattende „Apokalypse“, weil durch die deutschen Truppen zahlreiche Städte und Dörfer in Brand gesteckt wurden und Einwohner zu Hunderten zu Tode kamen. Die kollektive Erinnerung daran ist in der dortigen Bevölkerung besonders auf lokaler Ebene noch sehr lebendig, wie – 100 Jahre danach - die im August dieses Jahres überall in den zahlreichen südbelgischen „Märtyrerstädte und -dörfern“ stattgefundenen Gedenkveranstaltungen gezeigt haben.

Nächtliches Gefecht im belgischen Ardennendorf

Das vor kurzem erschienene Buch „Ardenne 1914 – La perte d'une illusion“ verbindet ein Gefecht in dem Ardennendorf Porcheresse mit dem Schicksal und den Kriegseindrücken des schon damals berühmten deutschen Malers August Macke. Der Verfasser, Dr. Franz Eppe, ist ein ehemaliger EU-Beamter, der in diesem Dorf seit 1984 seinen zweiten und seit seiner Pensionierung 2000 seinen ersten Wohnsitz hat. Franz Eppe hat sich dort auf historische Spurensuche begeben. Er beteiligte sich an der Vorbereitung des 100. Jahrestages, zum Gedenken daran, dass in diesem Dorf in der Nacht vom 22. auf 23. August 1914 ein mörderisches Gefecht zwischen deutschen und französischen Truppen stattfand. Auf deutscher Seite hat der Unteroffizier August Macke im Rheinischen Infanterie-Regiment 160, das in Bonn kaserniert war und zur IV. deutschen Armee gehörte, an diesem Gefecht teilgenommen. Die Tage und Nächte vom 22. bis 24. August gelten als die verlustreichsten des I.



Weltkriegs. An einem Tag sollen auf beiden Seiten zusammen 26 000 Soldaten gefallen sein.

Was ich gesehen habe war schrecklich

Der Maler der Schönheit, der Farben und des Lichts erlebte in Porcheresse seine Feuertaufe – baptême du feu. Nach seinen Erlebnissen in dieser Nacht hatte er all seine Illusionen über den Krieg als eine Art fröhliches Abenteuer verloren. Er schreibt an seine Ehefrau Elisabeth in Bonn: „Es war schauerlich, was ich erlebt habe. Ich mag nicht daran denken. Es ist zu traurig.“ Dazu muss man wissen, dass das Dorf bei diesem Gefecht fast völlig zerstört wurde und in Flammen aufging. Viele Zivilisten wurden getötet. Macke hatte sehr bald realisiert, dass der Krieg mit seinem Verständnis vom Leben, der Schönheit und der Harmonie unvereinbar war.



Fig. 18. Départ du R.I. 160 de la caserne Ermekeil à Bonn.

August Macke war sich bald im Klaren darüber, dass er diesen Krieg nicht überleben würde. So kam es auch. Am 26. September 1914 – also knapp acht Wochen nach Kriegsbeginn - traf ihn eine Kugel in den Kopf bei einem völlig sinnlosen Sturmangriff seines Bataillons an der Marne. Seine Leiche wurde nie identifiziert; er liegt wahrscheinlich in einem Massengrab auf dem Soldatenfriedhof Souain in der Champagne. Vor seinem Tode hatte er noch an acht erbitterten Gefechten teilgenommen und war sogar mit dem „Eisernen Kreuz“ dekoriert worden.

Ein Bewunderer der französischen Malerei

August Macke hatte nach der Jahrhundertwende mehrere Reisen nach Paris unternommen, um die neuen und revolutionären Trends in der modernen Malerei kennen zu lernen. Er war gut befreundet mit den französischen Malern Robert Delaunay und Le Fauconnier, ebenso mit dem Dichter Guillaume Apollinaire. Noch im Frühjahr 1914 hatte er mit dem Maler Paul Klee über Mar-

seille eine Reise nach Tunesien unternommen. Dort waren sie auf der Suche nach der „reinen Farbe – couleur pure“: Zahlreiche Gemälde, Aquarelle und Zeichnungen waren die Ausbeute. Überhaupt war Macke als Maler äußerst fleißig. Bevor er im Alter von 27 Jahren in den Krieg zog, hatte er schon rund 11 000 Kunstwerke geschaffen, darunter rund 1000 Ölgemälde und Aquarelle sowie 10 000 Zeichnungen. Zu seinen letzten Gemälden gehört „Der Abschied“ - ein unvollendetes Bild in für Macke ungewöhnlich düsteren Farben - eine Vorahnung der Tragödie des nahenden Krieges und des eigenen Todes?

Für Macke muss es tragisch gewesen sein, in seinen französischen Freunden nun plötzlich Feinde sehen zu sollen, auf die man schießen musste. Auf der Seite der Franzosen waren die Gefühle sicher ähnlich.

Macke hat die Kunst enorm bereichert

August Mackes engster Malerfreund war Franz Marc, mit dem er auch eine zeitlang der Gruppe „Blauer Reiter“ um Wassily Kandinsky angehört hatte. Franz Marc schrieb zum Tode seines Freundes: „Der gierige Krieg ist um einen Heldentod reicher, aber die deutsche Kunst ist um einen Helden ärmer geworden. Macke hat die Kunst enorm bereichert durch sein wunderbares Werk, das er der Nachwelt überlassen hat. Man kann sich denken, welche Entwicklung seine Malerei genommen hätte, wenn er den Krieg überlebt hätte“.

18 Monate nach Macke fiel auch Franz Marc an der „Westfront.“ Über beide Maler und ihre Freundschaft sind sowohl im Bonner Kunstmuseum als auch im August Macke Haus in Bonn in diesen Monaten sehr gute Ausstellungen zu sehen.

Das Buch von Franz Eppe „Ardenne 1914 – La perte d’une illusion“ liegt bis jetzt nur in französischer Sprache vor. Es ist sehr verständlich geschrieben, gut recherchiert, dokumentiert und gebildet. Es enthält eindrucksvolle Vorworte des Gouverneurs der belgischen Provinz Luxembourg, Bernard Carprasse, und des deutschen Botschafters in Belgien, Dr. Eckart Cuntz.

Es ist herausgegeben vom Verlag Weyrich Edition, B 6840 Neufchâteau, 140 Seiten, Preis 17,50 Euro.

N.B. : Ausser dem Bezug vom Verlag (http://weyrich-edition.be/ardenne_illusion#.VF4lyWdkC1s) oder im Buchhandel kann es zzgl. Versandkosten auch beim Verfasser (eppe.franz@gmail.com) bestellt werden.



Paul Collowald : « J'ai vu naître l'Europe »¹

« De Strasbourg à Bruxelles : le parcours d'un pionnier de la construction européenne »

Né en 1923 dans ce pays d'Alsace-Lorraine convoité par les deux anciens ennemis de deux guerres mondiales, journaliste de formation (il fut notamment correspondant du Monde), ancien responsable de l'information à la Commission, puis directeur général de l'information au Parlement européen, où il est devenu le directeur de cabinet du président Pierre Pflimlin, Paul Collowald est un chroniqueur rigoureux, un observateur avisé, un Européen passionné : il s'emploie dans son livre à rappeler quelques moments décisifs du passé, « Restaurer la mémoire », en ne quittant pas des yeux l'actualité, observant le présent et scrutant l'avenir de l'Europe, que d'aucuns, pas seulement les « europessimistes » et autres « eurosceptiques », prédisent incertain².



sa maison de Scy-Chazelles, près de Metz » et la Déclaration du 9 mai 1950 (« la Fédération européenne... der europäischen Bundesstaat ! »), inspirée par Jean Monnet, — donnant lieu par la suite à la signature du traité instituant la CECA — qui marquèrent le début de l'aventure européenne et scellèrent la paix dans cette partie du continent. Et les initiatives s'enchaînèrent : le traité instituant la Communauté européenne de la défense (CED) (1953 et 1954), stoppé par l'Assemblée nationale française lors du vote funeste du 30 août 1954, et entraînant dans sa chute le projet de traité instituant la Communauté politique européenne (« Projet Spaak »). Puis vint la relance qui aboutit aux traités de 1958.

Jean Monnet a écrit dans ses *Mémoires* que « L'Europe se fera dans les crises et elle sera la somme des solutions apportées à ces crises ». Répétée à satiété, cette citation si lucide de Jean Monnet risque toutefois, dans le contexte actuel, de relativiser la gravité de la crise dont l'UE peine à se dépêtrer. Certes, l'Union en a vu d'autres et, si ses sorties de crise lui ont à chaque fois permis d'avancer, ce ne fut pas sans heurts, sans zigzaguer et sans laisser au bord de la route quelques belles ambitions et autant d'occasions perdues.

Paul Collowald, écrit Jacques Delors dans sa préface, « a tout vécu, observé, commenté, aux différents postes que les dirigeants européens lui ont confiés ». Interrogé par la juriste, théologienne et journaliste Sophie Allaux-Izoard, qui signe l'avant-propos, Paul Collowald évoque dans son premier chapitre « Des frontières et des hommes », ces événements extraordinaires marqués de l'empreinte des « bâtisseurs » tels que Schuman, Monnet, de Gasperi, Adenauer, Spaak, etc., sans oublier le Discours de Zürich de Winston Churchill en 1946, le Congrès européen de La Haye de 1948 et la naissance du Conseil de l'Europe en 1949. « C'est la décision capitale prise par Robert Schuman début mai 1950 dans

Mais Paul Collowald n'est pas homme à pleurer les occasions perdues ni les errements du passé. Se souvenant du 50e anniversaire du traité de l'Élysée signé le 22 janvier 1963, il martèle qu'en 2013, l'amitié franco-allemande et, plus largement, « l'amitié entre nos pays et nos peuples est plus que jamais décisive pour surmonter la crise actuelle et façonner l'avenir de l'Europe ». À ce sujet, les lectrices et lecteurs de VOX et Paul lui-même pardonneront au rédacteur de ces lignes de citer le titre d'une chronique du Monde du 18 octobre dernier : « L'Allemagne et la France condamnées à s'entendre. La détérioration de l'économie en zone euro pourrait inciter les deux pays à accorder leurs violons »³.

Paul Collowald fait un pari sur la jeunesse. À la question de Sophie Allaux-Izoard, « Comment éveiller la jeunesse aux valeurs fondatrices de l'Europe ? », qu'il place dans le chapitre 4 intitulé « Former les générations de demain », l'auteur cite l'avertissement de Robert Schuman : « L'Europe est un problème de générations. Il nous faudra du temps. Mais ce qui est préparé par les aînés n'est valable que si les générations nouvelles y apportent leur enthousiasme ». Et de rappeler son engagement ancien, datant

¹ Éditions Figures d'Alsace - La Nuée Bleue - 2014

² « Commission en Direct » a publié dans son numéro d'octobre 2014 une interview de Paul Collowald à l'occasion de la publication du livre.

³ Extrait du Monde : « En réalité, les contacts se multiplient entre Paris et Berlin pour trouver un accord sur un « New Deal » européen. Deux économistes indépendants, un Français Jean-Pisany Ferry, et un Allemand Henrik Enderlein, se sont vu confier la rédaction d'un rapport sur les mesures à prendre dans les deux pays en matière de réformes ».

du démarrage de la CECA, pour la mise en place d'un baccalauréat européen. « *Tant d'années après, je ne cesse de lutter contre l'idée d'alors, réduisant l'Europe au charbon et à l'acier, comparable à la réduction de l'Europe d'aujourd'hui à un vaste espace mercantile, alors qu'il s'agit d'un grand projet politique, du début d'une grande aventure* ». Et l'auteur de rompre une

lance pour la formation européenne et, citant encore une fois Jean Monnet, pour l'accès du plus grand nombre à toutes les formes de culture. En passant, Paul Collowald fait un sort à la paternité faussement attribuée à Jean Monnet de la petite phrase : « *Si c'était à refaire, je commencerais par la culture* ». Dont acte et merci à l'auteur pour cette mise au point.

Dans son chapitre 5, Paul Collowald aborde son « cœur de métier » (« *core business* »), à savoir « *L'Europe et les citoyens. Informer pour expliquer et agir* ». Il rappelle son engagement sans faille dans les services d'information de la Commission, ensuite du Parlement européen. Évoquant par ailleurs le fameux triptyque « *Achèvement, Élargissement, Approfondissement* », il est pleinement conscient de la technicité et de la complexité de nombre de matières européennes. Il suggère quelques pistes pour éviter que l'Europe ne devienne le « *bouc émissaire* » de décisions

« I realized for the first time what a very small country this is. On one hand the big Russian bear with its paws outstretched — on the other the great American Elephant — & between them the poor little English donkey — who is the only one that knows the right way home. »

- Winston Churchill



gement politique actuel de l'Union, auquel fait trop souvent défaut « *une vision à long terme* ». La mise en place d'une « *authentique démocratie européenne* » postule la « *légitimité démocratique* » et requiert le dialogue, la confiance, le courage, la responsabilité. Face à la « *désinformation* », l'auteur préconise le recours aux « *outils de la démocratie participative* » : les citoyens doivent « *s'ap-*

proprier l'Europe ».

« *Bien entendu, le renforcement de la dimension politique et institutionnelle au niveau européen s'impose aujourd'hui face à ce que l'on peut considérer comme une nécessité historique : le monde bouge plus vite, l'Europe doit bouger tout aussi vite* ». Même s'il faut passer par un « *système différencié* », un « *noyau solide* » attirant ceux qui s'y sentent prêts. Et l'auteur de rappeler la genèse de l'Union économique et monétaire, esquissée par Raymond Barre, contenue dans le « *plan Werner* » de 1971 et reprise plus tard par le « *rapport Delors* » de 1989 et le traité de Maastricht. « *Il convient donc de tenir les deux bouts de la chaîne : d'une part, mettre l'accent sur l'approche politique et ne pas décevoir les Européens de l'Europe centrale et orientale ; d'autre part, rendre l'élargissement compatible avec les convictions fédéralistes et avec le concept d'"avant-garde", au cœur des débats sur le "noyau solide" et la "coopération renforcée" s'inscrivant dans un système différencié* ».

« *À une question, déjà posée à une autre époque : sursaut ou déclin ?* », Paul Collowald répond et prévient : « *Il n'est pas trop tard, mais il est temps...* ». Qui d'entre nous ne souscrirait à cette conclusion ?

Le livre de Paul Collowald s'adresse à toutes les générations : un rappel pour les uns, un appel pour les autres et un conseil pour tous : lisez-le, offrez-le, diffusez-le autour de vous !

Contact
vancamphenhout.roger@skynet.be



qui lui seraient faussement attribuées, voire de décisions impopulaires, mais nécessaires, voire mal expliquées, notamment dans les domaines de l'économie et de la fiscalité. Pas question pour autant de faire l'impasse sur les déficiences du mana-

ASSURANCE MALADIE/SICKNESS INSURANCE

En Belgique, l'attestation de soins sera indispensable pour le remboursement dès janvier 2015

Ainsi que nous vous en avons informés à différentes reprises, à partir du 1er janvier 2015 l'**attestation de soins sera obligatoire pour le remboursement des frais médicaux encourus en Belgique**. Les médecins et autres prestataires de soins ont été informés de cette obligation.

N'attendez pas le 1er janvier et exigez dès à présent cette attestation de soins lors de vos consultations chez le médecin, dentiste, kinésithérapeute...

Pour votre médecin, cette mesure n'est pas problématique car tous les médecins ou autres prestataires médicaux aptes à exercer leur profession disposent de toute façon d'un carnet d'attestations de soins.

Et pour vous, bénéficiaire du RCAM, l'attestation de soins complétée, sur laquelle devra figurer notamment le montant que vous aurez payé, vous protégera davantage des dépassements facturés par certains médecins.

Sur le même sujet, consultez l'Information Administrative n°45-2014.



Pour vos devis dentaires, utilisez le bon formulaire

Avant d'entamer certains traitements dentaires comme l'orthodontie, la parodontie ou lors de la pose d'un implant ou d'une prothèse, vous devez soumettre un devis. Pour accélérer le traitement de votre devis, nous vous invitons à utiliser nos formulaires officiels.

Mon IntraComm > RH et Administration > Assurance maladie et accidents > Télécharger un formulaire



Sélectionnez le formulaire dont vous avez besoin qu'il s'agisse d'un devis pour un traitement orthodontique (formulaire B1) ou pour tout autre traitement (formulaire A1). Remettez le formulaire à votre dentiste qui doit le compléter, préciser les dents concernées (n° de dent + schéma) et le prix de chaque prestation. Il devra également apposer son cachet et signer le formulaire.

Pour les traitements **d'occlusodontie et de parodontie, la pose de prothèses et les implants dentaires**, demandez à votre dentiste de compléter un devis par traitement dentaire. **En cas de traitement complexe** avec plusieurs alternatives, un devis par option est requis.

Le devis dentaire doit être soumis **avant** le début du traitement et vous serez informé de la décision prise, après avis du dentiste-conseil qui se prononce sur la cohérence médicale de la prestation.

Si la décision ne vous est pas communiquée avant le traitement, vous pouvez entamer les soins dentaires mais sans l'assurance d'un remboursement futur.

Pour en savoir plus sur ce qui est susceptible de vous être remboursé, nous vous invitons à consulter les DGE ainsi que les **règles et plafonds de remboursement en vigueur (Titre II – Chapitre 5)**

Mon IntraComm > RH et Administration > Assurance maladie et accidents > Législation et références

Hôpitaux à Bruxelles : conditions particulières pour les affiliés au RCAM

Les services du RCAM ont obtenu des conditions spéciales pour nos affiliés auprès de deux hôpitaux universitaires à Bruxelles : Les **Cliniques Universitaires Saint-Luc** (10, avenue Hippocrate – 1200 – Bruxelles) et l'**Hôpital Erasme** (Route de Lennik, 808 – 1070 – Bruxelles).



Aux termes des conventions qui ont été signées récemment, ces deux établissements acceptent de réduire à +200% (au lieu de +300% autorisés par l'INAMI) les suppléments d'honoraires facturables **aux patients en chambre privée**. Il en résulte une économie considérable tant au niveau du budget de la caisse de maladie que pour la partie des frais

demeurant à la charge de l'affilié. Pour ces deux hôpitaux, les services du RCAM dispensent dorénavant les affiliés de l'obligation de renseigner le prix de la chambre ou de présenter un devis lors de la demande d'une prise en charge.



RCAM... en ligne ou sur papier ?

Vous êtes de plus en plus nombreux à utiliser la nouvelle application **RCAM en ligne** (<https://webgate.ec.europa.eu/RCAM/>) et, au vu des commentaires que nous recevons tous les jours, vous semblez largement satisfaits.

Comme vous l'aurez constaté, avec cette nouvelle application, il est plus facile d'introduire régulièrement des demandes de remboursement, même avec très peu de frais. Cela vous fera gagner du temps et évitera tout risque d'égarement du reçu de la pharmacie, de l'attestation du dentiste ou autres pièces justificatives.

Vous avez toujours le choix : soit envoyer votre demande en format papier, soit opter pour l'envoi électronique. Si vous optez pour l'application en ligne, n'envoyez pas les mêmes frais en version papier, car de tels doublons génèrent un travail de vérification superflu. L'envoi des originaux vous sera demandé uniquement si votre demande de remboursement fait l'objet d'un contrôle.

Régime Commun d'Assurance Maladie

Bienvenue sur le RCAM en ligne

L'accès à l'application via internet (réseau externe) est disponible uniquement au personnel de la Commission, du Conseil, du Parlement, de la Cour de Justice, de la C, du Contrôleur de la protection des données, du Comité des Régions, du Comité économique et Social, des écoles européennes, de l'Institut de Florence des pensionnés et transmis leur téléphone portable et ayant donné leur consentement pour l'utilisation de leur téléphone portable dans le cadre de la sécurité informatique.

Vous trouverez deux accès possibles au RCAM en ligne, les deux utilisent votre identifiant ECAS:

Accès via le réseau interne des institutions

Si vous voulez utiliser le RCAM en ligne à partir de votre ordinateur professionnel (personnel actif), veuillez choisir le lien ci-dessous.

Vous utiliserez:

- votre nom d'utilisateur ou votre adresse électronique
- votre mot de passe

Accéder au RCAM en ligne via le réseau interne des institutions

Accès via Internet

Si vous accédez au RCAM en ligne sans passer par le réseau interne d'affiliés pensionnés et autres non-actifs, affiliés qui accèdent de chez et cette option.

Vous utiliserez:

- votre nom d'utilisateur ou votre adresse électronique
- votre mot de passe
- votre numéro de téléphone mobile pré-enregistré
- un code transmis par SMS sur votre téléphone mobile

Accéder au RCAM en ligne via Internet



Assises 2015 à Bratislava

Cher(e) s membres de l'AIACE,

Dear AIACE's members

J'ai l'impression que Bratislava est une ville très agréable et je me réjouis d'avance de participer aux Assises qui s'y tiendront dans leur format «classique». Ce sera pour moi l'occasion de visiter une ville où je ne suis encore jamais allé et de connaître la Slovaquie grâce aux visites et excursions qui seront proposées. Et bien sûr, il y aura aussi les réunions qui constituent aussi une motivation pour la participation à ce type d'Assises.

Mais la principale raison d'y participer, c'est de partager le bonheur d'être ensemble une fois de plus dans le cadre d'un groupe qui partage son passé au sein des institutions européennes ; nous pouvons évoquer des souvenirs, nous tourner vers l'avenir et apprécier mutuellement la bonne compagnie dans un mélange de langues et de cultures qui a déterminé la spécificité de nos vies actives.

J'espère sincèrement que vous souhaiterez vous joindre à ce groupe.



Bratislava sounds a delightful city. I look forward to the 'classic' form of Assises to be held there next year. It will give me a chance to visit a city which I have not visited before, and to make the acquaintance of Slovakia through the visits and optional tours that will be available. There will also be meetings in this style of Assises, of course.

But the strongest reason for taking part is that we may share the pleasure of again being in a group with a shared background in the EU institutions; we can remember, look forward, and enjoy each other's company with the mixture of languages and cultures that made our working lives so special.

I very much hope that you will want to be part of the group.



Assises 2015 à Bratislava

Chers collègues pensionnés

C'est donc à Bratislava, la capitale de la Slovaquie que se tiendront les **Assises 2015 de l'AIACE du 2 au 8 juin**, comme déjà annoncé antérieurement.

Ces dernières années, l'AIACE s'est efforcée de trouver des destinations moins (ou pas du tout) connues et courues, offrant ainsi l'occasion de découvrir des choses nouvelles, tout en veillant à ce que les lieux et les hôtels choisis offrent des prix raisonnables, et en tout cas moins élevés que dans des villes plus connues. Après Thessalonique, Riga, La Valette, Porto et Bruxelles associée au Péloponnèse (dans un nouveau style), ce sera donc en **2015, Bratislava**.

C'est une ville qui n'est pas encore trop envahie par les touristes (même si ça commence tout doucement), une ville à dimension humaine et qui offre un centre-ville intégralement piétonnier parsemé de palais et demeures patriciennes construits par les riches familles austro-hongroises, et aujourd'hui magnifiquement restaurés. Elle est traversée par le Danube dont les rives ont été aménagées en agréables promenades et est dominée par la silhouette impressionnante de son château. C'est aussi une ville très sûre, avec un taux de criminalité parmi les plus bas d'Europe.

Bratislava a toujours été à la croisée des chemins, elle a connu des peuplements divers au cours des siècles et tous y ont laissé leurs traces d'une façon ou d'une autre : Celtes, Romains, Germains, Slaves, Tchèques, Moraves, Hongrois, Juifs. Cette diversité se retrouve d'ailleurs aussi dans la cuisine.

Aux portes de Bratislava commencent les petites Carpates, chaîne de basses montagnes dont les pentes d'argile et les sols de grès ainsi que le climat réunissent tous les ingrédients pour offrir un terrain propice à la

culture de la vigne (depuis l'époque des Romains !), qui donne de très bons vins méconnus dans le reste de l'UE.

Les paysages environnants sont parsemés de villages et petites villes pittoresques ainsi que de nombreux châteaux aux styles les plus divers.

L'Autriche est toute proche (la frontière se trouve à la sortie de Bratislava) ; on y trouve surtout la ville romaine de Carnuntum (peu connue, mais magnifique) et la région du lac de Neusiedl, le deuxième plus grand lac de steppe en Europe, et une réserve naturelle abritant de nombreuses espèces d'oiseaux.

Les Assises, c'est bien entendu avant tout l'Assemblée générale annuelle (qui se tiendra dans l'Université économique), les ateliers et la réunion du Conseil d'administration. Réunion importante s'il en est, puisque c'est là que le Conseil d'administration devra élire le nouveau président, étant donné que cela n'a pas pu se faire à Bruxelles cette année. C'est au dîner de gala que sera présenté le nouveau président.

Et après les Assises, vous pourrez prolonger votre séjour, soit dans les splendides montagnes des hautes Tatras (surnommées les « Alpes miniatures et classées "réserve de biosphère" par l'Unesco), soit dans le très agréable parc de vacances Vila Vita Pannonia en Autriche juste au-delà de la frontière (complexe naturel, entouré des paysages magnifiques du parc national du lac de Neusiedl) ou encore à Vienne.

Nous vous attendons donc nombreux à Bratislava du 2 au 8 juin 2015 !

Didier Hespel
Membre du bureau de l'AIACE int.
Chargé de l'organisation des Assises
et des événements.





AIACE Congress

2015

Assises de l'AIACE

 BRATISLAVA

2-8/6/2015

Bratislava | Slovakia



www.aiace-europa.eu/

Nous remercions tout particulièrement le Slovak Convention Bureau pour sa précieuse collaboration.

Special thanks to the Slovak Convention Bureau for their valuable support.

Bratislava en bref

Bratislava (historiquement connue aussi sous son nom allemand de Pressburg ou de Pozsony en hongrois) peut à juste titre s'enorgueillir de plus de deux millénaires d'histoire. La ville s'est vue octroyer des privilèges royaux dès 1291 et est devenue ville royale en 1405 ; elle fut la capitale de la Hongrie et ville de couronnement de 11 rois hongrois de 1536 à 1830. Bratislava aujourd'hui est une métropole dynamique, le centre de la vie politique, le cœur économique, culturel et éducatif de la Slovaquie. Bratislava peut se vanter à plusieurs titres : fondation de la première université des sciences humaines, l'Academia (ou Universitas) Istropolitana (1465), la construction du plus ancien hôtel de ville (15^{ème} siècle), le plus ancien musée municipal de Slovaquie (1868) dont les collections sont exposées dans le Palais Apponyi de style rococo.

Bratislava in a few words

Bratislava (formerly known as Pressburg in German and Pozsony in Hungarian) can rightfully lay claim to more than two thousand years of history. It was granted royal privileges from 1291 and became a royal town in 1405; it was the capital city of Hungary and the coronation town of 11 Hungarian kings in the period 1536 – 1830. Present-day Bratislava is a dynamic metropolis, the centre of political life, the heart of the economy, culture and education in Slovakia. Bratislava has several superlatives to boast of – Academia Istropolitana, the first university of the humanities to be founded (1465), the oldest town hall to be built (15th century), the oldest municipal museum (1868) in Slovakia, collections of which are housed in Apponyi Palace in the Rococo style.



Bratislava a conservé jusqu'à présent son image de ville de la culture. Le Théâtre national slovaque, présent à la fois dans son bâtiment historique sur la place Hviezdoslav et dans le bâtiment moderne sur les rives du Danube, en est l'élément dominant. Les traditions musicales se perpétuent par le biais de festivals internationaux prestigieux : le Festival musical de Bratislava dans le bâtiment éclectique de Reduta, le siège de l'Orchestre philharmonique slovaque, en septembre, les Journées du Jazz de Bratislava en octobre. Le Festival culturel estival et du Château sur scène et dans les rues offre trois mois de musique, de théâtre, de danse et de divertissement.

Bratislava maintains its profile as a city of culture up to the present day. The Slovak National Theatre, to be found both in the historic building on Hviezdoslav Square and in the modern building on the Danube embankment, is the dominant feature. Musical traditions continue in the form of prestigious international festivals – the Bratislava Music Festival in eclectic Reduta, the seat of the Slovak Philharmonic, in September; the Bratislava Jazz Days in October. The Cultural Summer and Castle Festival on stage and in the city streets guarantee three months of music, theatrical performances, dance and entertainment.

Programme des Assises

Mardi 2 Juin 2015 - Arrivées

Transferts de puis les aéroports
(*inclus dans le forfait*)

19:00 Réception et dîner de bienvenue
au Sheraton
(*inclus dans le forfait*)

Mercredi 3 Juin 2015

09:00 – 17:00 Visite de la ville
(*déjeuner compris, inclus dans le forfait*)

17:00 – 19:00 Concert avec Eva Garajová à la Reduta
(*précédé d'un cocktail, inclus dans le forfait*)

Soirée libre

Jeudi 4 Juin 2015 - Assemblée générale statutaire (avec interprétation)

09:00 – 09:30 Transfert à l'Université
d'économie

09:30 – 11:15 Assemblée générale

11:15 – 11:30 Pause-café

11:30 – 13:00 Assemblée générale
(*suite*)

13:00 – 14:30 Déjeuner au restaurant Tarpan
(*inclus dans le forfait*)

14:30 – 15:15 Assemblée générale
(*suite*)

15:15 – 15:30 Pause-café

15:30 – 17:30 Assemblée générale
(*suite*)

17:30 – 18:00 Transfert au Sheraton Bratislava
Soirée libre

Vendredi 5 Juin 2015

09:30 – 12:45 Réunion du Conseil
d'administration de l'AIACE
Internationale
(*avec interprétation*)

12:45 – 14:15 Déjeuner Sheraton
(*inclus dans le forfait*)

Congress programme

Tuesday 2 June 2015 - Arrivals

Airport Transfers
(*included in package*)

19:00 Welcome reception and dinner at
Sheraton
(*included in package*)

Wednesday 3 June 2015

09:00 – 17:00 Bratislava Full Day City Tour
(*including lunch, included in package*)

17:00 – 19:00 Concert with Eva Garajová at
Reduta
(*preceded by a cocktail reception, included in package*)

Free evening

Thursday 4 June 2015 - Statutory General Assembly (with interpretation)

09:00 – 09:30 Transfer to the University of
Economics

09:30 – 11:15 General Assembly

11:15 – 11:30 Coffee break

11:30 – 13:00 General Assembly
(*continued*)

13:00 – 14:30 Lunch at Tarpan Restaurant
(*included in package*)

14:30 – 15:15 General Assembly
(*continued*)

15:15 – 15:30 Coffee break

15:30 – 17:30 General Assembly
(*continued*)

17:30 – 18:00 Transfer to Sheraton Bratislava
Free evening

Friday 5 June 2015

09:30 – 12:45 AIACE International Board of
Management meeting
(*with interpretation*)

12:45 – 14:15 Lunch at Sheraton
(*included in package*)

14:15 – 17:00 Ateliers
1. Services sociaux
2. Pensions et droits statutaires
3. Assurance maladie

19:30 – 23:00 Dîner de gala dans l'ancien marché central. Accompagnement musical par le Quartet Mucha.
(inclus dans le forfait)

Dimanche 7 Juin 2015

13:00 – 22:15 Route des vins des Petites Carpates et fête de clôture
(inclus dans le forfait)

Lundi 8 Juin 2015 – Départs ou prolongations

14:15 – 17:00 Workshops
1. Social services
2. Pensions and statutory benefits
3. Sickness insurance scheme

19:30 – 23:00 Gala Dinner in the Old Market Hall. Live music by Mucha Quartet.
(included in package)

Sunday 7 June 2015

13:00 – 22:15 Small Carpathian Wine Route & Closing Event and Dinner
(included in package)

Monday 8 June 2015 – Departures or Extension Programmes

Programme social et culturel & excursions (facultatif)

Vendredi 5 Juin 2015

09:00 – 12:15 Danubiana – Musée d'art moderne sur les rives du Danube

Samedi 6 Juin 2015

09:00 – 19:30 De Carnuntum au Lacus Peiso – Sur les traces de l'Empire romain jusqu'au Lac de Neusiedl
(déjeuner compris)

Soirée libre

Prolongations de séjour:

Les détails et les prix de ces excursions se trouvent sur le site internet ou dans la brochure complète disponible auprès du Secrétariat de l'AIACE

- Les montagnes des Hautes Tatras
- Séjour dans le parc de loisirs Vila Vita
- Vienne

Social and cultural programme & excursions (optional)

Friday 5 June 2015

09:00 – 12:15 Danubiana – Modern Art Museum on the River Danube

Saturday 6 June 2015

09:00 – 19:30 From Carnuntum to Lacus Peiso – Following footsteps of the Roman Empire from the Roman city to Lake Neusiedl
(including lunch)

Free evening

Extensions of your stay:

The details and prices of these excursions are to be found on the website or in the full brochure to be requested from the AIACE Secretariat.

- High Tatras Mountains
- Vila Vita Park resort
- Vienna

Due to lack of space, the following texts are in French only; the English version is to be found on the website (www.aiace-assis-es-europa.eu) or in the full brochure to be requested from the AIACE Secretariat (contact details further down)



Hôtel et lieux de réunion des Assises

La réunion du Conseil d'administration de l'AIACE Internationale ainsi que les ateliers se tiendront à l'hôtel :

Sheraton Bratislava

Pribinova 12, 811 09 Bratislava

Tel. +421 (0)2 3535 0000,

<http://www.sheratonbratislava.com>

Le Sheraton Bratislava jouit d'une situation idéale, près du centre de Bratislava, sur les rives du Danube, à quelque 10 minutes à pied du centre historique de la ville. Le Théâtre national se trouve en face de l'hôtel et offre chaque jour des représentations d'opéra et de ballet.

Le Sheraton Bratislava est situé au centre de l'EUROVEA – le nouveau centre commercial de Bratislava qui compte plus de 200 magasins, bars et restaurants, un complexe de cinéma ainsi qu'un vaste parc le long du Danube avec promenade piétonne, une place publique et une série de cafés et restaurants. Le Sheraton dispose d'un centre de bien-être avec piscine ; des prix intéressants ont été négociés pour les participants.

L'Assemblée générale de l'AIACE se tiendra à **L'Université d'Economie de Bratislava** (UEBA) qui a la réputation d'être l'une des institutions d'enseignement supérieur et de recherche scientifique les importantes de Slovaquie. L'UEBA est une institution publique d'enseignement supérieur pour l'économie, les affaires et la gestion.

Comment rejoindre Bratislava en avion

Bratislava est desservi par deux aéroports internationaux : Vienne (Schwechat) et l'aéroport Milan Rastislav Štefánik aux portes de Bratislava.

L'aéroport international de Vienne (www.viennaairport.com) est relié aux principales villes européennes par des vols directs journaliers plusieurs fois par jour. Bratislava est à 35/40 minutes par l'autoroute directe.

Les transferts sont organisés et inclus dans le forfait.

L'aéroport Milan Rastislav Štefánik Airport (www.airportbratislava.sk) est le plus grand aéroport international de Slovaquie. Il n'offre qu'un nombre limité de vols internationaux, surtout assurés par Ryanair.



Programme social et culturel & excursions (facultatif)

La **Pannonie** était une ancienne province de l'Empire romain au nord et à l'est du Danube. Sa partie septentrionale était située sur les territoires actuels de la Slovaquie occidentale, du nord-est de l'Autriche et du nord-ouest de la Hongrie. C'est une zone de rivières et de lacs, protégée par des forêts alluviales, des plaines et des montagnes, avec des cultures d'abricots et des vignobles et une histoire et des traditions riches.

La variété de la nature correspond à la variété des populations qui occupent encore la région : Slovaques, Autrichiens, Hongrois, qui vivent mélangés tous ensemble malgré les frontières et ont appris à coexister dans la compréhension mutuelle. Parmi elles de nombreuses minorités encore aujourd'hui : Croates, Serbes, Bulgares, Juifs, Allemands...

La Pannonie septentrionale est une région riche jouissant d'un climat doux. C'est une combinaison réussie de villes modernes et d'étendues sauvages protégées par le statut de réserve naturelle. Bratislava, capitale de la Slovaquie, et Vienne, capitale de l'Autriche, sont les deux capitales les plus proches en Europe.

Les Assises de l'AIACE vous permettront de découvrir les visages surprenants de la Pannonie septentrionale dans toute sa diversité et ses saveurs.

Mercredi 3 juin 2015

09:00 – 17:00

Visite de la ville de Bratislava (déjeuner compris ; inclus dans le forfait)

Bratislava, capitale de la Slovaquie et siège des Assises, est une ville de taille moyenne : elle compte plus de 400.000 habitants et couvre 368 km². C'est actuellement une des villes qui connaît un développement des plus dynamiques en Europe.

Bratislava est belle grâce à sa situation. Elle est située au confluent du Danube et de la Morava et au pied des Petites Carpates, une chaîne qui date de la même époque que les Alpes et qui sinue jusqu'en Roumanie. De ce fait, sa situation est stratégique ; elle a été habitée sans discontinuer depuis le paléolithique.

17:00 – 19:00

Concert avec Eva Garajová à la Reduta (cocktail compris, inclus dans le forfait)

Eva Garajová est originaire de Bratislava et est considérée comme une des plus grandes mezzo-sopranos de sa génération en Slovaquie et en République tchèque. Elle sera accompagnée par Marián Lapšanský, pianiste réputé et directeur général de l'Orchestre philharmonique slovaque depuis 2004.

La Reduta est le siège de l'Orchestre philharmonique slovaque. C'est une merveille de baroque, rococo et Art Nouveau au centre de Bratislava.



used under CC BY-Freem

Vendredi 5 juin 2015

09:00 – 12:15

Danubiana – Musée d’art moderne sur les rives du Danube (facultatif)

Danubiana, fondé en 2000, est l’un des plus jeunes musées d’art moderne. Il est situé sur les bords d’une péninsule sur les rives du Danube à quelque 15 km de Bratislava. Le musée est le fruit de l’enthousiasme et de l’initiative du propriétaire de galerie Vincent Polakovič et des contributions financières du grand collectionneur et mécène néerlandais Gerard H. Meulensteen.

Son architecture impressionnante est formée par le contraste extraordinaire des grandes étendues d’eau, du plein air et des rives interminables d’un barrage. Cette architecture évoque une galère sur les hauts-fonds d’une rivière et sa diversité permet d’organiser une large gamme d’expositions.

19:30-23:00

Dîner de gala dans la grande halle de l’ancien marché central (inclus dans le forfait)

La halle de l’ancien marché (Stará Tržnica), construit en 1910, présente une architecture unique et magnifique de fer et de verre. Après que le marché a été abandonné il y a quelques années, un groupe de personnes hautement motivées ont décidé de lui redonner vie et de rénover le bâtiment. L’objectif est d’en faire un espace multifonctionnel

servant non seulement de marché, mais aussi de centre culturel et de structure accueillant des manifestations.

Samedi 6 juin 2015

09:00 – 19:30

De Carnuntum au Lacus Peiso – Sur les traces de l’Empire romain jusqu’au Lac de Neusiedl (déjeuner compris)

Afin de bien comprendre l’histoire de la région, l’excursion commencera par le remarquable site de Petronell-**Carnuntum**.

Carnuntum fut autrefois ville impériale romaine, s’étendant sur plus de 10 km² ! Maintenant elle revit. Fait unique au monde, les principaux types d’architecture romaine ont été reconstruits dans un quartier de la ville de Carnuntum : une maison d’habitation privée, une maison patricienne, des bains publics. Les reconstitutions ne sont pas des décors de théâtre en carton-pâte ou des objets muséographiques, mais des bâtiments fonctionnels à vivre. Vous pourrez voir et goûter la vie quotidienne des Romains. Les Romains n’ont encore jamais été aussi proches !

En quittant Carnuntum, nous partirons vers le sud à travers la pittoresque région autrichienne du Burgenland, qui est caractérisée surtout par ses vignes et ses abricotiers, que nous verrons tout au long du trajet.



Pour déjeuner, nous nous arrêterons à Vila Vita Pannonia, un complexe de loisirs comprenant des maisons et des pavillons hôteliers à l'architecture typiquement pannonicienne, de même que la cuisine. Après un déjeuner goûteux nous nous dirigerons vers le lac de **Neusiedl**, le deuxième plus grand lac et un des derniers lacs de steppe d'Europe centrale, qui s'appelait Lacus Peiso en latin.

L'actuel lac de Neusiedl a une superficie de 315 km² et se trouve en partie en Autriche et en partie en Hongrie. Le bateau nous permettra d'admirer des endroits uniques tant de la nature que de l'histoire. A bord, vous aurez le temps de vous reposer, de regarder autour de vous et de prendre un café après une longue journée.

Nous débarquerons dans l'un des endroits les plus photographiés du lac, au phare de **Podersdorf**. C'est ici que nous ferons une photo de groupe.

Après une longue journée, pleine de nouvelles expériences et aventures, le moment sera venu de regagner Bratislava.

Dimanche 7 juin 2015

13:00 – 22:15

Route des vins des Petites Carpates et fête de clôture (inclus dans le forfait)

La Route des vins des Petites Carpates, ce n'est pas seulement le vin, mais aussi la nature, l'histoire et la gastronomie. Elle est située dans la région autonome de Bratislava, sur les coteaux méridionaux de la chaîne des Petites Carpates, au nord-est de Bratislava. A part deux plus grandes villes, Bratislava et Tvarna, il y a aussi des villes plus petites, mais célèbres : Pezinok, Modra et Svätý Jur (précédemment connues sous leur nom allemand de Bösing, Modern et Sankt Georgen). Toutes ces villes furent à l'époque des villes royales. Elles reçurent ce titre au 17^{ème} siècle grâce à leur riche production de vins haut de gamme qui étaient appréciés par les têtes couronnées et la bonne société de Vienne et de Bratislava, capitale de la Hongrie à l'époque. Certains flacons ont même atteint la famille royale anglaise.

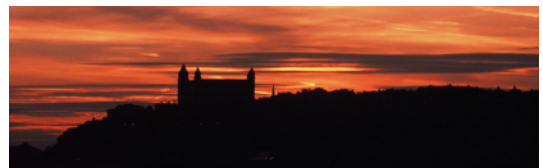
Au cours de cette excursion, nous visiterons quatre « trésors » :

La ville de Trnava, obtient le statut de ville royale en 1238. En raison de ses nombreuses églises, la ville est surnommée la « Petite Rome ». Elle est entourée de fortifications imposantes.

Les caves Fugger dans le village de Častá furent créées il y a 470 ans. C'est un des caves les plus grandes dans son genre en Europe centrale. Elle a ses propres types de vin que nous aurons l'occasion de goûter afin de bien s'imprégner de l'esprit de la région.

Le Château de la Roche rouge (Červený kameň) est une forteresse Renaissance du 16^{ème} siècle avec des fortifications impressionnantes et des caves uniques ainsi qu'une résidence de la noblesse du 15^{ème} au début du 20^{ème} siècle

Le domaine viti-vinicole ELESKO est un des plus modernes d'Europe centrale; le « parc des vins » inclut le musée Zoya, où nous aurons la fête de clôture. La plus grande partie du portefeuille du musée consiste dans une importante collection d'oeuvres d'Andy Warhol, qui représente la base de l'exposition permanente.



Enregistrement

Vous pouvez participer aux Assises sur la base des forfaits suivants :

€1.267 par personne partageant une chambre double ou twin

€1.552 en chambre single

Le forfait Assises comprend:

- Les transferts aéroportuaires Vienne ou Bratislava aller-retour
- Logement en chambre 5* au Sheraton pour 6 nuits (2-8 juin 2015)
- Réception et dîner de bienvenue (2 juin 2015)
- Visite de la ville de Bratislava, y compris le déjeuner, le concert et la réception (3 juin 2015)
- Participation aux réunions et documentation
- Pauses-café et 2 Déjeuners avec boissons (4 et 5 juin 2015)
- Le dîner de gala
- L'excursion et le dîner de clôture
- Tous les transferts locaux

Si le forfait ne vous convient pas, veuillez contacter ARTION Conferences & Events en précisant vos souhaits. Nous nous efforcerons d'en tenir compte et de vous offrir une solution alternative.

Afin de vous enregistrer, veuillez vous rendre sur le site des Assises www.aiace-europa-assises.eu ou demander la brochure complète avec formulaire d'enregistrement au Secrétariat de l'AIACE :

Rue de la Science 29, Bureau SC-29 02/04, 1049 Bruxelles

Email: aiace-int@ec-europa.eu,

Tel: +32 (0) 2 2952960

Secrétariat des Assises

Pour toute information, veuillez contacter :

ARTION Conferences & Events

Eth. Antistaseos 74, Sigma Block 1, GR 55133, Kalamaria, Thessaloniki - Greece

T +30 2310 257 806 (assises line, EN &FR),
+30 2310 272 275

F +30 2310 272 276

E aiace-assises@artionconferences.eu

W www.aiace-assises-europa.eu

et demander:

Vicky Giotopoulou – Gestion des participants

Zografia Theoharidou – Gestion du projet

Valentini Amarantidou – Chef de projet

Registration

You can attend the Congress on the basis of the following packages:

€1.267 for a single participant sharing a double/twin room

Adding

€1.552 in a single room

The Congress Package includes:

- Airport Transfer from and to Vienna and Bratislava airports
- 5* Hotel Accommodation at Sheraton for 6 nights (2-8 June 2015)
- Welcome Reception and Dinner (2 June 2015)
- Bratislava Full Day City Tour with lunch, early evening concert and cocktail reception (3 June 2015)
- Congress attendance & materials
- Coffee Breaks and two lunches with drinks during the Congress (4 and 5 June 2015)
- The Gala Dinner
- Farewell Social Programme & Dinner
- All local transfers

If the package deals are not convenient for you, please contact ARTION Conferences & Events specifying your needs. We will do our best to try and accommodate your wishes and offer you an alternative.

In order to register, please go to the Congress website www.aiace-europa-assises.eu or request the full brochure with registration form from the AIACE Secretariat:

Rue de la Science 29, Bureau SC-29 02/04, 1049 Bruxelles

Email: aiace-int@ec-europa.eu,

Tel: +32 (0) 2 2952960

Congress Secretariat

For any information please contact

ARTION Conferences & Events

Eth. Antistaseos 74, Sigma Block 1, GR 55133, Kalamaria, Thessaloniki - Greece

T +30 2310 257 806 (assises line, EN &FR),
+30 2310 272 275

F +30 2310 272 276

E aiace-assises@artionconferences.eu

W www.aiace-assises-europa.eu

please ask for:

Vicky Giotopoulou – Delegate Management

Zografia Theoharidou – Project Manager

Valentini Amarantidou – Project Leader

Polices d'assurance proposées par l'AIACE

7 POINTS À RETENIR

1. Le Groupe d'assurance de l'AIACE (« le Groupe ») prend en charge les deux polices suivantes :

L'assurance accidents collective/individuelle

[Numéro de police 719.757.143]

L'assurance santé complémentaire collective

[Numéro de police BCVR – 8673]

Le Groupe se voit fréquemment poser des questions au sujet d'autres polices. Celles-ci concernent généralement des polices proposées par Afiliatys, initialement souscrites au cours de la carrière d'un fonctionnaire et maintenues après son départ en retraite. De toute évidence, il est préférable de contacter Afiliatys pour toute question concernant ces polices.

2. Rester informé

Le Groupe d'assurance de l'AIACE constate parfois que, en cas d'accident ou d'hospitalisation, les assurés ne savent plus où se trouve leur police, ou l'ont rangée quelque part sans avoir prévenu les membres de leur famille qui pourraient avoir besoin de ce document à la suite d'un accident ou d'une maladie soudaine.

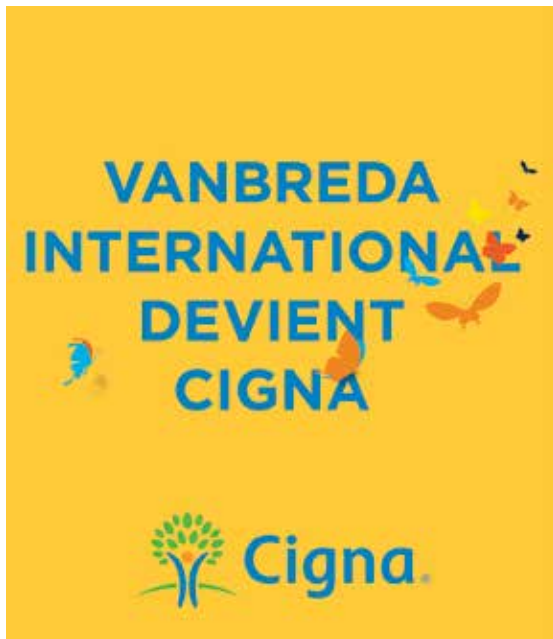
De plus, nous estimons qu'environ 15 % des assurés ont oublié de communiquer à Vanbreda International leur nouvelle adresse suite à un changement. En ce qui concerne l'assurance accidents, la prime est automatiquement déduite de la pension de retraite. Les assurés restent donc couverts, mais la dernière version de leur police ne peut leur être envoyée.

Le fait de consacrer cinq minutes à la vérification de ces deux points peut permettre d'éviter de nombreux tracas par la suite.

3. Changement de nom

Au fil du temps, nous nous sommes tous habitués à mentionner le nom de **Vanbreda International** lorsque nous évoquons notre courtier en assurance. Les membres du personnel de cette société sont parfois blâmés (ou loués) pour des événements qui relèvent en réalité de la responsabilité de nos assureurs. À compter de l'an prochain, toutefois, suite à une fusion, ce nom familier sera abandonné pour des raisons juridiques. Les en-têtes de courriers et d'autres documents porteront la marque de **Cigna**.

Dans la pratique, ce changement de nom ne fera aucune différence. L'équipe multilingue existante



sera toujours présente dans les bureaux d'Anvers et continuera à assurer la gestion de nos polices de la même manière. Le site Internet existant www.eurprivileges.com, et l'adresse email info@eurprivileges.com fonctionneront toujours. Par ailleurs, le fait de pouvoir contacter facilement par téléphone de « vraies personnes » restera une priorité. Toutefois, pour ceux qui disposent d'un accès à Internet, la lecture des questions fréquemment posées publiées sur le site peut permettre d'économiser le coût d'un appel téléphonique.

Il faudra incontestablement du temps pour s'habituer au fait que, **Cigna**, notre courtier en assurance agissant pour notre compte, assurera la gestion des demandes de remboursement en cas d'accident pour la société d'assurance Cigna. Cependant, du fait que Cigna gère également les demandes liées aux hospitalisations couvertes par la société d'assurance ALLIANZ, notre courtier doit être clairement distingué de la société principale.

4. Le régime d'assurance santé complémentaire

Comme vous le savez, les règles du RCAM n'ont pas changé, mais les difficultés financières que rencontre actuellement le régime imposent une application plus rigoureuse des règles discrétionnaires. Dans la mesure où cette situation est susceptible d'augmenter les paiements réalisés au titre de notre police, une légère augmentation des

primes versées pour cette police pourra s'avérer nécessaire à moyen terme. Aucune proposition de cet ordre n'est pour l'instant à l'étude, mais le Groupe d'assurance continue d'examiner avec attention les conséquences de la nouvelle police.

5. Fraude

D'après les experts du monde de l'assurance, les demandes de remboursement frauduleuses sont désormais, dans l'ensemble, en augmentation. Compte tenu du coût des vérifications nécessaires, les sociétés ont par le passé fréquemment réagi à de telles demandes en augmentant tout simplement les primes. Les sociétés d'assurance réalisent désormais qu'une telle réponse n'est pas équitable pour la grande majorité des assurés, qui transmettent des demandes honnêtes.

Par conséquent, de plus en plus de sociétés d'assurance font aujourd'hui appel à de nouvelles techniques de profilage et d'exploration des données afin d'identifier les auteurs de fraudes et de les poursuivre. Cette évolution ne devrait guère concerner nos polices, mais, de temps à autre, il pourrait être demandé à un assuré de fournir certaines informations complémentaires. Le Groupe d'assurance de l'AIACE soutient toutes les mesures raisonnables mises en œuvre dans le but d'identifier les fraudes. Toutefois, si des assurés estiment à tout moment que des informations inappropriées leur sont demandées, nous les prions de bien vouloir en informer le Groupe.

Insurance Policies proposed by Aiace

7 POINTS TO REMEMBER

1. The AIACE Insurance Group looks after the following two policies:

The Collective/Individual Accident Insurance [Policy number 719.757.143]

The Collective Complementary Health Insurance [Policy number BCVR – 8673]

The Group is often asked questions about other policies. They usually concern policies offered by Afiliatys initially taken out during the active career of an official and carried on after retirement. Obviously it is better to contact Afiliatys.

2. Keeping up to date

The Insurance Group sometimes finds that when someone has an accident or goes to hospital he/she has forgotten where their policy is or has filed it somewhere and not told their next of kin who

6. Mieux vaut prévenir que guérir

Selon une analyse des demandes de remboursement réalisées au titre de notre assurance accidents, il apparaît que les chutes qui surviennent au domicile constituent l'un des accidents les plus courants. Les salles de bain et les douches dotées de sols glissants, les escaliers insuffisamment éclairés, les tapis non fixés et l'absence de mains courantes posent fréquemment problème. Les assurés ont normalement reçu une brochure de Cigna/Vanbreda International qui offre quelques suggestions pratiques afin de réduire les risques. Nous recommandons aux assurés qui n'auraient pas reçu leur exemplaire de cette brochure de contacter Cigna/Vanbreda International ou www.eurprivileges.com.

7. Couverture des époux/épouses

Une analyse concernant les titulaires de notre police d'assurance accidents révèle que, si les époux/épouses sont de toute évidence aussi susceptibles d'avoir un accident que les anciens fonctionnaires, ils sont moins souvent couverts par notre assurance accidents. Les retraités et leurs époux/épouses peuvent souscrire à la police jusqu'à leur 80ème anniversaire. Le Groupe d'assurance de l'AIACE est conscient du fait que lorsqu'un fonctionnaire prend sa retraite ce défaut de prise en charge est parfois négligé. Toute personne intéressée peut contacter www.eurprivileges.com/aiace/accident-insurance.

may need to find it, following an accident or sudden illness.

In addition we estimate that about 15% of policyholders have forgotten to tell Vanbreda when they change their address. In the case of the Accident policy, the premium is deducted automatically from the pension so policyholders are still covered but they will not have a copy of the latest version of the policy.

Five minutes spent checking these two points may save a lot of trouble later.

3. Changing names

Over the years we have all grown used to talking about VAN BREDAs as our **insurance broker**. They sometimes get blamed (or praised) for things which are really the responsibility of our insurers. As from

next year, however, following, a merger, this familiar name, for legal reasons, will be phased out and on the letterheads and other documents there will be the brand name CIGNA.

For practical purposes the name change will make no difference. The existing multilingual team will still be in the same offices in Antwerp and will go on handling our existing policies in the same way. The existing website www.eurprivileges.com, and email address info@eurprivileges.com will continue to function and easy telephone contact with real people will continue to be regarded a priority, although for those who are linked to the internet the FAQ [Frequently Asked Questions] link may save the cost of a telephone call.

Doubtless it will take a little time to get used to the idea that our insurance broker CIGNA working on our behalf will be handling accident claims for the insurance company CIGNA but since they are also handling hospital claims destined for the ALLIANZ insurance company our broker has to be clearly separate from the main company.

4. The Complementary Health Insurance Scheme.

As you know the rules of the JSIS have not changed but the present financial difficulties of the scheme does mean that discretionary rules are being applied more strictly. Insofar as this may increase the payments made under our policy it cannot be excluded that in the medium term the premiums for this policy may have to be increased slightly. There is no such proposition on the table for the moment but the Insurance Group is following the consequences of the new policy closely.

5. Fraud

Experts in the insurance world tell us that fraudulent claims, in general, are now increasing. In the past, companies, because of the cost of carrying out checks, have often reacted to such claims by simply increasing premiums. Insurance companies realise that this is not fair to the great majority of honest claimants

As a result more insurance companies are using new techniques in the field of data mining and profiling to identify fraudsters and prosecute them. This should hardly not concern our own policies

but occasionally someone making a claim might be asked to provide some extra information. The Insurance Group supports all reasonable measures to identify fraud, however, if ever policyholders are asked for information that they feel is not appropriate the Group would like to be informed.



6. Prevention is better than cure

An analysis of our accident policy claims shows that falls in the home are one of the most common accidents. Bathrooms and showers with slippery wet floors, badly lit stairs, loose carpets and a lack of handrails are often problems. Policyholders should have received a leaflet from Vanbreda with some practical suggestions for reducing the risk. If a policyholder has not had a copy he/she should telephone CIGNA [Vanbreda] or contact www.eurprivileges.com.

7. Cover for spouses

An analysis of our accident policyholders shows that while spouses are obviously as likely to have an accident as former officials they are less likely to be covered by our accident policy. Pensioners and their spouses can still subscribe to this policy until they reach their 80th birthday. The Insurance Group is aware that when someone becomes a pensioner this lack of cover is sometimes overlooked. Anyone interested should contact www.eurprivileges.com/aiace/accident-insurance.



Sweden

Gudrun WALDENSTRÖM

New Swedish Government 2014: SWEDISH EU LANDSCAPE CHANGED

In September Swedes voted for a new government, leading to the immediate and and somewhat unexpected exit of both Prime Minister Fredrik Reinfeldt and Minister of Finance Anders Borg. As in many other EU member states, the ultra conservative party Sweden Democrats (SD) attracted a considerable part – 13 percent – of Swedish voters, many of them leaving the conservative party Moderates (M), the dominating party of the four party coalition ('Alliance') governing Sweden since 8 years.

Without really gaining many voters as compared to previous elections Social Democrats (SocD) and the relatively successful Green party (MP) together with the left party (V) outnumbered the Alliance and thus were asked to form a new government. Under the leadership of Stefan Löfven (SocD), this s.c. 'cooperation government', although in a minority situation, recently presented their ministers as well as its political declaration. The populist and anti-immigration party (SD), now the third biggest party in Sweden, will therefore have a strong influence on Swedish political life during the coming period. The debate concerning a new election is ongoing and relatively strong.

The new government has introduced several changes concerning how to deal with EU matters. Although the appointed Minister for Foreign Affairs, former EU Commissioner Margot Wallström, has a deep insight in EU matters, she does not cover the role as EU Minister. Nor does any other minister carry this title ("all ministers are EU ministers" according to Minister Gustaf Fridolin (MP). It has later become clear that the necessary coordination of EU matters will be dealt within the Prime Minister's office.

A specific feature in the new government is the introduction of an influential unit within the Prime Minister's office with the task to ensure a long-term and holistic perspective of governmental policies. This will be especially applied to areas such as green requirements in investments, employment aspects, equality in welfare, integration and migration.

This unit will also strictly control the accomplish-

ment of the bold statement by the new Prime Minister Mr Löfven that "Sweden will have the lowest unemployment rate within the EU by 2020".

Among other high ambitions for a new – or refreshed – EU policy are Sweden will work for free and fair international trade agreements

Swedish salaries and work conditions should be applied to *all* persons working in Sweden. The experience from the Laval case made a deep scar in Swedish long-term traditions of labour market policies based on agreements between employers and trade unions.

EU will not join NATO but work for increased cooperation in Nordic countries, the Baltic Sea area, the European Union and within the UN. Sweden will also actively contribute in case of catastrophes - and expects a mutual treatment.

Swedish priorities as an active EU member will focus on more jobs, new labour market rules, improved equality and proactive environmental and climate policies.

EU needs to be stronger in managing crises, globally as well as crises closer to its borders.

The statement that the new government will recognize the State of Palestine stirred up a debate. Finally, the Government appointed the EU-sceptical politician and former MEP Carl Schlyter (MP) as head of the EU parliamentary committee, which may come to play a more influential role in Swedish EU policy due to the political parliamentary instability. All governmental positions on EU matters must be debated and "mandated" here before presented in Brussels.

It seems that the new Swedish government will have to play a delicate role in balancing between sceptical attitudes towards the EU and offensive long-term policies to stimulate employment while ensuring that green policies lead to visible results.

http://sv.wikipedia.org/wiki/Stefan_Löfven#mw-navigation



United Kingdom

Richard HAY
United Kingdom Chairman



During the autumn, more than a quarter of the some 650 AIACE members registered with the UK Branch have come to meetings with other members. Because members live in all parts of the country, these meetings have been held in Edinburgh, Manchester, Exeter, Winchester and, Sevenoaks in addition to the main association meetings in London. Most of our six regional groups hold a meeting in September or October (some also meet at other times). This shows how much some members here like to get together with others who have shared the experience of working 'in Europe'. Friendships are renewed or deepened. Information is exchanged, whether about the Sickness Fund, pensions, or other matters. And of course the question of the UK's membership of the EU is often discussed, especially if an 'in-out' referendum is held (which is not yet certain). We regret the untruths that often feature in political debate and press comment. We share our passion for the European venture which is even more important today in the turmoil of world affairs. We discuss how individual members who wish may help the European Movement and other channels which are in the forefront of debate. Many UK members were pleased by the result of the referendum in Scotland, because it maintained the unity of the UK and because it showed that the more silent side in a political debate may still be larger than the more vocal side. Of course, some AIACE-UK members were sad at the result; they felt that it would be better for Scotland to go its own way. One very understandable reason for this is the fact that public opinion in Scotland is more favourable to the EU than it is in England.



help we offer in dealing with the administration. This is available to all pensioners living in the UK, not just to the members registered with us. We have experience in administrative matters, we know where and sometimes to whom questions should be addressed. And we have members who can guide others in the ways of JSIS Online system which those who use it say is very good.

We have tried to make the way we offer help quicker for those who need us by working with less need for a physical office in one place (we have never had paid staff in our Branch, only volunteers), and this seems to work. The technical support is still evolving with the advantages of modern communications: our phone number for leaving messages about any enquiry is 07517 320 361 (we will call you back). We continue to need a physical office, and the address remains AIACE UK, Europe House, 32 Smith Square, London SW1 P 3EU. But leaving a telephone message is likelier to get quicker results. We have a new e-mail address for enquiries which is the splendidly simple office@aiace.uk. The new AIACE-UK website, www.aiace.uk, has a password-protected area where information and comment can be exchanged. Members get our newsletter, Connect, twice a year. We are also developing the ways we send out information; it is, of course, much easier to do so by e-mail, and now nearly 80% of UK members are ready to receive messages from us. If you would like to join AIACE through the UK branch please phone or write as above, or download the membership and standing order forms from the public part of our web site.

While the social side of AIACE UK is important for a good part of the Branch's members, so too is the

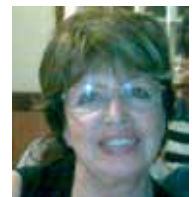
Portugal

Activités de la section portugaise : la rentrée...

Après un été assez hors du commun – de la pluie, des orages, des inondations un peu partout, on ne reconnaissait plus le Portugal... –, notre Association est toujours centrée sur ses priorités essentielles : les soins de santé et le bien-être des anciens, le dialogue entre associés et les activités culturelles et de loisirs.

L'interaction avec les anciens - qui nous prend beau-

coup de temps pour répondre à leurs questions sur les frais de santé, les démarches bureaucratiques et autres – est une activité très importante, surtout dans un pays limitrophe par rapport à l'Union européenne, souvent éloigné des dernières nouvelles communautaires. Dans ce contexte, afin de pouvoir suivre l'actualité du RCAM et d'Ispra, certains de nos membres



Eva BACELAR

ont participé à des réunions à Bruxelles et en Italie. Heureusement, la participation à ces réunions et aux activités des groupes de travail a pu compter sur de nouveaux associés qui sont une plus value pour cette activité primordiale de l'AIace-PT.



Suite à d'autres initiatives de loisirs, les anciens du Portugal ont effectué une visite au Alentejo. Tout d'abord, on a fait une visite guidée aux ruines romaines de Miróbriga. Une localité traditionnelle qui était construite, comme d'habitude, autour d'un forum surmonté de colonnes, comprenant des thermes et les vestiges d'une zone commerciale et d'habitation, le tout centré sur les activités de la région : la culture du vin et de l'huile d'olive. Ensuite on était invités à connaître les vins de l'Herdade do Cebolal par son propriétaire, un médecin qui fréquente notre restaurant habituel à Lisbonne. Le propriétaire, sa femme et son fils, qui dirigent la ferme,



nous avaient préparé une table avec des produits régionaux de charcuterie, des fromages, des raisins et, bien évidemment, des vins que nous avons pu acquérir sur place.

Nous avons après déjeuné à la côte, à Sines, où l'on nous a servi du poisson d'excellente qualité devant une mer radieuse. Le retour à Lisbonne, en bus, a été très animé, avec des sessions de karaoké et d'improvisation musicale.

Puisque c'est la rentrée, notre section prépare déjà de nouvelles activités, comme la prochaine assemblée générale en janvier, d'autant plus qu'il faudra organiser de nouvelles élections des prochains corps sociaux. En attendant la suite qui sera donnée aux réclamations de certains anciens du Portugal et d'autres pays par rapport aux rémunérations, nous souhaitons à toutes et à tous une bonne et heureuse rentrée !

Danmark

AIACE den danske sektion fylder 25 år

Hvad er 25 år? Det er en fortjenstmedalje, plus 5 år! Så at sige et livsforløb som ansat i institutionerne.

Denne meddelelse er et forvarsel om, at medlemmer, der ønsker at deltage i jubilæet i forbindelse med den ordinære generalforsamling, skal afsætte nogle dage i april 2015 til arrangementet allerede nu.

Den danske sektion kan i 2015 fejre sit 25 års jubilæum. Det vil ske i forbindelse med den ordinære generalforsamling, der afholdes i dagene fra den 19. til den 22. april 2015.

AIACEs danske sektion blev oprettet i 1990 for at tilgodese de interesser, som tidligere ansatte, 17 år efter Danmarks tiltrædelse af EF i 1973, havde som pensionister i Danmark. I Orienteringsbrev nr. 97, maj 2013, står kort beskrevet den historiske baggrund for AIACE den danske sektion i anledning af sektionens første formands 90 års fødselsdag.

I de første mange år førte foreningen en forholdsvis stille tilværelse. Foreningens formål har fra begyndelsen været med råd og vejledning at hjælpe medlemmerne

med forbindelse såvel til deres tidligere ansættelsesinstitution, som til danske myndigheder.

Men med **vedtægtsændringen i maj 2004** blev der indføjet en ny passus om, at pensionister i nød skulle kunne modtage hjælp af forskellig karakter fra deres tidligere institution. I februar 2008 indgik Kommissionen med AIACE internationale en aftale, der indebar, at de forskellige nationale AIACE sektioner skulle kunne bistå pensionister, der i henhold til aftalens nærmere



bestemmelser, befandt sig i en nødsituation. Udgifter til denne hjælp, der ydes af de nationale foreninger, dækkes hovedsageligt med et årligt bidrag af Kommissionen som den største institution.

Disse aftaler med AIACE internationale omfatter i dag næsten samtlige institutioner, og Ministerrådet skal på det seneste have vist interesse i at indgå aftalen med AIACE internationale.

De nye vedtægtsændringer efter 2004 har gjort AIACEs indsats over for sine medlemmer mere relevant end nogensinde. Der er som følge af de to vedtægtsændringer i 2004 og i 2014 komplicerede **pensionsberegninger**, som er vanskelige for den enkelte at gennemskue. Herudover kræver **refusionsregler i forbindelse med sygekassen** ofte en nærmere forklaring. Den danske sektion er til for at bistå med sin viden og er således parat til at fejre sit 25 års jubilæum sammen med sine medlemmer.

Bestyrelsen vil indkalde til en generalforsamling i anledning af jubilæet i 2015 i Svaneke på Bornholm efter et stærkt ønske fra deltagerne i den seneste GF. Bestyrelsen vil i denne forbindelse udvide opholdet med en dag, således at GF i 2015 vil strække sig over tre dage, fra ankomst til Hotel Siemensens Gaard **søndag den 19. april til afrejse onsdag den 22. april 2015.**

Der er desuden truffet aftale med hotellet om, at deltagere, der ud over det fælles arrangement ønsker at forlænge opholdet på øen, vil få tilbudt en prisreduktion på 20 %.

Nærmere og præcise oplysninger om de forskellige rejsemuligheder til og fra Bornholm vil blive bekendtgjort sammen med indbydelsen til generalforsamlingen i begyndelsen af 2015.

AIACE Danmark fête en avril 2015 ses 25 ans d'activités en faveur de ses membres pensionnés.

Qu'est-ce qu'une période de vingt-cinq ans?

Cela correspond à une médaille de mérite professionnel... plus cinq ans ! En d'autres mots : cela correspond à peu près à une vie professionnelle au service de l'Union européenne. Et c'est précisément le cas de la section DK : une vie active au service des pensionnés résidant au Danemark.

Le Bureau de notre comité a décidé de fêter ce vingt-cinquième anniversaire de notre section à l'occasion de l'Assemblée générale ordinaire prochaine au mois d'avril 2015.

À la demande d'une majorité des participants présents à l'Assemblée en 2014, décision fut prise de fêter l'anniversaire sur l'île de Bornholm dans la Mer baltique, à mi-chemin entre la Suède et la Pologne.

C'est une perle de beauté naturelle avec ses côtes rocheuses, uniques au Danemark.

L'accès à l'île est facilité par le pont de Öresund qui relie Copenhague avec la ville suédoise de Malmö. La distance en Suède à parcourir n'est que soixante-dix kilomètres de Malmö au port de Ystad où un catamaran assure le transfert des passagers et de leurs voitures à Rønne, chef-lieu de l'île, en une heure et vingt minutes. À cause de son éloignement relatif du reste du royaume,



beaucoup de Danois eux-mêmes n'ont jamais visité l'île de Bornholm. Pour nos membres, qui se trouveraient dans ce cas, c'est l'occasion de faire connaissance avec les nombreuses curiosités de l'île : ses monuments historiques, sa vie économique dont les carrières de pierre à ciel ouvert, la pêche et la production alimentaire, son climat et ses sites de grande beauté naturelle qui invitent à faire des randonnées à pied ou à bicyclette.

Afin d'offrir à nos amis pensionnés hors du Danemark la possibilité de rejoindre leurs collègues danois en visitant cette île, nous vous informons que l'Assemblée générale aura lieu à l'Hôtel Siemensens Gaard, à Svaneke, située sur la côte est, du dimanche 19 avril au mercredi 22 avril 2015, donc trois nuitées, avec la possibilité de prolonger le séjour à des prix spéciaux qui nous ont été accordés par l'établissement hôtelier.

Les intéressés peuvent s'adresser à l'organisateur du séjour: Sven MOGENSEN, adresse courriel: mogensen.sven1@gmail.com.

Vous serez informés en temps utile concernant le programme de visite et les prix. À toutes fins utiles, le Bureau vous signale que vous ne participerez pas à l'Assemblée générale proprement dite.

Nous espérons que, notamment, nos voisins suédois et allemands seront tentés de rencontrer leurs collègues danois dans ce cadre exceptionnel, qu'est l'île de Bornholm.

Deutschland

Hendrik FEHR

Präsident der Deutschen Sektion

Internationale Vereinigung der ehemaligen Bediensteten der Europäischen Union



Vom 7. bis 11. September 2014 fand die Jahrestagung der deutschen Sektion in Nürnberg statt. Die Tagung bestand aus der Jahresmitgliederversammlung und einem mehrtägigen interessanten kulturellen und touristischen Programm. Das gute Wetter – fast so gut wie die Stimmung der „Ehemaligen“ – bot einen wunderbaren Rahmen für die mehrstündige, auf zwei Tage verteilten Führungen durch die Stadt.

Auf der Versammlung fand – wie in den vergangenen Jahren - die Übergabe des Förderpreises für ein Jugend-Europa-Projekt statt. Er ging an die Gruppe „Viva-Europa“ der Fachakademie für Ernährungs- und Versorgungsmanagement, die ein Austauschprogramm mit Schülern aus europäischen Partnerländern der Akademie organisieren.



Der Bürgermeister lud die Mitglieder zu einem Empfang im Historischen Rathsaal der Stadt Nürnberg ein. Mit einem Sektempfang und festlichem Dinner endeten diese drei wunderbaren Tage in Nürnberg.

Das vom Ehepaar Astrid und Norbert Wollschläger organisierte kulturelle Zusatzprogramm (Bamberg, Würzburg und Bayreuth) nach der Jahrestagung fand ebenfalls regen Zuspruch.

Haupttagesordnungspunkt der Mitgliederversammlung war die Wahl des Vorstandes für die Periode 2014-2017. Gewählt wurden (auf dem Foto von links nach rechts) Horst Scheurer (zuständig für die Mitgliederverwaltung), Dr. Walter Eifler (vorherige Präsident) als Ehrenpräsident, Renata Fackler (Sektionskurier), Gisa Elfert (Vize-Präsidentin), Hendrik Fehr (Präsident), Dr. Theodor Schlickmann (Schatzmeister) und Dr. Gerd Wobbe (Schriftführer). Dr. Dietrich Voslamber hat sich dankenswerter Weise bereit erklärt weiterhin die Betreuung der Internetseite der deutschen Sektion zu übernehmen.

Die Jahrestagung 2015 wird Erfurt stattfinden. Es würde mich freuen, wenn wieder zahlreiche „Ehemalige“ und deren Begleitung daran teilnehmen können. Einzelheiten werden auf der Web-Seite (www.aiace-de/eu) und im Kurier Anfang 2015 bekanntgegeben.

Die Jahrestagung 2015 wird Erfurt stattfinden. Es würde mich freuen, wenn wieder zahlreiche „Ehemalige“ und deren Begleitung daran teilnehmen können. Einzelheiten werden auf der Web-Seite (www.aiace-de/eu) und im Kurier Anfang 2015 bekanntgegeben.

Sind Sie noch nicht Mitglied der deutschen Sektion? ... dann kontaktieren Sie Horst Scheurer Hscheurer1@gmx.de. Er wird Ihnen ein Anmeldeformular und andere nützliche Unterlagen zusenden. Für einen Jahresbeitrag von 30,00 erhalten Sie auch unseren „Kurier“.

Die Mitgliederversammlung dankte den scheidenden Vorstandsmitglieder für ihre hervorragende Leistung in den vergangenen Jahren. Der neue Vorsitzende betonte, dass er die erfolgreiche Arbeit seines Vorgängers fortsetzen wird und dies mit einer „Crew“ aus erfahrenen Vorstandsmitgliedern wie Gisa Elfert und Horst Scheurer und engagierten Neulingen.

Hendrik.fehr@gmx.de
 Alte Eppelheimerstr. 15
 69115 Heidelberg
 +491632719189

France

Isabelle KARDACZ

L'AIACE-France est administrée par un Bureau et plus largement par un Comité, mais l'essentiel des activités est assuré dans les régions. La France a été divisée en 10 régions. Chaque région a un délégué de l'AIACE qui organise pour les membres de sa région, les actions sociales envers les anciens fonctionnaires de l'UE qui sont malades ou fragilisés. Des activités conviviales sont également organisées (rencontres, visites de sites régionaux intéressants, déjeuners débats, etc.). Voici quelques exemples de « sorties » organisées par les délégués régionaux de l'AIACE-France.

Raymond Muller, délégué pour l'Alsace/Lorraine/Champagne-Ardenne/Franche-Comté, a invité un groupe de 35 personnes à visiter l'Alsace du Nord (village de Seebach, Froeschwiller et son château, Merckwiller-Pechelbronn et son site d'exploitation du pétrole) avec bien évidemment un déjeuner gastronomique... car l'Alsace ne serait pas l'Alsace sans sa gastronomie!



Paulette Sierota, déléguée pour Rhône/Alpes, Bourgogne, Auvergne a réuni un groupe d'une vingtaine de personnes pour la

visite de Nevers sur deux jours (Palais ducal, ancien château des ducs de Nevers, Cathédrale Saint-Cyr et Sainte Juliette, Musée de la faïence,). Le déjeuner s'est tenu à bord d'un bateau-promenade électro-solaire sur le canal du Nivernais. La croisière de 3 heures s'est déroulée dans une atmosphère conviviale et chaleureuse, avec même une place pour la chanson...



Karin van Dieren, déléguée pour Midi-Pyrénées, a organisé une journée autour du Canal du Midi avec une visite guidée d'une exposition sur la construc-

tion du Canal du Midi à Port Laurageais, une croisière sur le canal et d'autres découvertes touristiques (Verfeil, Bonrepos-Riquet,...).



Michèle Thozet, déléguée pour la région PACA/Corse a organisé une superbe visite des Gorges du Verdon. Les gorges du Verdon forment le plus grand canyon d'Europe et le deu-

xième mondial après celui du Colorado. Départ du petit village de Tourtour, traversée d'Aups et découverte du lac de Sainte Croix. Par la route des crêtes, arrêt à plusieurs belvédères pour admirer le panorama sublime. Une très belle journée, avec une lumière douce et d'excellents repas pris ensemble dans une atmosphère très conviviale.



Marion Oprel, déléguée pour la région Languedoc/Roussillon a organisé une journée à Roquebrune comprenant la visite du célèbre Jardin méditerranéen, un excellent déjeuner au restaurant « Le Petit Nice », une vue superbe sur l'Orb. L'après-midi fut très instructive avec M. Jean-Marie Puslecki, Président du Mouvement Européen de l'Hérault, qui nous a fait part de ses propositions pour sortir l'Europe de la crise : continuer à parler de l'Europe, aimer l'Europe, créer une Europe solidaire avec des liens plus étroits avec nos élu(e)s.



Voici donc quelques exemples d'activités dynamiques et conviviales menées par les délégués régionaux de l'AIACE-France. Il y en a et il y en aura d'autres...

Photos de : « Kevin P. Gardiner »

Italia

Da Gianfranco SOTTOCORNO
Presidente del Comitato Nazionale

Le attività di svago, cultura, conferenze su tematiche diverse (arte, storia, scienza, enogastronomia, ecc.), politica sociale, corsi di avvicinamento all'uso del Personal Computer, supporto ai soci per Cassa Malattia, situazioni amministrative di vario genere, e tanto altro, si sono svolte e continuano tuttora seguendo i programmi previsti e in funzione delle necessità che si presentano.

Come Sezione Italia non andiamo però oltre queste poche righe (daremo più ampi dettagli nel prossimo VOX), perché vogliamo invece rendere un particolare omaggio a Paolo FENICI, Presidente in carica della Delegazione di Ispra, che purtroppo ci ha inopinatamente lasciato il 9 settembre scorso.

Per questo, con la collaborazione di molti suoi ex colleghi di lavoro e amici, tracciamo qui un suo ricordo.

Un Uomo.....un Amico

PAOLO, l'amico di sempre, è salito lassù.

Paolo FENICI, Presidente in carica del Direttivo Delegazione AIACE di Ispra, e membro titolare dell'attuale Comitato Nazionale AIACE ITALIA di cui è stato Presidente dal 2005 al 2010, ci ha improvvisamente lasciato, strappato all'affetto dei suoi cari e agli amici, proprio in un momento in cui sembrava che i progressi, lenti ma costanti, prendessero il sopravvento sul male che da aprile lo teneva lontano.

Fisico di prim'ordine, laureato all'Università di Milano, la sua carriera comunitaria iniziò come ricercatore all'EURATOM presso il Centro Comune di Ricerca (CCR) di Petten in Olanda. Rientrò in Italia al Centro di Ispra, dove si svolse la maggior parte della sua carriera scientifica, s'impegnò per lo sviluppo di metodi avanzati nello studio del comportamento dei metalli nei processi d'indurimento, frattura ed emissione acustica.

Quando la fusione nucleare sembrò essere la soluzione "pulita" per i problemi energetici, Paolo fu coinvolto in un progetto di reattore a fusione; in particolare si dedicò a studi sulla possibilità di usare materiali esistenti o di trovarne di nuovi, capaci di resistere alle condizioni estreme di funzionamento di un reattore. E' in quest'ambito che i risultati

degli studi su acciai al manganese e su ceramiche rinforzate con fibre al carbonio, costituirono un importante contributo al progetto europeo del reattore a fusione NET dal quale è derivato l'esperimento internazionale ITER oggi in allestimento in Francia e finanziato da sei paesi oltre che dalla UE. Terminò la sua attività come responsabile dell'Unità di ricerca Scienze dei Materiali dell'Istituto Materiali Avanzati (IAM).



Paolo fu sempre apprezzato e stimato, oltre che per le sue indubbie capacità scientifiche, come uomo di profonda cultura e per lo spirito particolare con cui sapeva affrontare, sdrammatizzandoli, i problemi.

Andato in pensione nel 2000, non attese molto per inserirsi nel vivo della Sezione Italia. Fu tra i promotori delle Assise Aiace del 2003 in Italia a Stresa sul lago Maggiore, organizzate dalla Delegazione di Ispra, in cui diede un importante contributo alla realizzazione della manifestazione e alla definizione degli aspetti, culturali e ludici, di contorno.

Uomo d'indubbia personalità e carisma, nel 2005 fu eletto alla Presidenza della Sezione Italia che tenne per sei anni, dal 2005 al 2010, promuovendo la modernizzazione della gestione e motivando tante persone volontarie coinvolte nella vita dell'Associazione.

Ritornato "soldato semplice" non lesinò il suo contributo fatto di concrete proposte e consigli, finché il "richiamo della foresta" non lo riportò in prima linea con le elezioni della Delegazione Ispra del maggio 2013. Nominato Presidente, continuò ad essere un punto d'incontro e di sintesi delle varie tendenze, dirigendo con il sorriso e la comprensione, senza imposizioni.

Ci mancheranno la sua saggezza nel proporre comportamenti e soluzioni, il rispetto per l'impegno di ognuno, la sua pungente ironia, il suo humor sdrammatizzante nei momenti di tensione, la sua risata da cui traspariva il senso della vita.

Addio Paolo

Gli amici e colleghi di sempre, la Delegazione Ispra, il Comitato Nazionale ed i soci dell'AIACE ITALIA.



Belgique - België

Raffaella LONGONI
Présidente AIACE section Belgique

Une année (ou presque) comme un éclair !

Nommée par la réunion constitutive du 17 mars 2014, l'équipe de la section Belgique a été bien active en cette année 2014.

Pour moi, nouvelle présidente qui a pu se prévaloir de l'expertise et de l'engagement des collègues présents, cette année (ou presque) d'activité est passée comme un éclair !

Les projets annoncés pour 2014 se sont réalisés et les actions inscrites aux calendriers des années 2015-2017 se précisent et s'enrichissent de nouvelles approches.

Hélas, les obstacles constatés au début de mon



Conférence débat avec H. Reichenbach chef de la Task force Grèce

mandat persistent et prennent également des contours plus nets et plus inquiétants, car certains problèmes sont loin d'être résolus, au contraire, ils deviennent récurrents, telles les difficultés rencontrées par plusieurs anciens dans le traitement rigide, souvent de manière inexplicable et inexplicable, que leur réserve le Régime d'Assurance de la Caisse Maladie. L'insatisfaction et l'incompréhension se répandant de manière alarmante, nous comptons sur l'AIACE Internationale pour trouver une solution satisfaisante et juste aux problèmes des anciens, surtout ceux que l'âge et la maladie ont rendus plus faibles.

Une autre action mérite d'être citée : la réclamation selon l'article 90 contre l'application incorrecte de la Méthode en 2011 et 2012 lancé par l'AIACE internationale et largement relayée, avec succès, par la section Belgique. Un article de M. Schubert explique dans ce Vox les détails techniques de

cette démarche ainsi que les actions à entreprendre pour le recours qui fera inévitablement suite à cette réclamation.



Dans le dernier Vox, j'évoquais entre autres les activités culturelles et de loisirs de l'année 2014. Ce dernier trimestre se clôture avec un franc succès pour le voyage à Marseille, ainsi que la visite au musée de Lens et à Arras, et last but not least, la visite d'une ville prestigieuse comme Anvers. Le Louvre de Lens, excursion à laquelle j'ai participé avec grand intérêt, vaut le détour. Cette immense salle, baignée dans une clarté lumineuse et sans obstacle, dégage un sens de beauté et de liberté dans l'espace et dans le temps. Pas étonnant que ce voyage ait été organisé à deux reprises ! Il en va de même pour le voyage à Anvers pour lequel trois dates ont été retenues en novembre et qui sera suivi par un autre voyage identique en début 2015 afin de satisfaire le nombre très élevé d'amateurs.

Ces activités culturelles sont décidées de manière



Yvette Demory à droite et Thérèse Detiffe à gauche

collégiale par le CA où les propositions, les idées et les discussions animent le débat. En 2015, retenons d'ores et déjà quatre voyages : un dans le Latium, un à Albi et à Toulouse, un en Silésie et un à Genève. Un autre point fort sera la croisière de Bâle à Amsterdam. Je me dois de remercier chaleureusement nos deux collègues, Yvette Demory et Thérèse Detiffe, véritables organisatrices et animatrices de ces activités si chères à nos membres ! De plus, un avant-projet pour les activités culturelles et de loisirs pour 2016 est déjà sur nos agendas.

Je me dois de mentionner encore une fois les activités d'assistance aux anciens en difficultés, vivant parfois de véritables drames le plus souvent

liés à la solitude combinée avec la maladie. Le dévouement et les compétences des bénévoles sociaux et administratifs restent le noyau fort de notre association et les services rendus sont une de nos principales raisons d'être. Le réseau des bénévoles sociaux, organisé et géré de manière excellente par Philippe Loir, s'est enrichi de deux volontaires ce qui porte à trente-deux leur nombre pour environ une centaine d'assistés. Le défi dans ce domaine reste le plus important, car, vu l'allongement de l'espérance de vie le nombre d'anciens et, par conséquent, les demandes d'aide et d'assistance en général augmenteront sans aucun doute.

En cette fin d'année éclair, deux publications de l'Écrin ont vu le jour : en tant qu'éditeur responsable, j'ai pu apprécier personnellement la qualité et la quantité du travail de son comité de rédaction et, en particulier, de Jean-Bernard Quicheron, rédacteur en chef passionné, compétent et infatigable.

Une petite nouveauté verra le jour en janvier 2015 : la présentation d'un livre écrit par un ancien dans le cadre convivial d'un « Tea — time » littéraire. Si, comme je l'espère, ce type d'initiative se solde par un succès, elle pourra marquer le début d'une nouvelle activité qui offrira à nos membres écrivains amateurs, toutes sections confondues, l'opportunité de présenter leurs œuvres. Alors, si vous pensez avoir un talent littéraire, n'hésitez pas à nous contacter !



La fin de cette « année éclair » approche : je suis heureuse de pouvoir vous souhaiter au nom de toute la section Belgique d'excellentes fêtes et une année nouvelle radieuse, à la hauteur de vos attentes et de vos espoirs, et je vous dis « à vos plumes pour 2015 ! »

Grèce

Despina VAMVAKIDOU
President

Le succès des voyages à Thessaloniki (2010) et en Crète (2011) nous a encouragés à continuer sur notre lancée et à offrir aux amis de notre pays natal la possibilité de voir et d'explorer des régions méconnues du grand public. L'excursion dans le Péloponnèse était prévue pour 2012. N'ayant pas voulu faire la concurrence ni aux Assises de Malte ni aux Assises de Porto, nous avons reporté la date de l'excursion en attendant un moment plus

propice. En 2013, l'Association Internationale a pris la décision d'organiser les Assises et l'Assemblée générale à Bruxelles en les séparant de la partie touristique. Or, pour le Péloponnèse le moment était arrivé. Considérant qu'on ne pouvait pas réaliser l'excursion tout de suite après les Assises, afin d'éviter les grandes chaleurs de l'été grec, la date fut fixée pour début septembre. Il fait encore beau et agréablement chaud à ce moment de l'année, les jours sont relativement longs et on a connu, le 9 septembre, la dernière pleine lune de l'été 2014... pour le plus grand plaisir de nos invités! Le prix octroyé à COSTA NAVARINO (hôtel renommé) a été tout aussi marquant à cette date. Cette fois, la participation a été assez importante : 140 personnes de toutes les nationalités.



En l'honneur de nos invités, la Section a organisé un spectacle dans l'Ancien Théâtre de Messène. Ensuite elle a ouvert les portes au grand public, en tant que contribu-

tion des anciens fonctionnaires de l'Union en faveur de la poursuite des fouilles archéologiques. La participation à ce spectacle a été de 1000 personnes !

Le spectacle a été organisé avec l'aide de la Représentation de la Commission, du Bureau d'Information du Parlement à Athènes et de la Mairie de Messène. Nous avons également imprimé le programme, en espérant que cette brochure restera pour nous tous une pièce de collection et un bon souvenir.

Des moments magnifiques à tous points de vue (les commentaires des participants sont révélateurs) ont été vécus par nos amis participants. Nous sommes fiers d'avoir créé une ambiance de véritable amitié parmi nous. Ce voyage a été une réussite totale, caractérisée par une ambiance extraordinaire. On aurait dit une grande famille qui s'était retrouvée après des années !

Comme toujours, l'équipe de ARTION a été à la hauteur de sa renommée, à savoir impeccable. Nos guides ont été magnifiques et leurs connaissances extraordinaires. L'hôtel COSTA NAVARINO nous a fait un « upgrading », ce qui a permis à



tout le groupe de profiter de la partie la plus luxueuse du « Resort ».

Les repas étaient d'une qualité supérieure et la variété de la cuisine hellénique s'est montrée à la hauteur de nos attentes.

La visite du site archéologique et le spectacle du 9.9.2014 furent l'apothéose de cette excursion. La cantatrice, Mme Theodoridou, a entraîné le public à chanter avec elle sous les rayons de la pleine lune. Quelle merveille !

La section Grèce remercie tous les participants. Grâce à eux l'ambiance a été magnifique et le séjour extraordinaire.

Nos remerciements vont également aux sections qui ont contribué à la promotion

de ce voyage.

Un grand merci et à la prochaine fois !

AIACE –ΔΕΠΥΕΚ

Σύλλογος πρώην Υπαλλήλων Ευρωπαϊκής Ένωσης—

Ελληνικό Παράρτημα

Association Internationale des Anciens de l'Union

Européenne – Section Grèce



Österreich

Karl G. DOUTLIK
Präsident

Am 3. Oktober hat unsere Sektion ihre heurige Generalversammlung abgehalten, diesmal in Klagenfurt, der Hauptstadt unseres südlichsten Bundeslandes. Dies war Anlass, ein Jahr unseres Sektionslebens Revue passieren zu lassen: Wir halten nun bei 52 Mitgliedern, Tendenz steigend!

Wir haben 4 Kulturveranstaltungen organisiert und ebenso viele Vorstandssitzungen abgehalten. Die angekündigte Versicherungskarte sollte demnächst geliefert und damit ausgesandt werden können. Einige Kollegen haben um Hilfe bei ihren Angelegenheiten gebeten – wir haben hoffentlich in allen Fällen zumindest etwas unterstützend wirken können.

Die Generalversammlung fand wie auch in den Jahren davor in den Räumlichkeiten der Landesregierung statt. Diesmal hat uns der Kärntner Landtagspräsident einen sehr interessanten Einblick in die Aktivitäten seines Landes auf EU-Ebene geboten. Beim touristischen Rahmenprogramm hatten wir herrlichstes Wetter. Die Stimmung der 20 Teilnehmer war dementsprechend gut. Als Organisatoren haben meine Frau und ich uns sehr über die vielen freundlichen Rückmeldungen gefreut. Das umfassendste Stimmungsbild gibt die sehr nette Rückmeldung von Dirk

Roebbelen, unserem Innsbrucker Kollegen:

„Die GV mit dem großartigen Rahmenprogramm und dem harmonischen Zusammensein mit den EU Kollegen ist noch sehr präsent! Mit Kärnten haben wir eine Region kennen gelernt, die mit ihren Bergen, Wäldern und den malerischen Seen zur Rückkehr einlädt! Die Altstadt von Klagenfurt mit den hübschen Fassaden der alten Häuser, die vielen Plätze mit den Cafés und Bars zum Draußensitzen, die Gassen mit schicken Geschäften - alles das mit einem südlichen Flair, einladend zum Verweilen! Sehr eindrucksvoll war auch die gute Küche, die wir im Restaurant Landhaus und besonders auch beim festlichen Gala-Dinner auf dem Magdalensberg genießen konnten. Das Menu dort mit den einheimischen Gerichten, gefertigt mit Produkten des eigenen Hofes, war ein kulinarischer Genuss! Besonders erwähnenswert der wunderbare Wein - aromatisch und rund - von dem wir uns immer wieder gern nachschenken ließen! Der freundliche Empfang der Landesregierung mit interessanter Information über die aktive Europapolitik des Landes Kärnten mit anschließendem Buffet war gut gelungen. Die Schiffsfahrt über den ruhenden



- 1 *Regine Berger nach der Rutsche*
- 2 *Gruppenfoto im Wappensaal des Klagenfurter Landhauses*
- 3 *Gute Stimmung am Aussichtsturm*
- 4 *Aussichtsturm Pyramidenkogel 100m hoch aus Lärchenholz*

- 5 *Unsere Damen scharen sich sichtlich erfreut um den berühmten römischen Bronzejüngling, welcher 1502(!) am Magdalensberg gefunden wurde.*
- 6 *Der originelle 100m hohe Aussichtsturm aus Holz am Wörthersee mit eingebauter 50m hoher Rutsche*

Wörther-See, wo uns in Velden die Sonne begrüßte, die tolle Aussicht vom Pyramidenkogel mit seiner einzigartigen Bauweise aus Holz - während kurzer Zeit haben wir eine Menge über das Land Kärnten, seine Menschen und die Umgebung mit seinen Sehenswürdigkeiten kennen- und schätzen gelernt.“ Auch die Bilder – bitte besonders unsere ausgelassene Kollergin Regine Berger bei der Ankunft nach der 50m hohen(!) Rutsche vom Aussichtsturm am

Pyramidenkogel beachten!! – sprechen Bände. Nächstes Jahr soll unsere GV in der Hauptstadt Niederösterreichs, St. Pölten, stattfinden. Der dortige Landeshauptmann hat schon zugesagt, den Termin müssen wir noch festlegen. Beim Schreiben dieser Zeilen waren Weihnachten und Jahreswechsel noch weit weg – bei deren Lektüre steht beides wohl knapp bevor. Also frohe Weihnachten und ein glückliches Neues Jahr!!

Espagne

Joaquim DíAZ PARDO
Presidente

La fonction publique européenne : sa contribution au processus d'intégration de l'Union

La fonction publique européenne n'est pas à proprement parler un thème qui suscite l'intérêt général — si ce n'est pour dénigrer les eurocrates de Bruxelles —, mais il devient encore moins attrayant si on l'aborde dans la perspective de notre contribution au processus d'intégration, notamment dans le cadre du rôle de soutien actif que nous avons exercé comme instrument fondamental pour la construction et la gestion des politiques communautaires qui ont consolidé l'Union européenne.

Et pourtant notre contribution est loin d'être négligeable. Une évaluation objective de nos efforts pourrait bien surprendre ceux qui ne connaissent ni leur portée administrative ni l'engagement qui les a motivés. Les fonctionnaires européens, dont la plus grande partie est évidemment concentrée à la Commission, constituent une fonction publique dont les traits saillants sont l'indépendance, le haut niveau professionnel et, toute proportion gardée, un personnel numériquement modeste et des coûts limités.

Le slogan du président Delors « les moyens de nos ambitions » a accompagné le cadre financier 1993-2000, mieux connu en tant que « Paquet II ».

La nécessité de disposer des « moyens de nos ambitions » était devenue un emblème dans la perspective d'une Europe qui entamait le Traité de Maastricht. Je n'ai jamais cessé de penser que cet emblème n'était pas étranger – quoique de manière non explicite – à un concept de la fonction publique européenne à la hauteur de ce projet européen.

À l'exception des analyses politiques ou des jugements médiatiques, il n'existe que peu d'auteurs qui ont abordé de manière scientifique ce que l'on appelle la fonction publique européenne. Citons, entre autres, Dieter Roggalla, I. Beliers, Marc Abélès, J. Michel Eymeri et Didier Georgiakakis (L'eurocratie : une sociologie politique du personnel de l'UE), qui ont étudié la nature de la fonction

publique européenne sous l'angle de l'orientation anthropologique jusqu'à la sociologie politique ou fonctionnelle.



Abstraction faite des théories que l'on pourrait soutenir, reste la question du comment évaluer à sa juste mesure la contribution que les « eurocrates » ont apportée et sont appelés à apporter au processus d'intégration européenne. Comme l'a fait remarquer Pedro de Torres, ancien directeur général du personnel à la Commission « une institution composée par un socle de fonctionnaires compétents, doublé d'une structure de hauts fonctionnaires, gère une administration de manière efficace et sans trop de tensions ». Il faudrait ajouter que cette gestion est effectuée avec un nombre de fonctionnaires inférieur à celui de la mairie de Paris et avec des coûts qui ne dépassent pas 3 % du budget de l'UE. Cette gestion porte sur une gamme de politiques, prévue par le Traité, dont la variété et le nombre équivalent pratiquement à ceux des ministères d'un état membre doté d'un budget de 960 milliards d'euros pour la période 2014-2020.

Pour ne parler que de la Commission, cette évaluation est intrinsèque à son rôle même de « gardienne des traités » et de pouvoir exécutif des politiques qui en découlent, ainsi que des dépenses budgétaires qu'ils entraînent, à partir d'une structure de communication multilingue et de haute qualité, jusqu'à une administration « sui generis » qui dépasse les identités nationales.

De même, les structures administratives du Parlement européen et du Conseil, sans oublier la Cour de justice et la Cour des comptes, répondent à cette même exigence d'une fonction publique animée par un esprit qui est le fondement culturel de nos institutions : l'intérêt commun européen.

Les exceptions et les ramassis d'anecdotes personnelles n'ont d'autre intérêt que celui que peut susciter une malveillance médiatique ou, plus simplement, la mauvaise foi que certaines minorités europhobes exhibent avec fébrilité.

Ceux qui sont désormais retraités de leurs anciennes fonctions à l'UE, comme je le suis moi-même, ont été engagés en 1986 avec l'adhésion de l'Espagne et n'ont quitté les institutions qu'au courant des années 2000. Nous avons eu le privilège de servir les institutions européennes dans leur période dorée, ce qui suscite inévitablement une certaine nostalgie : depuis la « salle des machines », nous avons vécu la métamorphose de l'UE vers un processus d'intégration, une métamorphose qui a également caractérisé notre pays et, probablement, nos vies professionnelles et personnelles.

À sa création, avec six états membres, l'administration européenne était marquée par une empreinte française et continentale qui, par la force des choses et dans le contexte de la globalisation, a graduellement évolué avec l'arrivée du Royaume-Uni et des pays scandinaves ensuite, vers une orientation administrative plus anglo-saxonne et plus technique. Peut-être les choses n'auraient-elles pas dû, ou pu, aller autrement.

L'argumentation peut paraître rhétorique, mais elle n'est pas dénuée de fondement pour autant : à travers les revendications des fonctionnaires, c'est un idéal d'intégration européenne qui a été défendu, dans une phase caractérisée par le renouveau de la fonction publique européenne et la refonte du Statut. Dans un environnement marqué par des tensions politiques – l'intergouvernemental s'opposant à la méthode communautaire –, l'administration européenne semble évoluer vers l'incontournable équilibre entre la nécessité de renouvellement et la sauvegarde de son rôle d'approfondissement du processus d'intégration.

Les citoyens qui perçoivent l'Europe et son modèle social comme un bien qui leur appartient et qu'ils partagent, ne doivent pas ignorer que ces serviteurs méconnus de la « Res Publica » européenne que nous sommes, restent les meilleurs alliés de leurs idéaux et de leurs intérêts.

Traduit de l'espagnol par Raffaella Longoni

«INFO SENIOR» reçoit le prix «Rédaction claire» 2014

Depuis mai 2014, les pensionnés des institutions reçoivent le bulletin 'INFO SENIOR' édité par la DG HR. Cette nouvelle publication a gagné, le 14 novembre dernier, le prix 'Rédiger clairement' organisé par la Commission.

Le prix «Rédiger clairement» encourage la rédaction claire en distinguant et récompensant chaque année le personnel de la Commission à l'origine de textes clairs. INFO SENIOR est né sur base de deux constats : l'augmentation exponentielle du nombre de pensionnés et l'évolution informatique en matière de communication. Il était donc nécessaire de concevoir un outil d'information clair et compréhensible contenant des informations spécifiquement destinées aux pensionnés. Le bulletin existe bien sûr en version électronique sur la page de My Intracomm dédiée au personnel retraité, mais aussi en version papier, et c'est surtout cette dernière formule qui est appréciée. L'on a tendance à penser que tout le monde utilise désormais l'ordinateur, mais ce n'est pas le cas pour beaucoup de pensionnés. Les statistiques actuelles montrent que seulement 57% des pensionnés ont demandé un accès à MyIntracomm. Il faut savoir également qu'un pensionné sur 5 a plus de 80 ans et, même s'ils avaient l'habitude d'utiliser un ordinateur avant, souvent en prenant de l'âge ils



en abandonnent l'usage. Un autre problème qui se pose avec le personnel retraité est que, en retournant dans le pays d'origine, on perd l'habitude de parler les langues de travail et il est donc parfois difficile de bien comprendre le «jargon» administratif. La population des conjoints survivants, qui n'ont jamais travaillé au sein des institutions, doit également être prise en compte. C'est la raison pour laquelle INFO SENIOR est édité en 5 langues (FR, DE, NL, IT et EN). Les thèmes traités concernent les pensions, l'assurance maladie, les nouvelles procédures administratives et réglementations, la fiscalité, les associations d'anciens, etc. La version en ligne sur My Intracomm contient tous les hyperliens vers les sites adéquats et la version papier comporte des adresses de contact pour toute information complémentaire. Le jury du prix «Rédiger clairement» a apprécié INFO SENIOR «pour la clarté du contenu et l'efficacité des visuels permettant au lecteur d'identifier aisément le thème traité et d'y trouver des informations pratiques et spécifiques».

Monique THEATRE

DG HR-C1 Commission européenne





Notre sécurité sociale en question

J' Cette rubrique n'a évidemment pas comme objectif de résoudre un problème personnel, mais de sensibiliser les lecteurs et espérons-le, les responsables de la caisse maladie à défense de la cause des anciens. En effet, mon opinion ne coïncide pas toujours avec celle, officielle, de l'AIACE et vos réactions sont bienvenues et utiles.

La déontologie des médecins-conseils du RCAM

Je me réfère à une audition de l'un d'eux au CGAM. Pour être bref, je ne reprends que les propos les plus significatifs justifiant la déontologie actuelle. Il a rappelé que les médecins-conseils traitent chaque demande en l'examinant soigneusement et individuellement sous ses aspects médicaux dans un cadre réglementaire



contraignant. Il s'est pour cela référé aux demandes de reconnaissance des maladies graves ayant souvent des répercussions financières importantes. Cependant, il a signalé que, dans un contexte de progrès important de la médecine, le Conseil médical a décidé qu'une maladie grave était guérie après 10 ans... si le patient avait survécu. Dans ce cas, il considère que l'assuré après ce délai est un patient devant être soumis aux règles de remboursement normales du régime. Le médecin-conseil a répondu à ma question sur le pourquoi du déclenchement soudain et coordonné du durcissement des avis médicaux que les médecins-conseils, quels qu'ils soient, étaient indépendants des gestionnaires administratifs du RCAM !

À vous de juger !

La jurisprudence sur les maladies graves.

Différents arrêts dans ce domaine sont souvent invoqués pour justifier des décisions des médecins-conseils, notamment lors du refus de la reconnaissance des maladies graves, surtout lors de leur renouvellement. Une lecture

attentive des principaux arrêts invoqués – par exemple l'arrêt Allen — ne semble pas selon moi et quelques amis juristes — soutenir la justification des avis négatifs des médecins-conseils, de plus en plus nombreux ces derniers 18 mois.

Les lecteurs qui souhaiteraient plus d'information à ce sujet peuvent s'adresser au secrétariat de l'AIACE qui transmettra.

L'influence des conditions externes

- ❑ **Les contrôles d'audits internes et externes.**
Ils sont effectués, selon les experts, pour vérifier les procédures et/ou les abus et erreurs de traitement des demandes de remboursement en fonction des règles en vigueur. Ces audits n'ont aucune influence – ou marginalement — tant sur les avis médicaux « indépendants » mais négatifs que sur les nouvelles interprétations restrictives des règlements.
- ❑ **Les restrictions budgétaires.**
Celles du budget de l'UE et notamment de la rubrique V (fonctionnement des institutions) n'ont aucune – ou extrêmement faible — influence sur le RCAM qui est financé par les contributions (voir article de Ludwig Schubert sur la proportion relative du déficit 1er § page 20) ;
- ❑ **La crise financière économique et budgétaire des EM de l'UE.**
Certes, l'environnement économique et social joue un rôle sur l'évolution des coûts de santé qui augmentent toujours, même en période de récession. Cependant, l'évolution des dépenses de notre régime entre 2012 et 2013 a été de -1,71 % par bénéficiaire ce qui prouve que le lien n'est pas établi.
- ❑ **La jurisprudence.**
Voir ci-dessus en ce qui concerne les maladies graves.

Le devoir de loyauté des assurés envers leur caisse de maladie

C'est un sujet délicat qui mérite un débat actuellement difficile à tenir dans des enceintes formelles.

Les dépenses des affiliés sont extrêmement raisonnables comme le montre mon article sur le RCAM (page 14). Malgré cela, les responsables du PMO ont décidé de mener une politique de gestion plus rigoureuse qui forcément réduit de facto les remboursements, surtout pour les anciens. Cela a été décidé sans aucune concertation avec les représentants des assurés, donc ce fut imposé. Dans ces conditions, devons-nous continuer à nous efforcer de réduire nos dépenses comme nous l'avons fait depuis des années ? Avons-nous un devoir de loyauté envers « notre caisse » si cette dernière n'en a pas envers nous ? Le débat est lancé, chers lecteurs de VOX qu'en pensez-vous ?

1914-2014, centenaire du début de la « Grande Guerre »

La plus grande boucherie humaine — presque mondiale — du début du 20e siècle

Cette année aura été l'occasion de commémorer dans de nombreux pays, théâtres de cette guerre, les 100 ans de sa déclaration. Il y peu de temps, les derniers survivants ont disparu. Leurs enfants de notre âge ont entendu de leurs grands-parents, et retenu, des récits inimaginables de bestialité et d'inhumanité. Ces récits, malgré le déploiement médiatique sans précédent, ne semblent plus retenir l'attention et encore moins servir de leçon aux nouvelles générations de l'Europe.

Les dirigeants des États de l'Union comprennent peu à peu, avec l'Union qui se construit malgré tout, qu'il est grand temps de parler autrement de cette guerre comme, d'ailleurs, de toutes les guerres européennes. Terminées les célébrations des « victoires » des uns ou des « défaites » des autres, ils rappellent plutôt que les belligérants d'hier sont des amis d'aujourd'hui pour ... toujours. Ils essaient de convaincre les citoyens d'aujourd'hui, pour la plupart frappés par la crise, comme l'a fait le Président de la France F. Hollande : « *Commémorer ce n'est pas uniquement se souvenir des morts, mais aussi rappeler notre devoir pour la paix, la sécurité, les droits de l'homme et la démocratie. À chaque fois qu'apparaissent les nationalismes, les idéologies de haine et les séparatismes, nous devons nous souvenir de l'engrenage infernal de l'été 2014, parce que la paix est un équilibre à la merci des fanatismes...* »

Le discours complet a été prononcé en France le 11 novembre dernier (anniversaire de l'armistice de 1918) sur le plateau de Notre Dame de Lorette, lors de l'inauguration de "l'anneau de la mémoire". Ce monument moderne est situé à côté d'un cimetière français de 20.000 tombes et de 22.000 ossuaires d'inconnus. Ce mémorial international reprend, gravés par ordre alphabétique sans distinction de nationalité, de religion ou de grade, 580.000 noms de combattants tués sur les terres de Flandre et d'Artois entre 1914

et 1918. Le président français a dit à l'architecte Philippe Prost : "Vous avez réussi, à travers cet anneau, à créer un sentiment de fraternité posthume."

Le 26 juin 2014, les dirigeants de l'UE ont pris part à une cérémonie organisée dans la ville d'Ypres en Belgique pour marquer le centenaire du déclenchement de la Première Guerre mondiale.

Au cours de ce conflit, des centaines de milliers de soldats et de civils venus du monde entier ont perdu la vie dans les vastes plaines ouvertes qui entourent la ville d'Ypres en Belgique. Presque la moitié d'entre eux était originaire des pays du Commonwealth britannique. De nombreux Belges, Français et, bien entendu, Allemands sont également morts sur les champs de bataille de Flandre. Les dirigeants de l'Union se sont rassemblés à la porte de Menin, un mémorial érigé sur la route principale qu'empruntaient les soldats partant pour le front. Pour commémorer l'événement, l'Union européenne a fait don d'un "banc de la paix" symbolique sur lequel le public pourra s'asseoir et se souvenir des morts. Les plaques de cuivre patiné bronze fixées sur le banc sont frappées du mot "Paix" reproduit dans les 24 langues officielles de l'UE.

La cérémonie s'est terminée par le "Last Post", la traditionnelle sonnerie militaire pour le salut aux morts.

Le Président Herman Van Rompuy a prononcé un discours émouvant qu'il a terminé sur les paroles du poète néerlandais Leo Vroman.

*"Kom vanavond met verhalen
Hoe de oorlog is verdwenen
En herhaal ze honderd malen
Alle malen zal ik wenen"*

*"Ce soir, contez-moi
Comment la guerre s'en est allée
Contez-le-moi cent fois
Chaque fois j'en pleurerai"*





9 novembre 2014, 25e anniversaire de la chute du mur de Berlin

Une nouvelle guerre froide est-elle possible ?

Le 9 novembre 1989, après 28 ans, deux mois et 28 jours d'existence, le mur de Berlin tombait. 25 ans plus tard, Berlin a célébré l'anniversaire de ce jour historique qui a changé le destin de l'Europe et du monde.

Une grande fête s'est tenue devant la porte de Brandebourg, l'orchestre de la Staatskapelle Berlin, sous la direction de Daniel Barenboom, a joué « l'Ode à la joie », la 9e symphonie de Beethoven devenue l'hymne européen informel. Du vendredi au dimanche, une « frontière de lumière » (lichtgrenze) a marqué l'ancien tracé du mur. Cette ligne lumineuse était constituée de 8000 ballons blancs qui ont été lâchés – au moins ceux qui restaient — symbolisant ainsi la chute du mur.



Entre autres personnalités, le président allemand Joachim Gauck, l'ancien dirigeant syndical et président polonais Lech Walesa, l'ancien premier ministre de la Hongrie Miklos Nemeth, l'ancien dirigeant de l'URSS Mikhaïl Gorbatchev, enfin le président du Parlement européen, Martin Schulz ont participé à la cérémonie.



Le premier « chancelier de l'Allemagne unifiée », Helmut Kohl âgé de 84 ans et handicapé, était malgré tout présent pour les célébrations. L'homme sans qui la réunification allemande n'aurait pas été possible, selon les termes de Jean-Claude Juncker, s'est rendu à la porte de Brandebourg.



La chancelière Angela Merkel avait déclaré que la chute du mur prouvait au reste du monde que les rêves pouvaient devenir réalité. « Ceci prouve que nous avons le pouvoir d'influencer notre destin et de rendre les choses différentes ». C'est le message que porte la chute du mur », a-t-elle insisté. « Ce message nous est destiné, mais aussi à tous en Europe et dans le monde, notamment aux pays qui sont occupés ou en guerre, et où les droits de l'Homme sont menacés, voire violés », a-t-elle poursuivi.

« Ce fut une victoire de la liberté sur la servitude et un message d'espoir pour les générations d'aujourd'hui et de demain, qui montrent qu'il est possible d'abattre les murs — les murs de la dictature, de la violence et des idéologies » a continué Angela Merkel qui a elle-même

attendu 35 ans avant de connaître la liberté.

« Une date de honte et de déshonneur »¹ a commenté Angela Merkel. « Ainsi, en ce jour du 25e anniversaire de la chute du mur, je ressens non seulement de la joie pour le 9 novembre 1989, mais aussi la responsabilité de l'histoire allemande », a-t-elle clamé.

Mikhaïl Gorbatchev en visitant le « Check point Charlie » rappela la fameuse phrase de Ronald Reagan : « Abattez ce mur ! ». Il a également mis en garde l'Europe contre une possible nouvelle guerre froide.

En ce début de novembre 2014, les événements dans l'est de l'Ukraine avec la reprise des combats et des violences pourraient bien, hélas, lui donner raison. Ce ne sont pas les résultats du G20 du 15 novembre dernier qui vont nous rassurer. Doit-on s'attendre au pire cet hiver, la Russie restant pour plusieurs États membres de l'UE le principal fournisseur de gaz ?

Dans cette situation géopolitique et économique pour le moins « instable » ce n'est pas moins, mais plus d'Europe qui permettra de trouver les voies du dialogue et des moyens de retrouver la paix...de l'Oural à l'Atlantique !

Sources : EurActiv, Europa, divers journaux et magazines européens.

¹ Pour les Allemands, le 9 novembre est une date particulière. En 1918, le 9 novembre correspond à la fondation de la toute première République allemande. Le 9 novembre est lié aussi à la « Nuit de Cristal », nuit de pogrom contre les Juifs, qui a ouvert le chapitre le plus sombre de l'histoire allemande et les débuts des persécutions de la communauté juive par le régime nazi.



Raffaella LONGONI

E dopo « Mare Nostrum », ecco « Triton »... dove le frontiere sono più importanti delle vite umane.

Nata ad inizio novembre, l'operazione « Triton » è destinata ad alleviare l'Italia dal gravoso e costoso compito di soccorrere migliaia di naufraghi nel Mediterraneo. L'operazione « Mare Nostrum », che ha salvato 140.000 vite umane, di esclusiva competenza dell'Italia, cede ora il passo a « Triton », gestita da l'agenzia UE Frontex¹.

« Triton » è un'operazione alla quale l'UE ha destinato 2,9 milioni di euro al mese per tutto il 2014 (appena un terzo di quanto era destinato a « Mare Nostrum »). Fondi che non basteranno certo a controllare il complesso meccanismo che soggiace ai flussi migratori né a tutelare le coste del Mediterraneo. In pratica « Triton » è intesa come operazione di soccorso ai migranti in difficoltà, imperniata soprattutto sulla tutela delle coste di approdo², senza intervento sulle coste da cui partono, e indubbiamente continueranno a partire, migliaia di disperati.

« Triton », infatti, non arresterà i flussi migratori che non solo non si attenueranno ma continueranno a sbarcare nel nostro paese, quale che sia la politica adottata in materia. La disperazione è una forza che niente può fermare.

Mentre gli europei tentano - invano - di definire una politica migratoria comune, la Commissione esorta tutti i 28 Stati Membri ad accogliere i migranti, mentre solo la metà di essi si assume questo impegno e solo cinque si trovano attualmente in prima linea : l'Italia, la Germania, la Svezia, il Regno Unito e la Francia.

Il fatto che un problema così vasto, sensibile e complesso, sia affidato ad un approccio semplicemente intergovernativo, affermatosi in mancanza di una vera politica comunitaria, spiega l'insufficienza dei fondi e dei mezzi e l'assenza di coerenza e solidarietà tra i paesi dell'Unione.

La pressione degli arrivi di migliaia di disperati si farà sempre più intensa se si pensa che nel 2014 sono stati registrati nel Mediterraneo altrettanti sbarchi di clandestini che nel 2011, anno della famigerata « primavera araba. »

¹ Frontex, l'agenzia europea per la gestione della cooperazione sulle frontiere esterne marittime e terrestri.

² Controllo delle acque internazionale solamente fino a 30 miglia delle coste italiane.



L'immigration passe aussi par les voies terrestres

« Triton » proteggerà le frontiere, ma non sarà in grado di arginare un'emergenza che si sta trasformando in drammatica normalità. Serve un'azione comune, capace di coordinare al meglio le operazioni di ricerca sul Mediterraneo e sull'Egeo, di creare percorsi più sicuri e legali, di garantire la protezione internazionale a tutti i migranti e di rafforzare la lotta ai paesi che violano i più elementari diritti umani, causa di gran parte dei flussi migratori.



Ancora una volta la Commissione verrà messa alla gogna mediatica, tacciata di incompetenza e passività dai populistici di ogni genere che fingono di non sapere che quest'inefficienza è il prezzo della non solidarietà degli Stati Membri, di un egoismo bieco e miope che vorrebbero spacciare per diritto alla sovranità nazionale.



Resa colpevole di un dramma umano cui non avrà potuto né saputo far fronte, la Commissione ridiventerà agli occhi di tanti, il capro espiatorio per un'inefficienza che i suoi stessi accusatori le avranno imposto, privandola dei mezzi politici, finanziari, logistici ed altri di cui avrebbe avuto bisogno.

I migranti, uomini, donne e bambini, continueranno a morire in mare e i governi nazionali europei - speriamo non tutti - si sentiranno, forse, la coscienza a posto.

Tanto, come si suol dire, « è colpa dell'Europa »...

Presentation of the book "Reconstruyendo el sueño europeo"

Last 28 of May at the headquarters of the Representation in Spain of the European Institutions was held the presentation of the book: "**RECONSTRUYENDO EL SUEÑO EUROPEO**" published by Plaza&Valdes and written by former European Commission official Mr. José Luis González Vallvé, whose last position was Director of its representation in Spain.



The presentation counted with the assistance of a large audience, including many AIACE affiliates, the International Association of Former European Officials, to which the writer also belongs, and the partaking of its president, D. Joaquín Díaz Pardo.

Aranzazu Beristain, Deputy Director of the Representation of the European Commission in Spain, also played a part in the presentation, which was chaired by the President of the Parliament of Spain, Jesús Posada, who prefaced the book.

José Luis from his experience of 20 years of European labor has written an optimistic book about Europe and proposes us a voluntary, crafted and exciting recovery of the great European project.



Manual del negociador en la Unión Europea

Ce livre, rédigé à l'attention des fonctionnaires et experts nationaux, entend clarifier le fonctionne-

ment du processus décisionnel et de négociation prenant place au sein du Conseil de l'Union européenne. Ce faisant, il vise à favoriser la meilleure défense des intérêts nationaux ; mais, en même temps, du fruit de cette défense des intérêts nationaux, émerge progressivement un intérêt commun qui tourne, vers l'intérieur, à l'avantage de l'ensemble des États membres de l'Union.

L'auteur est Enrique GONZALEZ SANCHEZ, membre de la carrière diplomatique, ancien directeur au Conseil de L'Union européenne, actuellement Ambassadeur en mission spéciale pour les relations avec les Institutions de l'UE. Membre de l'AIACE Espagne.»

Elección, organización y funciones del parlamento europeo

Colegislador, coautor del presupuesto y portavoz de quinientos millones de ciudadanos

This book makes the European Parliament accessible to everyone. According to Juan Luis Cervera, his author, the European Parliament is one of the driving forces of European integration. Five hundred million of European citizens are represented by this assembly, that steadily gains power in the law-making and budget adoption procedures, increases its oversight and control functions and acts as spokesman of the citizens and as echo of their petitions.



CERVERA EDITOR
NIF 19331710A

Avda. Marqués de Sotelo, 3, 6º

E-46002 Valencia (España)

Tel. (+34) 96 353 21 11 • Fax (+34) 96 353 12 58

adm@cerveraeditor.com



Travelling with the Gods

Travelling through the landscape of the Peloponnese being told stories of the gods and heroes as we went. What could be better?

In early September we went to Greece with AIACE, on a week's trip organised by the Greek Committee. Our initial reaction on seeing the itinerary was delight in all that was offered, albeit with a slight reservation that perhaps we might be a bit overdosed on archaeological sites by the end. But the temperature in Greece looked perfect (+/- 30c every day without fail, the description of the hotels was alluring, the number of meals and banquets included along the way sounded mouth-watering. All we had to do was to find ourselves a bargain air fare to Athens and all would be taken care of.

How right we were. After a rather trying 4 am start to Heathrow, we were met in Athens by a team of pretty and efficient young women from ARTION, the conference planners entrusted with the organisation of the week. We had previously experienced their expertise and attention to detail on another AIACE meeting, in Thessaloniki and their excellent service was part of the attraction.

Our first hotel was the Divani Apollon Palace, and we ate our gala dinner on that first night watching the sun set over the Aegean sea, not quite wine-dark but flame red at least, eating the freshest of fish, chocolate pudding to die for and serenaded by an excellent pianist.

Then the serious work began. The first day was spent in the company of Constantine, a guide of such pleasantness, learning and passion that we hung on his every word. In the tour around Athens and the Acropolis we learned more than we had ever known we didn't know about the site and the museum and were promised a full Theogony on the bus next day. And the Acropolis museum restaurant was commandeered for a superb lunch of Greek delicacies.

On the second day we travelled for five hours to Costa Navarino, a luxury resort in the south of the Peloponnese, regaled on the way with the promised Theogony - a cascade of tales and facts about the deeds and misdeeds of the gods. We were particularly entranced by the story of Pelops, after whom the Peloponnese peninsula is named. That gentleman won his wife by some jiggery pokery with the axle of his future father-in-law's chariot. But it was the name of the father-in-law that beguiled us. Could he really have been called King E-nor-mouse? Apparently so. We checked.



The Romanos Resort, Costa Navarino proved to be a dream, with umpteen blue swimming pools, its own Agora where little restaurants rubbed shoulders, and the Eleon restaurant where the cuisine had avant-garde pretensions.

On the third day we rose again and visited Olympia and pinched ourselves at standing on the site of the first Olympic games, flourishing 2500 years ago - what were our nations doing then? - walked under the tunnel entrance to the stadium and stood on the starting line of the original 200 metres race. One of our number even ran the distance.

The following days were a succession of Greek banquets, our hosts seemed determined that we should taste every possible variation of Greek cuisine, - sometimes all in one meal. We were also regaled with different styles of Greek dancing, and the more adventurous among us were tempted into taking part - one or two ladies even ended up dancing on the tables. Greek Joie de vivre is infectious.

The final highlight of the trip was the concert organised at the site of the ancient city of Messene, once the home of Mycenaean kings. We half expected to find an inscription saying 'Agamemnon was here'. We were led around the site by Jacobus, the second of our truly excellent guides, and saw the town treasury, - an underground chamber sealed with a huge stone with a ring on top, like something out of Harry Potter, the arena adapted by the Romans with VIP seating for those judges who had the power to give the 'thumbs down' to inferior gladiators. We were even shown a line of ancient Roman loos, constructed in stone for the athletes in training to sit together in true team spirit.

At the end of the day, after a kebab snack in a vine-covered courtyard we were led back to Messene for the concert. There, in the ancient stone theatre, as the full moon rose, we listened to the Greek operatic soprano Sonia Theodoridou as backed by a small European orchestra, she sang songs by Greek composers. So beloved were the songs to the audience that to a man and woman they joined in, and so astonishing were the 2000 year old acoustics of the theatre that their voices joined the singer's and echoed back like an ethereal sigh.

Very few of the participants on the trip came from the UK and that is a pity. Like the previous trip to Thessaloniki it

vastly exceeded all of our highest expectations. Despina Vamvakidou and her hard working team, plus the guides and organisers from ARTION, once again showed their country to us in all of its glory as a true cradle of culture. All of us left unwillingly, vowing to return, and feeling that Greece is, in a deep way, our country too.

Suites of the gods Santorin

Comme les dieux doivent aussi se reposer, il y a les « suites of the gods » à Santorin. Pour les quelques chanceux qui choisirent de prolonger le voyage du Péloponnèse à Santorin, ce fut un court séjour presque paradisiaque. Logés pour la plupart dans cet endroit incroyable, une ancienne cave à vin aménagée « suites of the gods » accrochée au-dessus de la caldeira, le volcan, Santorin et le ciel...

bleu, blanc, bleu... partout ils ont profité de chaque instant. Loin de la foule qui débarque des énormes « paquebots » sur cette île, nous avons passé un magnifique moment. Depuis le transfert d'Athènes, pour les uns en bateau et pour les autres en avion aller-retour, tout était parfaitement organisé et à un excellent niveau. Merci à Despina et à la section grecque de l'AIACE ainsi qu'à l'équipe d'ARTION efficace et disponible, le « tour operator » qui connaît maintenant parfaitement les « AIACIENS » en voyage.

Comme des photos valent mieux qu'un long discours, en voici quelques-unes depuis le Péloponnèse jusqu'à Santorin.

Pierre & Raffaella





Que tout l'Olympe me pardonne,
 Et que Zeus, contre moi, ne tonne !
 Qu'Apollon, suivi des neuf Muses
 Agrée mes vers ou s'en amuse !
 À tous mes amis du voyage,
 Petit souvenir en hommage.

Accourus sous le ciel d'Athènes,
 C'est un bonheur que de fouler
 Le sol des antiques Hellènes
 Que Despina veut nous montrer.

Bien badgés, ruban bleu au cou,
 Nous partons, comme des abeilles,
 Butiner ces hauts lieux ... beaucoup !
 Qui recèlent tant de merveilles.

Athènes, avec son Parthénon,
 L'Acropole et les Propylées,
 Le grand stade et l'Erechthéion,
 Le musée et son déjeuner.

Croisant le canal de Corinthe,
 Traversant le Péloponnèse,
 Panoramas en mille teintes :
 Les photos s'épanouissent d'aise.

Cyprès, oliviers ... Quel plaisir,
 Au super-labyrinthe qu'on gagne,
 Mieux logés que bien des émirs,
 D'admirer mer, monts et campagne.

Olympie, quel site grandiose
 Pour Zeus, le maître de céans !
 Au musée l'on fit une pause
 Et l'on déjeuna en dansant.

Pylos, avec sa citadelle,
 Voidokilia, Foinikounta ..
 Mais la soirée aussi fut belle,
 Où l'on dîna, où l'on dansa.

Quels bons repas, et quels buffets
 Pour des eurocrates en goguette !
 Et tout le reste ... C'était parfait.
 Despina est super-vedette !

Que dire de ce beau concert
 Dans le théâtre de Messène !
 Au clair de lune, tous ces airs
 Ressuscitaient l'antique scène.

Avant de regagner Athènes,
 Et de rejoindre nos pays,
 Dernière halte, on se promène
 Dans le joli port de Nauplie.

À Despina, ses acolytes,
 Pour ce séjour si réussi,
 Le seul mot que tous ils méritent
 C'est bien, de notre part : MERCI !



Eurocratus par François-Pierre Nizery¹

Les Nations d'Europe sont des couleurs, qu'il ne faut pas mélanger, ni fondre dans un magma : l'idée de l'Europe telle que se l'imagine EUROCRATUS, alias François-Pierre NIZERY, renvoie à GAUGUIN, qui voulait faire vivre ses couleurs sans les mélanger, tout en les entourant d'un cadre. Mais la comparaison avec GAUGUIN ne s'arrête pas là : comme lui, l'Europe a l'esprit voyageur : elle est en dialogue avec le monde.

Le périple d'EUROCRATUS commence en Belgique où l'affrontement entre deux langues et deux cultures est bien vite tempéré par l'ironie, l'autodérision, la « belgitude » et, toujours en peinture, le surréalisme de Magritte, Delvaux et COBRA et tant d'autres. EUROCRATUS se souvient également d'Ulysse - il voyage lui aussi dans le monde pour véhiculer l'image de l'entente entre les peuples – et de Pénélope, symbole de fidélité à un mari voyageur. François-Pierre NIZERY rapproche EUROCRATUS de Pénélope², lesquels « s'obstinaient à construire une alternative sinon fédérale du moins "solidariste" à une Europe de plus en plus tentée par le plus petit dénominateur commun de l'"intergouvernementalisme" ». À la suite du rejet de la Constitution, EUROCRATUS a dû se résigner à accepter le Traité de Lisbonne. Désormais, il faudra "faire avec"... en attendant un sursaut ?



Et EUROCRATUS de se colleter avec le "globish", l'anglais désincarné de communication de l'Union européenne. Certes, il lui revient "de faire comprendre aux voisins du village européen qu'aucune de leurs langues n'a le droit (.) de profiter de leur multiplicité pour s'autoproclamer langue unique de communication". Encore ne faut-il pas, selon le rédacteur de ces lignes, sous-estimer l'effort individuel qu'implique l'apprentissage de la langue du voisin au niveau requis par la communication courante.

1 « Eurocratus – Radioscopie d'une expérience européenne » (Éditions Riveneuve Paris 2014)

2 Référence au document « Pénélope », « Contribution à un avant-projet de Constitution pour l'Europe », rédigé en 2002 par un groupe de juristes de la Commission sous la responsabilité de François LAMOUREUX. On se souviendra aussi de « Dix questions sur l'Europe », « Contribution au débat institutionnel », rédigé en 2003 par un groupe de fonctionnaires européens dénommé « Ulysse » (NdR)

Sur la place du village multilingue, l'on débattrait vite dans la langue approximative partagée par le plus grand nombre. Autre chose est l'effort linguistique requis par la recherche, de plus en plus fréquente par ces temps de crise économique et sociale, d'un emploi dans un pays voisin.³

EUROCRATUS affronte ensuite les thèmes sensibles du commerce et du libre-échange et leurs aspects éthiques, sociaux et environnementaux (lutte contre la pauvreté, conditions de travail, travail des enfants, travail forcé, dumping social, clause environnementale, etc.). La mondialisation ("globalisation"), la montée en puissance des grands pays émergents en particulier la Chine, les transformations de la géopolitique ont bousculé les perceptions, les moyens d'action et les politiques internes et externes de l'Union : suppression des droits de douane, délocalisation des industries européennes, etc.

EUROCRATUS termine son parcours par l'éducation et la culture. Il persiste : "Le vrai modèle européen, c'est l'interpénétration des cultures", le dialogue. Il met en garde contre une interprétation de l'"unité dans la diversité", vue comme un "catalogue d'éléments juxtaposés", "une simple façade de la pensée", qui réduirait les fonctions de l'Europe à celles de "régulateurs mécaniques qui organisent la lutte au lieu de l'échange, la concurrence au lieu du dialogue.". François-Pierre NIZERY en appelle à EUROCRATUS pour qu'il remplisse ce vide. "L'Europe peut devenir l'arbitre, l'autorité qui tranche, qui fait respecter la règle de droit, à condition de ne pas en rester aux grands effets de manche, mais de s'investir au plus près des peuples."

François-Pierre NIZERY est conforté dans son plaidoyer par Hervé JOUANJEAN, ancien Directeur général du Budget, qui a écrit la préface, et par Karl FALKENBERG, actuel Directeur général de l'Environnement, qui a écrit la postface de ce livre, dans lequel chaque lectrice et lecteur retrouvera quelque chose de ses préoccupations et de ses espoirs...

Contact : vancampenhout.roger@skynet.be

3 En 2006, la Commission avait mis en place, à l'initiative du commissaire FIGEL, un « Groupe de haut niveau sur le multilinguisme ». Il n'est pas sûr que les préconisations de ce groupe soient restées prioritaires, d'autant que l'Union n'exerce, en matière d'éducation et de culture, que des compétences limitées de coordination et d'appui (NdR)

Michael Goppel, Ehrenpräsident der Deutschen Sektion

Der Ehrenpräsident und langjährige Präsident der Deutschen Sektion der AIACE, Michael Goppel, ist am 01. August 2014 – zwei Tage vor seinem 78. Geburtstag – zwar nach längerer Krankheit, aber doch unerwartet in München verstorben. Damit hat die Deutsche Sektion innerhalb von vier Jahren alle drei Ehrenpräsidenten verloren. Dr. Manfred Caspari (Präsident von 1995 bis 2011) war im Mai 2010, Rudolf Dumont du Voitel (Deutscher Präsident von 1978 bis 1990 und Internationaler Präsident von 1987 bis 1990) im August 2011 verstorben. Seit September dieses Jahres ist nun Dr. Walter Eiffler der einzige Ehrenpräsident der Deutschen Sektion.

Michael Goppel konnte auf eine sehr abwechslungsreiche, aber auch sehr erfolgreiche Karriere in der Europäischen Kommission zurückblicken. Er gehörte zu den nicht wenigen EU-Beamten, die ihre Laufbahn als Praktikant begannen und als Generaldirektor pensioniert wurden. In der Tat hatte Michael Goppel schon 1963 ein Praktikum in Brüssel gemacht. Seine reguläre Karriere startete er dann 1968 in der Generaldirektion Energie, um von dort 1975 an die EU-Delegation in Washington zu wechseln, wo er ebenfalls für den Bereich Energie zuständig war. Fünf Jahre später folgte dann der Umzug nach Paris, wo

er die EG in Energiefragen bei der OECD vertrat. Bereits zwei Jahre später wurde er Leiter des EG-Büros bei der Internationalen Atomenergiebehörde in Wien, anschließend Botschafter bei den dortigen UNO-Behörden und schließlich bei der Republik Österreich. Im Jahre 1989 erfolgte dann seine Ernennung zum Generaldirektor der Euratom-Versorgungsagentur; diese Funktion behielt er bis zu seiner Pensionierung im Jahre 2001.

Bereits ein Jahr später wurde er dann zum Präsidenten der deutschen AIACE-Sektion gewählt. Dieses Ehrenamt übte er bis zum Jahre 2008 aus. Auch danach nahm er noch als Ehrenpräsident aktiv an den Aktivitäten der AIACE teil. Mit seiner Frau Isolde versäumte er kaum eine Jahrestagung der Deutschen Sektion oder die „Assises“ der AIACE Internationale. Seine Freundlichkeit und seine bayerische Lebensfreude beeindruckten die anderen Ehemaligen immer wieder. Seine Mitarbeiter schätzten an ihm seine Kompetenz, seine Diskretion und seine Besonnenheit.

Nach dem Umzug in seine geliebte bayerische Heimat 2001 konnte Michael Goppel auch seine musische Begabung praktizieren, und zwar als Organist und Chormitglied in seiner Münchner Kirchengemeinde. Für die Verbesserung der Beziehungen zwischen Belgien und Bayern hatte er sich 25 Jahre lang in der Bayerisch-Belgischen Gesellschaft engagiert.

E.C.H.

Michael Palmer

Michael Palmer, who died this year in Luxembourg aged 81, was born in London and studied history at Corpus Christi in Oxford. He became the first British director of the European Parliament when the United Kingdom joined the EEC in 1973 and his first post was in the Directorate General for Committees and Inter-Parliamentary Delegations. His nomination was eminently suitable, as he had worked successively at the Council of Europe in Strasbourg, the Western European Union in Paris and NATO in Brussels.

He later became Director-General of Research and Documentation, taking a special interest in the decisions taken at the Conference on Security and Cooperation (the so-called Helsinki process) in the late seventies, and set up a kind of think-tank on the subject with a group of young international civil servants. In 1971 he published "The prospect of a European Security Conference", and ten years later, "The European Parliament, what it is, what it does, how it works".

On his retirement Michael Palmer and his charming Austrian wife Karin stayed in Luxembourg. This was unusual for an Englishman, but he had become during his stay in the Grand Duchy an integral part of the local society. His dinner parties were legendary, although the food was sometimes unexpected, like venison with a chocolate sauce. This was considered eccen-

tric, but Michael rather liked to cultivate this image. Once invited for a meal by the then president of the European Parliament, Mrs. Simone Veil, he answered her "thank you Madame, but I never eat luncheon". Michael was also something of an expert in music, and each year he drew up a Music Quiz which was sent to a select group of friends and colleagues. It was fiendishly difficult, involving quotes from obscure works about even more obscure composers, and in a time before the Internet it spoiled many a Christmas holiday. There were no prizes – just the satisfaction of meeting the challenge!

Art was another of his passions and at his dinner parties one would sit surrounded by wonderful modern paintings. During his stay in Brussels he had discovered Belgian painting on which he became an expert and wrote for Christie's International Magazine. In 1994 he published his first book on Belgian Art, "From Ensor to Magritte". In it he convincingly demonstrated that Belgian art is an art in itself, not an aping of French painting. The Belgians loved this of course, and the Ministry of Foreign affairs bought 1500 copies, to be distributed all over the embassies of the kingdom. A second book followed, and Michael Palmer's reputation as an expert on Belgian art was firmly established, leading to a series on television and guided tours in Brussels museums.

Section FR

Georges Ludovici



Salut Georges !

Notre collègue **Georges Ludovici** s'en est allé, début février 2014, à l'âge de quatre-vingt-trois ans. Robuste et ayant les pieds sur terre, il menait une vie active aussi longtemps qu'il le put, mais dut finir ses jours en économisant ses forces, éloigné des siens et de ses amis qui allaient lui rendre visite

dans un home au Luxembourg, son dernier lieu de travail à la Commission européenne, où il était entré le 3 janvier 1961 en tant que linguiste.

Il était dynamique, efficace et réaliste. Il faisait bon le fréquenter et le suivre quand on partageait ses idées. Sinon, gare à vous ! Le bouillonnement de Ludo prenait le pas sur le calme de Georges. Il détestait les compromis boiteux et savait défendre ses thèses, tel un avocat convaincant. Il avait du bagout, à la Rabelais, et s'en servait à bon escient. Sa facilité d'élocution, il en avait fait les preuves sur les ondes de l'O.R.T.F. Une voix profonde, rocailleuse, mais chaude. Il ne mâchait d'ailleurs pas ses mots.

Idéaliste ? Que nenni ! Utopiste ? Encore moins. Réaliste avant tout. Excellent gestionnaire, rigoureux, aussi sévère envers lui-même qu'envers les autres. Son passage ne laissait pas indifférent. En témoignent ses nombreux collègues, amis ou adversaires, dans les syndicats et au Comité du personnel dont il assumait la présidence. Présider, c'est un rôle qui convenait à merveille à celui qui n'avait rien d'un de mouton de Panurge.

Aux Services sociaux et à la Formation du personnel, où nous avons travaillé ensemble, les obstacles ne manquaient pas, mais, de Bruxelles à Luxembourg, nous marchions main dans la main. Il eut aussi en charge le Centre de la petite enfance, le Foyer européen, les groupes de loisirs, l'Économat.

En dehors du boulot, Georges était généreux et savait conforter ses hôtes. Je me souviens d'avoir partagé chez lui un repas qui n'avait rien de frugal où coulait le vin, autour d'un gigot d'agneau exquis qu'il venait de préparer. Responsable des restaurants, il l'était aussi avec passion.

Sur le plan professionnel, il était inventif et coopératif. Ensemble, nous avons pu mieux faire connaître les avancées considérables de la recherche dans les domaines du nucléaire, du solaire, des énergies nouvelles, de l'hydrogène, etc. au Centre Commun de Recherche d'ISPRA. En 1959, le gouvernement italien avait offert à la Communauté européenne un

terrain de 160 hectares sur les rives du Lac Majeur. Georges y réalisa, avec le Service du Courier du personnel de Bruxelles, un court métrage qui doit se trouver dans les archives du Centre. Modeste et rigoureux, il n'en fit pas étalage, car, disait-il, visant le rédacteur que j'étais : il manquait un scénario ! Le lecteur curieux en trouvera un aperçu dans le Courier du personnel de la Commission, du 25 avril 1980. Avide de savoir et de découverte, **Georges Ludovici** allait toujours dans le sens du progrès et sa curiosité cartésienne se raillait de ceux de ses compatriotes eurosceptiques, qu'il traitait de « Franchouillards », dans son jargon cru et direct.

Ainsi donc, comme chante Georges Moustaki évoquant Georges Brassens, cher à Ludo : « Un jour, tu es parti sous terre ou dans le ciel... rejoindre les copains qui t'avaient précédé et courtiser les muses de l'autre côté... ».

Bon voyage, te disent les tiens, tes proches et tes copains, et ils sont nombreux !

Clément ANDRÉ

(avec Zina SCHMAL et Roger VANCAMPENHOUT)

Espace Seniors

Rue de la Science, 29 - 00/31

1000 Bruxelles

Ouvert du lundi au vendredi
de 8h30 à 18h



Permanence «Assurance maladie» pensionnés

Rue de la Science, 29 - 00/36

1000 Bruxelles

Lundi, mercredi et vendredi de 9h30 à 12h30

Mardi et jeudi de 14h00 à 17h00

Sans rendez-vous

Accessibles sur présentation
du laissez-passer «pensionné»
à la réception de l'immeuble.

Nous ont quittés

Nom, Prénom	Naissance	Décès	Institution	LENTZ Albert	28/08/39	8/10/14	COM
ADAM Jean	30/10/29	7/09/14	COM	LESCURIEUX Robert	25/07/22	5/09/14	COM
AHRENS Hildegard	5/08/21	11/10/14	COM	LISCHETTI Luisella	12/07/51	26/08/14	PE
ANTZORN Yvon	1/04/32	16/10/14	COM	LOUW Andre	20/02/32	31/08/14	COM
BACCU Yvan	2/07/24	9/09/14	COM	LOWY Irene	30/08/33	15/06/14	COM
BADOGGIO Pietro	31/03/39	12/06/14	COM	MANENTI Bartolomeo	20/10/49	4/07/14	CM
BARSCH Annemarie	28/06/25	1/09/14	COM	MANNARA Giusseppe	19/05/38	20/08/14	COM
BAUER Manfred	9/01/43	5/06/14	COM	MANTHEY Gunther	20/01/44	14/07/14	COM
BENOIT Jacqueline	6/07/23	11/06/14	COM	MANZOTTI Angelo	1/03/25	21/07/14	COM
BERARDI Bruno	8/02/42	21/06/14	PE	MARCOLINI Fausto	14/07/35	14/07/14	COM
BERCKMANS Jacqueline	26/06/42	13/07/14	COM	MASCETTI Ermanno	21/10/36	7/06/14	COM
BERETTA Maria-Anita	27/11/27	29/07/14	PE	MATTYS Edwige	5/05/28	27/05/14	CM
BERTOLETTI Silain	4/11/30	1/06/14	COM	MC SWEENEY Finbarr	8/05/50	22/10/14	COM
BIANCHI-NOTOLINI Mirella	7/04/26	17/10/14	COM	MEERT Marcel	27/01/38	15/08/14	CES
BINA Giulio	28/09/25	5/08/14	COM	MELONI Martino	9/04/42	15/10/14	COM
BIRKHOFF Gerhard	1/07/27	10/07/14	COM	MERTENS Anne-Marie	24/08/29	18/06/14	COM
BOEKESTEIN Gerda	27/02/23	8/06/14	COM	MICHEL Walter	23/04/32	15/10/14	COM
BOLDRINI Rosetta	24/10/34	20/08/14	COM	MIENER Johannes	27/10/28	18/08/14	COM
BONISCHIO Frederic	1/12/41	17/10/14	PE	MOROSI Luigi	14/09/22	5/06/14	COM
BOURGEOIS Christian	9/11/44	9/07/14	COM	MOYENS Frans	11/11/40	27/05/14	COM
BOVENDEERD Charles	11/01/27	21/07/14	CM	NOWAK Andreas	31/01/35	18/06/14	JET
BRAMSEN Marie	9/09/46	29/09/14	COM	OPPETIT Robert	14/09/24	5/07/14	COM
CALCAGNO Maria Alessandra	5/08/39	4/06/14	CDR	PALMER Michael	2/02/33	4/07/14	PE
CASADEI Giovanni	22/06/28	29/09/14	COM	PARSY Paul	2/03/28	29/09/14	COM
CERUTTI Luigia	24/04/43	4/10/14	COM	PAULIN Bernard	12/09/28	20/06/14	COM
CHARLIER Nicole	21/11/44	31/08/14	COM	PEETERS Roger	8/12/39	17/06/14	PE
CHESHIRE Christopher	4/09/33	6/09/14	CJ	PETERMANN-HEUSBOURG Josée	5/11/27	24/07/14	CM
CHRISTOYANNOPOULOS Athanasios	25/07/45	19/06/14	COM	PETTINI Francesco	7/01/38	22/06/14	COM
CIAVAGLIA Giovanni	19/10/29	31/07/14	COM	PIETRANGELO Antonio	1/06/40	16/10/14	PE
DALDRUP Franz	8/02/18	21/08/14	COM	PIRES Manuel	5/03/43	1/07/14	COM
DALL'ACQUA Romano	9/08/33	26/05/14	CM	PONTI Pietro	31/03/34	24/07/14	COM
DAVIDSON Samuel	16/12/19	20/07/14	COM	PRINS Albert	20/06/33	27/08/14	COM
DE BACCI Mario	10/05/31	6/08/14	COM	RECCHIONI Simonetta	31/03/49	28/07/14	CES
DE SCHEPPER Michele	19/02/49	13/09/14	COM	RITTER Kurt	30/06/32	8/09/14	COM
DE VRESSE Rene	27/06/27	12/08/14	CM	SAGGIORO Zeno	12/04/29	3/07/14	COM
DEBERGHES Daniel	11/09/42	2/08/14	COM	SARFIELD Jeremiah	5/07/49	15/06/14	PE
DELANNAY Jean-Claude	4/07/44	18/07/14	COM	SAUZE Jacques	13/06/35	10/08/14	COM
DEVOGELAERE Pierre	27/03/37	25/06/14	COM	SCHILLINGS Gerda	18/07/23	24/08/14	COM
DISPA Jacques	26/02/28	18/07/14	COM	SCHOLLMEYER Gerd	1/08/42	4/10/14	COM
DRAUT Jeanny	16/04/54	21/10/14	COM	SCHUMACHER Karl-Ernst	13/03/38	27/06/14	COM
EBERT Heinrich Georges	26/10/31	28/09/14	COM	SERVANCKX Jean-Paul	22/05/28	20/06/14	COM
ELLINGER Rosemarie	28/04/38	2/09/14	COM	SILVEIRO Laurinda	30/05/40	24/08/14	COM
FENICI Paolo	7/06/38	9/09/14	COM	SOLA Alain	1/06/30	10/08/14	COM
FIGUEIRA Elisa	29/01/53	6/09/14	COM	SOLARI Francesco	13/07/51	6/06/14	PE
FORET Jean	7/03/25	8/10/14	COM	SOMMEREYNS Christiane	7/05/41	8/04/14	COM
FROHLINGS DORF Reinhard	24/06/50	13/06/14	CM	SORENSEN Frederik	14/09/36	14/08/14	COM
GERMANO Elio	5/03/39	7/09/14	COM	STEVENS Paul	10/11/55	23/09/14	COM
GHISLAIN Jean	5/06/37	23/08/14	PE	THIRY Juliette	1/07/32	4/08/14	COM
GILLOT Jacques	11/12/28	12/09/14	COM	THORSHOJ Birgitte	19/05/49	4/06/14	CJ
GOFFART Claire	28/01/42	11/07/14	CM	TONDEUR Jean	2/11/51	17/06/14	CM
GONELLA natale	28/02/31	21/08/14	COM	VANAALST Gabrielle	27/07/26	19/09/14	COM
GONZALEZ HUERDO Francisco Javier	20/04/52	27/08/14	CM	VAN DOESELAEER Simone	7/12/32	11/07/14	COM
GOPPEL Michael	3/08/36	1/08/14	COM	VAN GELDEREN-TRIFONI Maria	20/07/28	23/08/14	CJ
GOULLIOURIS Nikolaos	13/07/38	27/07/14	COM	VAN HAUWERMEIREN Marie-Gerard	7/09/38	10/06/14	COM
GRECCO Stefano	14/09/33	23/06/14	CJ	VAN HELLEPUTTE Georges	23/11/25	10/08/14	COM
GROFF Marie-Jeanne	4/03/43	2/10/14	COM	VAN KRALINGEN jansje	29/09/23	30/08/14	COM
GRUNENWALD Solange	14/07/58	3/10/14	CJ	VAN RILLAER Constant	15/04/27	9/10/14	COM
HAMMANS Wilhelm	26/10/34	13/09/14	COM	VANDAMME Omer	11/07/26	6/07/14	COM
HARDY Jean	25/09/43	8/10/14	CM	VERLY Jacques	18/07/37	30/09/14	COM
HEINZ Andrea	21/06/60	12/08/14	COM	VERRECKT Thérèse	5/01/25	26/09/14	COM
HERMES Lilliane	8/12/37	29/07/14	COM	VISSER Frederik	8/12/27	26/07/14	COM
HETTINGER Maria Luisa	8/11/44	26/09/14	PE	VLESSING-BAKKER Grietje	10/06/33	13/06/14	COM
HIGHAM-NOEL Jeannette	16/02/48	26/08/14	COM	VOLPI Pierfranco	23/05/30	23/07/14	COM
HILL Bridget	29/07/53	4/10/14	COM	VON WUELLERSTORFF Bernhard	30/11/33	3/09/14	COM
HOLST Wilhelmus	12/01/19	23/10/14	COM	WAELEBROECK François	25/05/24	8/07/14	COM
JOHNSTONE Hugh	1/05/31	30/06/14	COM	WAGNER Ursula	2/08/23	10/08/14	COM
KIEFFER Suzette	30/04/27	12/09/14	COM	WATSON Dennys	17/09/28	29/04/14	COM
KIND Herbert	11/09/35	11/09/14	COM	WEBER-PERL Bernadette	29/04/25	15/04/14	COM
KORZILIUS Robert	9/03/21	5/06/14	COM	WERNER Hans-Dieter	13/07/44	5/10/14	COM
LANGEVN Bernard	3/08/41	15/07/14	COM	WHITE David	28/05/33	19/06/14	COM
LAUZEMIS Brigitte	1/07/52	4/09/14	COM	WILHELM Serge	20/02/28	6/06/14	COM
LECLERCQ Pierre	15/04/47	21/09/14	COM	WOEHRLE Werner	16/11/34	6/09/14	COM
LEEMANS Christa	1/02/42	26/06/14	CM	WYEME Thiery	25/04/60	31/07/14	COM
LENOIR Sieglinde	16/07/27	21/08/14	COM	ZANARDI Rina	5/06/49	22/08/14	COM

Le Président et le Bureau de l'AIACE présentent leurs condoléances aux familles.

